



Lettre du président

La transformation du pôle Signalisation France, débutée en 2015, s'est achevée en cette fin d'exercice. Cette nouvelle organisation au service de l'efficience va permettre dorénavant de concentrer nos efforts sur la performance opérationnelle nécessaire à l'amélioration des résultats.

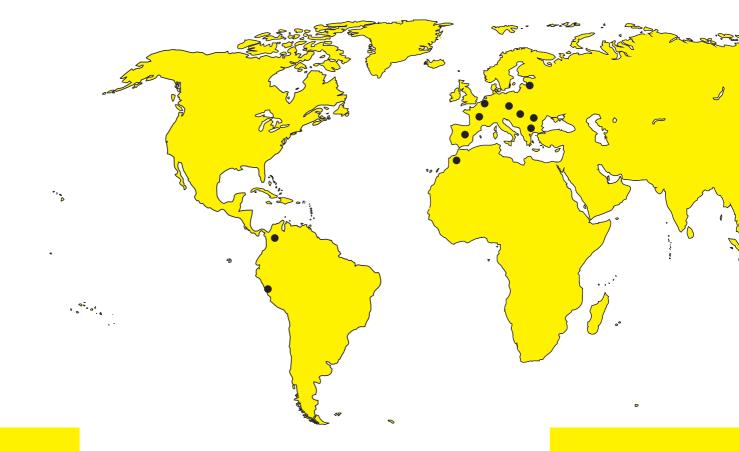
Dans le cadre du développement de nos activités spécialisées, nous menons un programme d'investissement ambitieux sur notre filiale Atech pour accompagner sa croissance, le groupe se positionnant en tant qu'acteur global de l'aménagement de la route et de la ville.

Le pôle Sociétés Internationales a poursuivi sa croissance pour la troisième année consécutive. Nous prévoyons une consolidation de l'activité sur ce nouvel exercice.

Avec un résultat net positif, le groupe renforce encore sa solidité financière, qui lui donne les moyens de déployer sa feuille de route stratégique.

Claude Girod Président Directeur Général





GROUPE GIROD UNE PRÉSENCE INTERNATIONALE

Nos filiales dans le monde

Belgique

Bulgarie

Colombie

Espagne

France

Hongrie

Lettonie

Maroc

Pérou

République Tchèque

Roumanie



COMPTE CONSOLIDÉS EN NORME IFRS Page 1

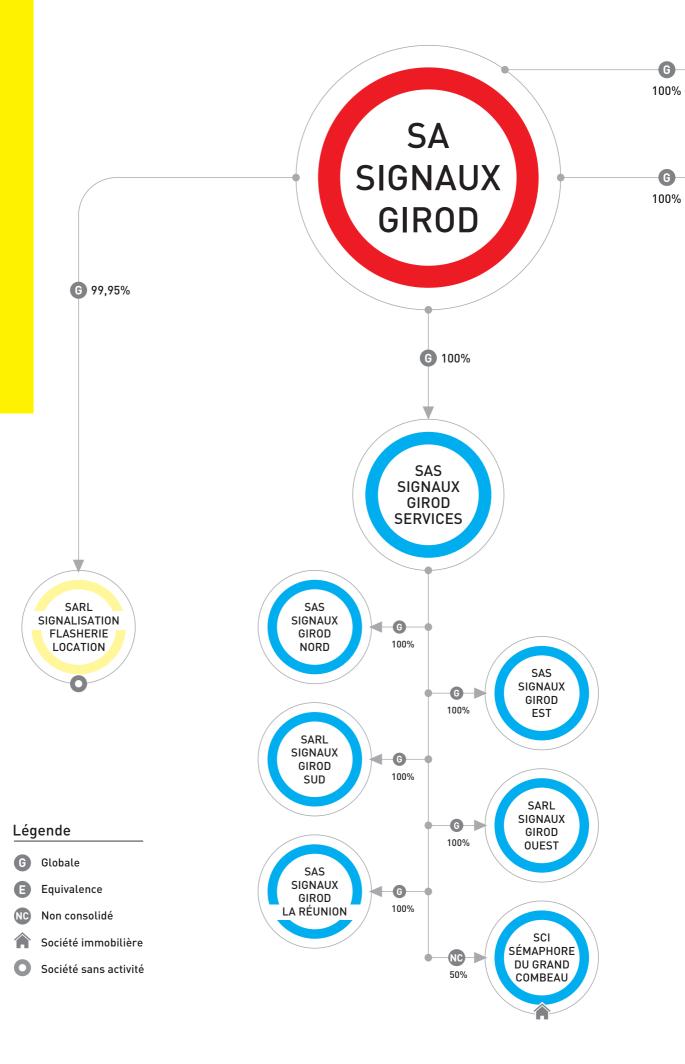
COMPTE SOCIAUX
Page 51

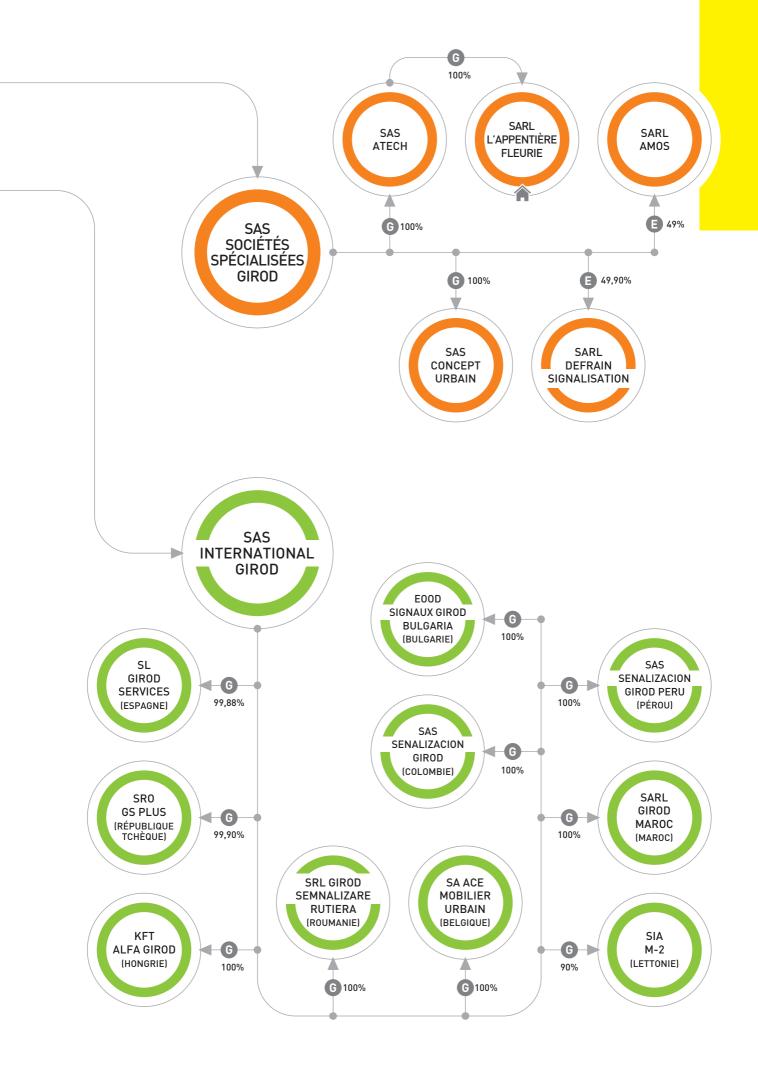
sommaire

RAPPORT DE GESTION
Page 67









UN PÔLE SIGNALISATION FRANCE



Nous garantissons à nos clients proximité et réactivité pour fournir une large gamme de produits de signalisation et des prestations de service de qualité grâce à plus de 500 collaborateurs dédiés à l'activité Signalisation France du groupe, à la performance de notre usine de production et à la force de notre réseau de 31 agences décentralisées.





Conseils, expertises, livraisons, interventions spécifiques... nous savons réagir rapidement, avec toute la puissance d'un groupe et la souplesse d'un réseau d'agences locales dédiées à la réalisation de services et à la distribution de nos produits.



Filiale spécialisée dans le mobilier urbain Concepturbain (France).

Filiale spécialisée dans le mobilier végétalisé Atech (France).







UN PÔLE SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES

Les atouts de savoir-faire spécifiques à chaque activité. Plus de 50 personnes pour les sociétés détenues à 100%, au sein de nos filiales spécialisées dans le domaine du mobilier urbain et du mobilier végétalisé.



UN PÔLE ACTIVITÉS INTERNATIONALES



Une synergie internationale!

Nous sommes présents dans 10 pays, avec plus de 230 personnes réparties dans nos différentes filiales pour répondre de manière locale aux spécificités de chaque marché.

Le Groupe Girod offre un large potentiel et bénéficie d'une grande expertise grâce aux expériences dans les différents pays pour gérer de façon globale des projets à l'international.



Filiales internationales

ACE (Belgique)
Girod Bulgaria (Bulgarie)
Señalizacion Girod (Colombie)
GirodServices (Espagne)
Alfa Girod (Hongrie)
M2 (Lettonie)
Girod Maroc (Maroc)
Señalizacion Girod (Pérou)
GS Plus (République Tchèque)
Girod Semnalizare Rutiera (Roumanie)

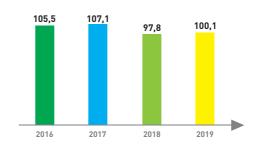


SOMMAIRE

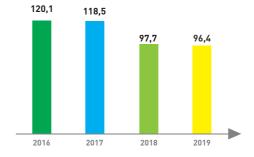
I - Bilan consolidé1
II - Compte de résultat en normes IFRS
III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS
IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS6
V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS
V-1-1- Présentation de l'activité et des évènements majeurs
V-1-2- Références de la société
V-1-3- Caractéristiques de l'activité
V-2 - Méthodes comptables significatives 8
V-2-1- Principes de préparation des états financiers
V-2-1-1- Conformité aux normes comptables
V-2-1-2- Comparabilité des états financiers
V-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation
V-2-2- Recours à des jugements et des estimations
V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives
V-2-3-1- Présentation du bilan
V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères
V-2-3-3- Conversion des opérations en devises
V-2-3-4- Immobilisations corporelles
V-2-3-5- Coûts d'emprunt 12
V-2-3-6- Subventions publiques
V-2-3-7- Immeubles de placement
V-2-3-8- Regroupements d'entreprises et Goodwills13
V-2-3-9- Immobilisations incorporelles
V-2-3-10- Perte de valeur des immobilisations
V-2-3-10-1- Tests de perte de valeur des goodwills,
immobilisations incorporelles et corporelles14
V-2-3-10-2- Tests de perte de valeur des immobilisations
corporelles industrielles
V-2-3-11- Actifs financiers
V-2-3-12- Stocks
V-2-3-13- Clients et autres débiteurs
V-2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente
et passifs afférents
V-2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie16
V-2-3-16- Emprunts portant intérêts16
V-2-3-17- Provisions
V-2-3-18- Avantages au personnel16
V-2-3-18-1- Les avantages à court terme
V-2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi16
V-2-3-19- Contrats de location
V-2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires .17
V-2-3-21- Frais de recherche et développement
V-2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux
indicateurs financiers
V-2-3-23- Impôts
V-2-3-24- Résultat net par action
V-2-3-25- Juste valeur des instruments financiers
V-3 - Notes
V-4 - Engagements et passifs éventuels
V-5 - Informations relatives aux parties liées
V-6 - Gestion du risque financier
V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de
consolidation
V-8 - Informations environnementales 44
V-9 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice
V-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés

L'ANNÉE EN **CHIFFRES**

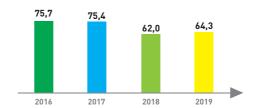
CHIFFRE D'AFFAIRES



TOTAL BILAN



FONDS PROPRES





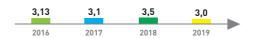
COMPTES CONSOLIDÉS

EN NORME IFRS

(en millions d'euros)



INVESTISSEMENT CORPORELS



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(Groupe Signaux Girod)

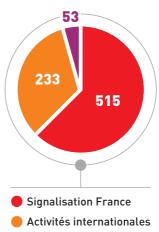


RÉSULTAT NET



EFFECTIF MOYEN DU GROUPE, en nombre de salariés





Sociétés spécialisées



I - Bilan consolidé

Actifs (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2019	30/09/2018
Actifs non courants			
Goodwills	3	5 997	6 285
Immobilisations incorporelles	3	1 746	951
Immobilisations corporelles	1	27 935	32 416
Immeubles de placement	2	336	336
Actifs financiers disponibles à la vente	4	20	17
Autres actifs financiers	4	1 023	1 120
Participations dans les entreprises associées	5	64	51
Impôts différés - actif	25	46	909
Total actifs non courants		37 167	42 085
Actifs courants			
Stocks*	6	15 460	16 810
Clients et autres débiteurs*	7	30 645	29 094
Actifs d'impôts exigibles	8	35	275
Autres actifs courants	8	6 715	7 433
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	6 333	2 003
Total actifs courants avant actifs détenus en vue de la vente		59 188	55 615
Actifs destinés à être cédés	10	-	-
Total actifs courants		59 188	55 615
Total actifs		96 355	97 700

^{*} impacté par la nouvelle norme IFRS 15, cf. V-2-1-2- Comparabilité des états financiers

Capitaux propres et passifs (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2019	30/09/2018
Capitaux propres			
Capital émis	11	14 808	14 808
Primes d'émission			
Résultats accumulés non distribués et autres éléments du résultat global		45 806	50 340
Résultat net (Part du groupe)		1 462	-3 409
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		62 076	61 739
Intérêts ne donnant pas le contrôle		244	263
Total capitaux propres		62 320	62 002
Passifs non courants			
Emprunts portant intérêt	12	5 905	5 927
Provisions	13	374	739
Passifs liés aux avantages au personnel	14	3 042	2 713
Passifs d'impôts différés	25	655	298
Total passifs non courants		9 976	9 677
Passifs courants			
Emprunts portant intérêt	12	6 626	8 233
Provisions	13	848	1 311
Fournisseurs	15	9 459	9 321
Passifs d'impôts exigibles		181	25
Autres passifs courants	16	6 945	7 131
Total passifs courants avant passifs liés aux activités destinées à être cédées		24 059	26 021
Passifs destinés à être cédés			
Total passifs courants		24 059	26 021
Total passifs		34 035	35 698
Total capitaux propres et passifs		96 355	97 700

II - Compte de résultat en normes IFRS

Compte de résultat (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2019	30/09/2018
Ventes de biens et services	17	100 089	97 758
Produits des activités ordinaires		100 089	97 758
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		-34 321	-32 288
Charges de personnel	18	-33 356	-32 469
Charges externes		-26 661	-26 924
Impôts et taxes		-2 257	-2 299
Amortissements, provisions et pertes de valeur	20	-3 795	-4 232
Variations des stocks de produits en cours et finis		311	-351
Autres produits et charges d'exploitations	21	28	-267
Résultat opérationnel courant		38	-1 072
Perte de valeurs	22	-288	-4 046
Autres produits et charges opérationnels	22	2 942	-457
Résultat opérationnel		2 692	-5 575
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	23	-	-
Coût de l'endettement financier brut	23	-178	-221
Coût de l'endettement financier net		-178	-221
Autres charges financières et produits financiers	24	55	12
Résultat financier		-123	-209
Impôt sur le résultat	25	-1 806	474
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	26	22	15
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		785	-5 295
Résultat net des activités abandonnées	27	687	1 921
Résultat net consolidé		1 472	-3 374
Intérêts ne donnant pas le contrôle		-10	-35
Résultat net part du groupe		1 462	-3 409
Résultat par action (en euros)	28	1,40	-3,19
Résultat dilué par action (en euros)		1,28	-2,99
Nombres d'actions		1 044 922	1 068 661
Nombres d'actions diluées*		1 139 062	1 139 062

^{*} Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

Etat du résultat global (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Résultat net consolidé	1 472	-3 374
Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat		
Ecarts actuariels	-248	-110
Impôts différés relatifs aux éléments de résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat	62	31
Eléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat		
Ecarts de conversion Retraitement swap de fixation de taux d'intérêt Impôts différés relatifs aux éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-160	-78
Total des autres éléments du résultat global	-346	-157
Résultat global de la période	1 126	-3 531
Dont part du groupe	1 116	-3 566
Dont part ne donnant pas le contrôle	10	35

III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS

Tableau des Flux de Trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Résultat avant impôt	3 269	-3 883
Résultat des activités abandonnées	-687	-812
Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat des sociétés intégrées	10	35
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-22	-15
Dotations aux amortissements et provisions	4 947	9 660
Reprises amortissements et provisions	-7 682	-2 303
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés	4 645	-1 632
Produits financiers	4=0	
Charges financières	178	221
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	-6	475
Impôt sur les résultats payé	-247	-175
Variation du besoin en fonds de roulement de l'activité	897	-1 356 -260
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	5 303	-260
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	-4 262	-3 614
Cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	5 337	2 646
Acquisitions d'actifs financiers	-483	-389
Dette sur acquisition d'immobilisations	31	-94
Réductions d'actifs financiers	245	272
Intérêts reçus		
Acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée		9 978
Flux de trésorerie en provenance des activités d'investissement	868	8 799
u iiivootioodiidiit		
Augmentation / diminution de capital		
Variation des emprunts portant intérêt (courants)	-2 874	1 357
Variation des emprunts portant intérêt (non courants)	989	-3 473
Intérêts versés	-178	-221
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	-9 854
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	-29	-22
Dividendes reçus des entreprises associées		
Flux de trésorerie en provenance des activités de financement	-2 092	-12 213
mancement		
Ecarts et variations de conversion	-20	-7
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	4 058	-3 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	1 285	4 966
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	5 343	1 285
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	4 058	-3 681

^{*} Cf note 9

Variation du Besoin en Fonds de Roulement* (Chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Variation des stocks	-398	779
Variation des créances	1 344	-1 180
Variation des dettes	-49	-955
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	897	-1 356

^{*}L'analyse de la variation du BFR ne tient pas compte de l'impact de la première application de la norme IFRS 15 sur les postes des stocks et des créances. Cf note V-2-1-2- Comparabilité des états financiers.

La variation des créances provient principalement d'une diminution du compte client de 0.5 M€ et d'une diminution de 0.8 M€ du compte de CICE qui s'élève à 3.8 M€ au 30 septembre 2019.

Les dettes sont stables. L'augmentation des stocks se traduit par une dégradation de la trésorerie de 0.4 M€.

IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

Variation	Capital	Résultat du groupe	Réserves non distribuées	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère	Intérêt ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 30 Septembre 2017	14 808	87	60 241	75 136	250	75 386
Affectation du résultat Dividendes versés au titre de		-87	87	-		-
l'exercice Résultat de l'exercice			-9 854	-9 854	-22	-9 876
2017/2018 Variation des actions propres Variation de périmètre		-3 409	-298	-3 409 -298	35	-3 374 -298
Ecart actuariel Variation écart de conversion			74	74		74
et autres			90	90		90
Au 30 Septembre 2018	14 808	-3 409	50 340	61 739	263	62 002
Transition IFRS 15			201	201		201
Au 1er octobre 2018 Affectation du résultat Dividendes versés au titre de	14 808	-3 409 3 409	50 541 -3 409	61 940 -	263	62 203 -
l'exercice Résultat de l'exercice				-	-29	-29
2018/2019 Variation des actions propres		1 462	-322	1 462 -322	10	1 472 -322
Variation de périmètre Ecart actuariel Variation écart de conversion			-186	-186		-186
et autres			-818	-818		-818
Au 30 Septembre 2019	14 808	1 462	45 806	62 076	244	62 320

V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS

V-1-1- Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30 janvier 2020.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mars 2020.

Suite à la centralisation de la production sur le site de Bellefontaine et à la réorganisation des régions, le groupe a cédé quatre constructions devenues inadaptées par rapport aux besoins (Avranches, Glisy, Colmar et Décines) pour un montant total de 5 M€.

En mai 2019, la filiale Signaux Girod Est a cédé sa branche d'activité « Balisage de véhicules », afin de se recentrer sur son cœur de métier.

La liquidation des sociétés canadiennes Summum et S.S.S a été clôturée au cours de la période. Celles-ci n'avaient plus d'activité depuis plusieurs années. Ces sociétés figuraient en actifs destinés à être cédés depuis l'exercice clos le 30 septembre 2011 et les titres et avances de la société Summum étaient totalement dépréciés dans les comptes de la société International Girod.

La radiation de la société AIRESS a été prononcée. Les titres de cette société sans activité depuis de nombreuses années, étaient totalement dépréciés dans les comptes de Signaux Girod SA qui les détenait à hauteur de 20 %. Au niveau du groupe, la société AIRESS n'était pas consolidée.

En avril 2019, la filiale T.V.B. Gmbh (Allemagne) a été radiée du registre du commerce. Cette société était sans activité et en liquidation depuis plusieurs années. Les titres non consolidés étaient entièrement provisionnés.

Suite à des problèmes de défaillance du management local au sein de la filiale marocaine, le Groupe a dû engager une démarche de réorganisation. Ces événements ont eu un effet négatif en termes de coûts et d'activité, ce qui a engendré une importante perte au titre de la période sur cette filiale.

Evolutions des participations :

En octobre 2018, changement de la dénomination sociale de la société Signaux Girod lle de France qui devient Signaux Girod Nord.

En décembre 2018, changement de la dénomination sociale de la société Signaux Girod Rhône Alpes qui devient Signaux Girod Est, et transfert de son siège social de Décines (69) à Mâcon (71).

En avril 2019, absorption de la société Signaux Girod Val de Saône par la société Signaux Girod Est par Transmission Universelle du Patrimoine (TUP).

Fn mai 2019 ·

- apport partiel d'actif des établissements secondaires de Bordeaux et Dax consentis par la société Signaux Girod Chelle au profit de la société Signaux Girod Ouest ;
- changement de dénomination sociale de la société Signaux Girod Sud Est qui devient Signaux Girod Sud et transfert du siège social de Gardanne (13) à Baillargues (34).

En septembre 2019, la société Signaux Girod Sud a absorbé, par Transmission Universelle du Patrimoine (TUP), les sociétés Signaux Girod Chelle et Signaux Girod Languedoc.

A l'étranger, en avril 2019, changement de dénomination sociale de la société Senales Girod (Espagne) qui devient Girodservices.

V-1-2- Références de la société

En date du 30 janvier 2020, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Signaux Girod S.A. pour l'exercice clos au 30 septembre 2019.

Signaux Girod S.A. est une société anonyme cotée sur EURONEXT PARIS compartiment C, immatriculée en France.

Le siège social de Signaux Girod SA est situé au 881, Route des Fontaines, 39400 Bellefontaine.

V-1-3- Caractéristiques de l'activité

Spécialiste de la signalisation, la vocation de Signaux Girod est de guider, de sécuriser et d'assurer le confort des personnes en déplacement sur la voie et l'espace public.

Des hommes, des produits et des services constituent le groupe Signaux Girod. Trois pôles garantissent une synergie groupe et un large potentiel pour gérer des projets ambitieux en France et à l'international.

Pôle Signalisation France:

Acteur majeur de la signalisation en France, Signaux Girod compte 31 implantations réparties sur le territoire national.

Son offre de fournitures répond aux besoins du marché en termes de signalisation verticale (panneaux de signalisation normalisés), signalétique, produits de marquage routier, produits de balisage à base de matière plastique, matériel électronique, mobilier urbain...

Des prestations de services telles que les travaux de pose et de marquage, les prestations de balisage de chantier, de location, d'entretien et de maintenance complètent cette gamme de produits.

Pôle Sociétés Spécialisées :

Il est principalement composé de deux sociétés spécialisées qui opèrent dans des domaines connexes à la signalisation, tels que celui du mobilier urbain haut de gamme, du mobilier de communication visuelle, et du mobilier de fleurissement. Une troisième société spécialisée dans l'activité de l'identité visuelle adhésive (décoration de tramways, trains, véhicules...) qui jusque-là était rattachée à ce pôle a été cédée au cours de l'exercice 2017/2018.

Pôle Activités internationales :

Dans l'objectif de répondre aux spécificités de leurs marchés nationaux, Signaux Girod s'est implanté et réalise ses métiers dans 10 pays : Espagne, Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Lettonie, Belgique, Maroc, Colombie, Pérou et Bulgarie.

V-2 - Méthodes comptables significatives

V-2-1- Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000 sauf indication contraire).

V-2-1-1- Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés annuels du groupe Signaux Girod qui sont publiés au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019, ont été établis suivant les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 30 septembre 2019.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting



Interpretations Committee). Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index fr.htm).

Les normes et interprétations publiées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2019 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

V-2-1-2- Comparabilité des états financiers

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont appliquées pour la première fois sur

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et amendements afférents « Clarifications de la norme » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers :
- Amendements IFRS 2 « Clarification et évaluation de transactions dont le paiement est fondé sur des
- Améliorations annuelles, Cycle 2014-2016;
- Amendements IAS 40 « Transfert d'immeubles de placements » ;
- IFRIC 22 « Paiement d'avance sur transactions en devises ».

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme, interprétation ou amélioration.

Les autres normes et amendements dont l'application est postérieure à la date de clôture des comptes sont en cours d'analyse. En particulier, l'impact de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs pour tous les contrats de location, à l'exception de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur.

L'exercice 2018/2019 est l'exercice de première application de la norme IFRS 15 (Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients).

Selon IFRS 15, les produits sont comptabilisés à un montant qui reflète la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client.

Compte tenu du faible impact sur le résultat consolidé, le groupe a adopté IFRS 15 en utilisant la méthode rétrospective partielle : l'information comparative n'est pas retraitée et l'impact cumulé de la première application est présenté comme un ajustement sur les capitaux propres d'ouverture au 1er octobre 2018.

Le groupe identifie deux biens et services distincts promis dans le contrat :

- la fourniture de panneaux,
- les prestations de services rendues correspondant à la pose ou à la signalisation horizontale.

L'application d'IFRS 15 impacte la reconnaissance du chiffre d'affaires du groupe sur ces deux types d'activité :

- concernant la fourniture de panneaux : le transfert de contrôle est réalisé à la livraison des panneaux ;
- concernant les travaux de pose et de signalisation horizontale : le contrôle est transféré progressivement au client, au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les principaux changements sur les comptes concernent plus particulièrement :

- les travaux et les encours de pose, dans la mesure où la pose est réalisée, sont sortis du stock (en prix de revient) et enregistré en chiffres d'affaires en prix de vente.
- les panneaux livrés aux clients mais non posés, sont sortis du stocks et présentés en chiffre d'affaires avec une valorisation en prix de vente.

Le groupe applique les mesures de simplification qui consiste à ne pas retraiter les contrats achevés avant la date de première application de la norme.

Les impacts de l'adoption d'IFRS 15 sur les états financiers du groupe pour les 12 mois de la période prenant fin le 30 septembre 2019, sont les suivants :

- un impact positif de 201 K€ sur les capitaux propres d'ouverture ;
- un impact positif de 82 K€ sur le résultat de l'exercice.

Au niveau du bilan consolidé :

Actif (exprimés en milliers d'euros)	30/09/2019 IFRS 15	30/09/2019 IAS 18	Impact IFRS 15
Impôts différés - actif	46	46	_
Stocks	15 460	17 288	-1 828
Clients et autres débiteurs	30 645	28 440	2 205
Total actifs			377

Capitaux propres et passifs (exprimés en milliers d'euros)	30/09/2019 IFRS 15	30/09/2019 IAS 18	Impact IFRS 15
Résultats accumulés non distribués et autres éléments du résultat global	45 806	45 605	201
Résultat net (Part du groupe)	1 462	1 380	82
Passifs d'impôts différés	655	561	94
Total passifs			377

Au niveau du compte de résultat :

Compte de réquitet / /	30/09/2019	30/09/2019	Impact
Compte de résultat (exprimés en milliers d'euros)	IFRS 15	IAS 18	IFRS 15
Ventes de biens et services	100 089	99 913	176
Variations des stocks de produits en cours et finis	292	394	-102
Résultat opérationnel courant			74
Impôts différés	-1 391	-1 399	8
Résultat net consolidé			82

La norme IFRS 9 Instruments financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, remplace la norme IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle définit de nouvelles règles en matière de classification et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation des actifs financiers et de comptabilité de couverture.

Le Groupe a adopté au 1er octobre 2018 la norme IFRS 9. Aucun impact significatif sur les états financiers n'a été

V-2-1-3- Comptes consolidés - Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod et de ses filiales au 30 septembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupes, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le Groupe et celles dont le Groupe détient une influence notable.

Participations dans les entreprises contrôlées de manière exclusive :

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe a une participation majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50 %), et, ou, en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de

vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « intérêts ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat. Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels.

Participation dans les entreprises associées :

La participation du groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable.

V-2-2- Recours à des jugements et des estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction du Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces jugements et estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établis en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ils sont évalués de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les jugements et estimations peuvent être révisés si les circonstances sur lesquelles ils étaient fondés évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des évènements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principaux jugements et estimations significatifs faits par la direction du Groupe portent notamment sur la détermination des pertes de valeur sur les actifs corporels, les actifs financiers, les écarts d'acquisition, les provisions pour litiges, les engagements de retraite, et les impôts différés.

Les jugements et estimations utilisés sont détaillés dans les notes correspondantes.

V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives

V-2-3-1- Présentation du bilan

Conformément à IAS 1, le Groupe présente son bilan en distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courants » :
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euro qui est la monnaie de présentation du groupe.

Les goodwills détenus sont également convertis en euro, monnaie de présentation du groupe.

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

V-2-3-3- Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

V-2-3-4- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, ou à leur juste valeur pour celles acquises par regroupement d'entreprises, excluant les coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire.

Constructions 15 à 50 ans

Installations techniques, matériels et outillages

3 à 30 ans

Autres immobilisations corporelles

4 à 20 ans

La base amortissable tient compte d'une éventuelle valeur résiduelle.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tous gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

V-2-3-5- Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer la construction d'immobilisations jusqu'à leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, coûts d'emprunt, sont respectés.

V-2-3-6- Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur une durée propre à permettre son rattachement aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés. Lorsque le Groupe reçoit des subventions non monétaires, l'actif et cette subvention sont comptabilisés à leur montant nominal et la subvention est rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant, par annuités constantes.

V-2-3-7- Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leurs coûts de transaction.

Les dépenses réalisées sur l'immeuble postérieurement à son acquisition, y compris les coûts de remplacement d'une partie de l'immeuble, sont comptabilisées en charge de période de manière cohérente avec l'augmentation de valeur de l'immeuble que ces dépenses engendrent.

V-2-3-8- Regroupements d'entreprises et Goodwills

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er octobre 2009.

A la date d'acquisition, c'est-à-dire à la date de prise de contrôle de l'acquise, sont comptabilisés :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris à la juste valeur
- la participation ne donnant pas le contrôle (i.e. les intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise à la date du regroupement. Ce choix s'applique à chaque regroupement d'entreprise.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

Les éventuels compléments de prix du regroupement d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date de prise du contrôle. Les ajustements de ces compléments de prix au cours du délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) s'analysent comme suit :

- si l'ajustement résulte de nouveaux éléments intervenus depuis l'acquisition, l'ajustement est enregistré en
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle, alors l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou goodwill) correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée (complément de prix inclus), augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, le cas échéant, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation antérieurement détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Si des impôts différés actifs n'ont pas été reconnus à la date d'acquisition, au motif que leur recouvrabilité était incertaine, toute comptabilisation ultérieure ou utilisation de ces impôts différés, au-delà du délai d'affectation, se fera en contrepartie du résultat (i.e. sans impact sur le montant reconnu en écart d'acquisition).

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne, et
- n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, la portion du goodwill liée à l'activité sortie est incluse dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. La quote-part du goodwill ainsi cédée est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Les compléments de prix liés aux prises de contrôle antérieures à la date de 1ère application des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées sont constatés à titre dérogatoire selon les anciennes dispositions (variations des compléments de prix constatées en écart d'acquisition).

V-2-3-9- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et celles acquises par regroupement d'entreprises à leur juste valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir paragraphe V-3, note 3 bis « Test de dépréciation des actifs incorporels et corporels »).

Un résumé des durées d'utilité les plus généralement appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

Licences et logiciels

Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 8 ans Amortissement linéaire sur des durées de 10 à 20 ans

Brevets, etc.

Pour ces immobilisations aucune valeur résiduelle n'est considérée.

V-2-3-10- Perte de valeur des immobilisations

V-2-3-10-1- Tests de perte de valeur des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles

Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Les tests de perte de valeur des goodwills sont réalisés au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie pour le secteur « Signalisation France », et par entité pour les secteurs « Activités spécialisées » (Concept Urbain et Atech) et « Activités internationales » (M-2 et Ace).

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées, à un taux calculé sur la base du coût moyen pondéré du capital, des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. Ce taux reflète les meilleures estimations du management de la valeur temps de l'argent, des risques spécifiques des actifs ou UGT ainsi que de la situation économique des zones géographiques dans lesquelles s'exerce l'activité attachée à ces actifs ou UGT.

Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir des données budgétaires et d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives attendues.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment une projection à l'infini avec un taux de croissance de 1,5 % ou 2.0 % selon les marchés.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les goodwills.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwills sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

V-2-3-10-2- Tests de perte de valeur des immobilisations corporelles industrielles

Les immobilisations corporelles industrielles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des immobilisations corporelles industrielles du Groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

V-2-3-11- Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations, ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers.

Les actifs financiers non courants sont initialement valorisés à leur juste valeur. Lorsque la juste valeur de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est constatée pour ramener la valeur nette comptable des actifs au niveau de leur juste valeur.

Conformément à IFRS 9, les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif sont analysés comme des titres disponibles à la vente et valorisés à leur juste valeur.

Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

V-2-3-12- Stocks

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de

Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ce coût inclut les coûts de matières et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement de la production des stocks et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées du résultat consolidé.

Dépréciation des stocks :

Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière par les responsables de production. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

V-2-3-13- Clients et autres débiteurs

Les créances clients, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

V-2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents

Conformément à la norme IFRS 5, sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié (y compris lorsque ce plan s'inscrit dans une procédure de liquidation judiciaire). Les actifs non courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis. Lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs sont destinés à être cédés ensemble dans une transaction unique, les actifs destinés à être cédés intègrent également les actifs courants de ce groupe, et les passifs liés sont comptabilisés au passif au sein du poste « Passifs destinés à être cédés ».

V-2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

V-2-3-16- Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

V-2-3-17- Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions. Les provisions liées au cycle normal d'exploitation sont classées dans la catégorie des provisions courantes.

V-2-3-18- Avantages au personnel

V-2-3-18-1- Les avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres passifs courants ».

V-2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi

Selon les lois et usages de chaque pays, le groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite ou de prévoyance. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies sous la forme d'une indemnité de fin de carrière qui est versée en une seule fois lors du départ en retraite du salarié et dont le financement est assuré par le groupe. Afin de couvrir, au moins partiellement, ses engagements, le groupe a, dans certains cas, versé à une institution externe chargée de la gestion des fonds, c'est-à-dire une compagnie d'assurances, des sommes destinées au paiement futur d'une partie des charges correspondantes.

Régimes de base :

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

Régimes à cotisations définies :

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies :

Le coût des avantages accordés lié aux régimes à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses et méthodes actuarielles sous-jacentes sont décrites dans le paragraphe V-3, note 14. Le montant comptabilisé au passif au titre d'un régime à prestations définies comprend la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre les obligations.

La valeur des engagements étant fixée à chaque fin d'exercice (soit au 30 septembre de chaque année) dans les conditions indiquées ci-dessus. Les charges comptabilisées au cours de l'exercice tiennent compte :

- des droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice, les droits étant généralement dépendants de l'ancienneté acquise dans le groupe ;
- de la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement d'une
- du produit d'intérêts sur les fonds placés auprès d'une institution externe, calculé sur la base du taux d'actualisation;
- de la reconnaissance immédiate des impacts liés à l'évolution des textes légaux et conventionnels.

Depuis le 1er octobre 2004, aucun versement n'a été effectué à une institution externe au titre des indemnités de fin de carrière.

Depuis l'application d'IAS 19 révisée les écarts actuariels liés d'une part, aux changements de certaines hypothèses, d'autre part, aux ajustements d'expérience, et enfin, aux écarts entre le produit d'intérêts et le rendement réel des fonds, sont désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global pour leur montant net d'impôt en lieu et place du résultat net.

V-2-3-19- Contrats de location

Les contrats de location financement significatifs qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location comme l'acquisition de l'actif par endettement, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

V-2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est reconnu lorsque le contrôle du bien ou du service a été transféré au client.

En fonction de la nature des revenus et des spécificités de chaque contrat, le transfert du contrôle a lieu à une date donnée ou de manière progressive.

La reconnaissance du chiffre d'affaires pour la vente de biens est réalisée au moment du transfert du contrôle au client.

La méthode retenue pour la comptabilisation des prestations de services est la méthode de l'avancement par les coûts, le transfert de contrôle au client ayant lieu au fur et à mesure du service vendu. Les coûts identifiés correspondent aux coûts directement identifiables concourant à la réalisation de la prestation. A noter qu'il ne s'agit pas de comptabilisation de contrats long-terme, les contrats étant signés pour une durée d'un an renouvelable.

Les montants constatés en chiffre d'affaires sont fondés sur les prix de transaction fixés aux contrats et correspondent au montant de la contrepartie que le groupe s'attend à recevoir en application des clauses contractuelles.

V-2-3-21- Frais de recherche et développement

Le groupe engage des frais de développement à travers ses bureaux d'études internes destinés essentiellement à la création de nouveaux produits, à l'amélioration des produits existants et au développement de projet d'études

Les dépenses qui ne respectent pas les critères d'activation tels que définis dans IAS 38 et sont, par conséquent, inscrites en charges opérationnelles durant la période au cours de laquelle elles sont encourues

V-2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers

Le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Résultat opérationnel courant :

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Autres produits et charges opérationnels :

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature et de montant significatif.

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

V-2-3-23- Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

V-2-3-24- Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat dilué. Le résultat par action non dilué (résultat de base par action), correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

V-2-3-25- Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;

- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2);
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3);
- la juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

V-3 - Notes

Note 1.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des immobilisations corporelles entre le 30 septembre 2017 et le 30 septembre 2019 :

	30/09/2017	Sortie SIP IFRS 5	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Variations de changes et autres	30/09/2018
Terrains et constructions	43 989	_	63	-2 881	627	41 798
Installations matériels et outillages	28 489	-1 789	2 110	-1 580	34	27 264
Autres immobilisations corporelles	17 230	-1 136	1 365	-1 527	-810	15 122
Valeur brute	89 708	-2 925	3 538	-5 988	-149	84 184
Terrains et constructions*	19 715	-	1 827	-1 336	-22	20 184
Installations matériels et outillages	18 950	-1 196	4 494	-1 207	-151	20 890
Autres immobilisations corporelles	11 555	-664	1 117	-1 386	73	10 695
Amortissements et dépréciations	50 220	-1 860	7 438	-3 929	-100	51 769
Terrains et constructions	24 274	-	-1 764	-1 545	649	21 614
Installations matériels et outillages	9 539	-593	-2 384	-373	185	6 374
Autres immobilisations corporelles	5 675	-472	248	-141	-883	4 427
Valeur nette	39 488	-1 065	-3 900	-2 059	-48	32 416

^{*} Une perte de valeur partielle de 1 500 K€ a été constatée au cours d'exercices antérieurs sur les terrains et constructions de la filiale espagnole GIRODSERVICES SL

Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647K€ et sur les installations et matériels pour 2 580K€. Ces pertes de valeur concernent le secteur de la signalisation France (voir Note 3bis)

i						
	30/09/2018	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2019
Terrains et constructions	41 798	159	-5 771	_	-57	36 129
Installations matériels et outillages	27 264	1 546	-1 269	_	-272	27 269
Autres immobilisations corporelles	15 122	1 340	-1 920	_	220	14 762
Valeur brute	84 184	3 045	-8 960	-	-109	78 160
Terrains et constructions*	20 184	1 022	-2 702	_	48	18 552
Installations matériels et outillages	20 890	1 652	-1 499	216	-432	20 827
Autres immobilisations corporelles	10 695	1 106	-1 067	-	112	10 846
Amortissements et dépréciations	51 769	3 780	-5 268	216	-272	50 225
Terrains et constructions	21 614	-863	-3 069	_	-105	17 577
Installations matériels et outillages	6 374	-106	230	-216	160	6 442
Autres immobilisations corporelles	4 427	234	-853	-	108	3 916
Valeur nette	32 416	-735	-3 692	-216	163	27 935

^{*} Une perte de valeur partielle de 1 500 K€ a été constatée au cours d'exercices antérieurs sur les terrains et constructions de la filiale espagnole GIRODSERVICES SL.

Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647 K€ et sur les installations et matériels pour 2 580 K€ sur le secteur de la signalisation France (voir Note 3bis). Celle-ci a fait l'objet d'une reprise au titre de l'exercice à hauteur des amortissements

b) Subventions liées à des immobilisations corporelles

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en produits différés et représentent un montant de 228 K€.

A la date de clôture, toutes les subventions comptabilisées satisfont aux critères d'attribution et il n'existe pas de risque de remboursement.

c) Immobilisations acquises par voie de location financement

Immobilisation	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
30/09/17	5 876	4 680	1 196
30/09/18	3 979	3 292	687
30/09/19	3 641	3 039	602

Les biens pris en location sont pour l'essentiel du matériel industriel et du matériel roulant.

Note 2.- Immeubles de placement

	30/09/2019	30/09/2018
Solde au début de l'exercice	336	336
Augmentations		
Résultat net d'ajustement à la juste valeur		
Solde en fin d'exercice	336	336

Les immeubles de placement ont fait l'objet d'une évaluation par un expert, spécialiste de l'évaluation de ce type de bien, au 30 septembre 2009. Aucune évolution du marché ou de l'état du bien ne remet en cause les évaluations antérieurement réalisées.

Le montant des produits locatifs constatés en résultat (dans le poste Produit des activités courantes) au titre de l'exercice 2018/2019 se chiffre à 27 K€ contre 17 K€ pour l'exercice précédent.

Les immeubles de placement n'ont occasionné aucune charge opérationnelle directe (y compris les réparations et maintenance) au cours des exercices 2018/2019 et 2017/2018.

Note 3.- Goodwills et Immobilisations incorporelles

Les Goodwills et les immobilisations incorporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des goodwills du 30 septembre 2017 au 30 septembre 2019

	30/09/2017	Acquisition Perte de valeur	Cession	30/09/2018
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	11 275		-4 574	6 701
Activités internationales	2 816			2 816
Valeur brute	14 488	-	-4 574	9 915
Signalisation France	104	293		397
Sociétés spécialisées	2 346	526		2 872
Activités internationales	360			360
Perte de valeur	2 810	819	-	3 629
Signalisation France	293	-293		-
Sociétés spécialisées*	8 929	-526	-4 574	3 829
Activités internationales**	2 456			2 456
Valeur nette	11 678	-819	-4 574	6 285

^{*} Atech : 1 793, Concept : 2 036 ** Belgique : 890, Lettonie : 1 314, Roumanie : 158 et Maroc : 94

	30/09/2018	Acquisition Perte de valeur	Cession	30/09/2019
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	6 701			6 701
Activités internationales	2 816			2 816
Valeur brute	9 914	-	-	9 914
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	2 872			2 872
Activités internationales	360	288		648
Perte de valeur	3 629	288	-	3 917
Signalisation France	-			-
Sociétés spécialisées*	3 829			3 829
Activités internationales**	2 456	-288		2 168
Valeur nette	6 285	-288	-	5 997

^{*} Atech : 1 793, Concept : 2 036 ** Belgique : 890, Lettonie : 1 120, Roumanie : 158

b) Variation des immobilisations incorporelles :

	30/09/2017	Sortie SIP IFRS 5	Acquisition Perte de valeur	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2018
Concessions, brevets, licences	1 665	0	19	- 20		- 2	1 662
Autres immobilisations incorporelles	2 023	- 72	57	- 309			1 699
Valeur brute	3 688	- 72	76	- 329	0	- 2	3 361
Concessions, brevets, licences	1 074	0	157	- 20		- 2	1 209
Autres immobilisations incorporelles	1 439	- 64	283	- 195		- 261	1 202
Perte de valeur	2 513	- 64	440	- 215	0	- 263	2 411
Concessions, brevets, licences	591	0	- 138	0		0	453
Autres immobilisations incorporelles	584	- 8	- 126	- 114		- 261	497
Valeur nette	1 175	- 8	- 264	- 114	0	- 261	951

	30/09/2018	Acquisition Perte de valeur	Cession	Variations de changes et autres	30/09/2019
Concessions, brevets, licences	1 662	1 092	-16		2 738
Autres immobilisations incorporelles	1 699	126	38	104	1 967
Valeur brute	3 361	1 218	22	104	4 705
Concessions, brevets, licences	1 209	268	-10		1 467
Autres immobilisations incorporelles	1 202	186		104	1 492
Perte de valeur	2 411	454	-10	104	2 959
Concessions, brevets, licences	453	824	-6		1 271
Autres immobilisations incorporelles	497	-60	38		475
Valeur nette	951	764	32		1 746

Note 3 bis - Test de dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les tests de dépréciation sont réalisés :

- au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie qui regroupe l'ensemble des sociétés du secteur d'activité « Signalisation France »,
- au niveau de chaque société pour les secteurs « Activités spécialisées » et « Activités internationales ».

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des goodwills et des actifs corporels sont les suivantes :

	30/09/2019	30/09/2018
Taux sans risque	De 1.5 % à 1.8%	1.8 %
Taux d'impôt sur les sociétés en France*	De 25 % à 33.1/3 %	De 25 % à 33.1/3 %
Taux d'impôt sur les sociétés en Lettonie	20 %	20 %
Taux de croissance à l'infini	De 1.5 % à 2.0 %	De 1.5% à 2.0 %
Taux d'actualisation en France** Taux d'actualisation en Lettonie**	8.5 % 9.5 %	8.5 % 9.5 %

^{*}Le taux d'impôt retenu pour les sociétés françaises évolue de 33.1/3 % à 25 % en fonction des années de réalisation du flux de trésorerie.

La valeur recouvrable des actifs a été déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels (actualisés) après impôt sur une période de cinq ans.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

A fin septembre 2019, les calculs pratiqués ont amené à constater une perte de valeur du goodwill de la société Maroc dans sa totalité, soit à hauteur de 94 K€, ainsi qu'une perte de valeur de la société M-2 à hauteur de 194K€.

Pour l'entité M-2 (Lettonie), la modification des hypothèses de calcul (baisse du taux d'actualisation de 1 point, baisse du taux de croissance à l'infini à 1 % ou baisse du taux EBE/Chiffre d'affaires de 1 point), engendreraient la nécessité de déprécier le goodwill des montants suivants :

A titre indicatif, effets des variations d'hypothèse : Montant de la dépréciation engendrée

En k€	Taux de croissance à l'infini ramené à 1 %	Diminution de 1 point du taux de marge EBE/CA	Diminution du taux d'actualisation de 1 point
M-2	292	328	0

Activité Signalisation France:

Les hypothèses retenues pour définir les actifs à tester sont les suivantes :

- la valeur des immobilisations corporelles nettes a été retraitée afin de n'intégrer dans la base test que les bâtiments pour lesquels aucun projet de cession n'est envisagé. Cette hypothèse a été retenue compte tenu de la possibilité d'exercer l'activité des filiales dans des bâtiments dont le groupe ne serait pas propriétaire, mais locataire, et du projet de céder certains d'entre eux pour redimensionner l'immobilier des filiales à leurs nouveaux besoins.
- Les analyses réalisées sur la valorisation du parc immobilier ont révélé des moins-values pour un montant de 532 K€. Ces moins-values sont correctement provisionnées dans les comptes.

Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel, sont les suivantes :

- le test de dépréciation est calculée sur une durée de 10 ans.
- le chiffre d'affaires projeté à horizon 2030 est de 81 M€ contre 65 M€ à fin septembre 2019.
- le taux d'EBE projeté à terme est de 8.5 % du chiffre d'affaires, prenant en compte une estimation des futurs loyers des filiales dont l'immobilier serait cédé (contre 2.7 % à fin septembre 2019).

Le test de dépréciation réalisé au 30 septembre 2018 a amené à constater une perte de valeur sur les immobilisations incorporelles et corporelles rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie d'un montant total de 2 873 K€ (293 K€ sur le goodwill, et 2 580 K€ sur le poste installations et outillages) qui s'ajoute à une dépréciation de 647 K€ du parc immobilier. Cette perte de valeur a été reprise au 30 septembre 2019 à hauteur des amortissements pratiqués durant l'exercice 2019 soit 401 K€ pour les immobilisations corporelles rattachées à cette Unité Génératrice de Trésorerie et 115 K€ pour le parc immobilier, soit une reprise totale de 516 K€.

A titre indicatif, une variation des paramètres de calcul conduirait aux dépréciations suivantes :

	Variation	Dépréciation
Taux d'actualisation	+ 0.5 point	275
	- 0.5 point	0
Taux de marge à terme EBE/CA	+ 1.0 point	0
	- 1.0 point	3 982
Taux de croissance	+ 1.0 point	0
	- 1.0 point	822

Concernant les autres goodwills, la sensibilité du résultat des calculs aux hypothèses clés (hausse du taux d'actualisation de 0.5 point, baisse du taux de marge à terme EBE/Chiffre d'affaires de 1 point ou baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point), n'engendreraient pas de nécessité de déprécier les goodwills.

Note 4.- Actifs financiers non courants

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants valorisés au coût ou au coût amorti correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Pour les titres de participations et les créances rattachées à des participations de sociétés en liquidation, la juste valeur a été considérée nulle, au regard des perspectives de recouvrement de ces actifs, ce qui explique, pour l'essentiel, la dépréciation existante au 30 septembre 2019.

L'ensemble des sociétés non consolidées ne contribue pas au chiffre d'affaires du groupe et très peu au bilan consolidé.

Les actifs financiers non courants du Groupe s'analysent comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018
Actifs financiers disponibles à la vente Créances rattachées à des participations Autres actifs financiers Actifs financiers non courants	20 29 1 027 1 076	3 603 2 155 1 117 6 875
Dépréciation Actifs financiers non courants nets	-33 1 043	-5 738 1 137

Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués par des titres de sociétés non consolidées par le groupe, s'analysent comme suit :

	% détenu	30/09/2019 Valeur brute	30/09/2019 Dépréciation	30/09/2019 Valeur nette	30/09/2018 Valeur brute	30/09/2018 Dépréciation	30/09/2018 Valeur nette
Airess	20.0	-	-	-	3 354	3 354	-
TVB	100.0	-	-	-	232	232	-
Autres		20	-	20	18	-	18
Total		20	-	20	3 604	3 586	18

La société française AIRESS et la société TVB (Allemagne), ont été liquidées au cours de l'exercice.

La quote-part revenant au Groupe, des résultats et des capitaux propres des sociétés non consolidées, n'est pas significative.

	30/09/2019 Valeur brute	30/09/2019 Dépréciation	30/09/2019 Valeur nette	30/09/2018 Valeur brute	30/09/2018 Dépréciation	30/09/2018 Valeur nette
Créances rattachées						
TVB	-	-	-	2 120	2 120	-
Autres	29		29	35		35
Total	29	-	29	2 155	2 120	35
Dépôts et cautionnements	988		988	1 078		1 078
Autres titres immobilisés	38	32	6	39	32	7
Total	1 026	32	994	1 117	32	1 085
Autres actifs financiers	1 055	32	1 023	3 272	2 152	1 120

Note 5.- Participation dans les entreprises associées

Au 30 septembre 2019, le groupe détient des participations dans deux bureaux d'étude en signalisation routière et signalétique :

- 49 % dans la société AMOS
- 49.9 % dans la société Dominique Defrain Signalisation Routière (DDSR).

Le tableau suivant résume les informations financières concernant la participation dans Dominique Defrain Signalisation Routière et AMOS (données chiffrées du bilan et du compte de résultat multipliées par le taux de participation du groupe).

Entreprises associées	DDSR 30/09/2019	DDSR 30/09/2018	Amos 30/09/2019	Amos 30/09/2018
Actifs	88	71	25	23
Dettes et provisions risques	26	21	12	15
Actifs nets	62	50	13	8
Produits des activités ordinaires	126	109	67	48
Résultats	18	14	4	1
Valeur comptable de la participation	51	43	13	8

Ces participations ne sont pas cotées.

Note 6.- Stocks

Les stocks détenus par le Groupe s'analysent comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018
Matières premières	8 242	7 926
Encours de biens	3 399	4 724
Produits intermédiaires et finis	2 815	3 105
Marchandises	1 636	1 674
Total	16 092	17 429
Dépréciation	-632	-619
Valeur nette des stocks et encours	15 460	16 810

Note 7.- Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés nettes s'analysent comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018
Créances clients et comptes rattachés Dépréciation	31 740 -1 095	30 272 -1 178
Valeur nette des créances clients et comptes rattachés	30 645	29 094

Pour les transactions concernant les parties liées, se référer au paragraphe « V-5- Informations relatives aux parties liées ».

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 90 jours.

Au 30 septembre 2019, les créances clients d'une valeur nominale de 1 095 K€ ont été totalement dépréciées.

Les mouvements de ces dépréciations des créances se détaillent comme suit :

Créances dépréciées individuellement	
Au 30 septembre 2017	1 325
Dotation de l'année	99
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	-144
Reprises non utilisées	-87
Mouvement de périmètre	-11
Ecart de conversion	-4
Au 30 septembre 2018	1 178
	-
Dotation de l'année	401
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	-242
Reprises non utilisées	-237
Mouvement de périmètre	-
Ecart de conversion	-5
Au 30 septembre 2019	1 095

Toutes les dépréciations de créances correspondent à des analyses individuelles.

L'échéancier des créances est résumé ci-après :

	Total	Non échues	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	De 90 à 120 jours	Plus de 120 jours
30/09/2018	29 094	21 596	3 630	1 583	639	534	1 112
30/09/2019	30 645	23 088	2 960	1 501	1 156	485	1 455

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significative. Les créances très anciennes ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas qui n'a pas amené à constater une dépréciation particulière. Il s'agit de créances vis-à-vis de collectivités publiques ou d'entreprises très solvables.

Note 8.- Actifs d'impôts exigibles et autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018
Créances fiscales d'impôts sur les bénéfices	35	275
Total actifs d'impôts exigibles	35	275
Avances, et acomptes sur commandes en cours	488	405
Créances sociales	178	85
Créances fiscales*	4 634	5 460
Créances sur cession d'actif	200	0
Débiteurs divers	97	307
Charges constatées d'avance	1 118	1 176
Total des autres actifs courants *Le poste créances fiscales comprend des créances de CICE pour 3 784 K€	6 715	7 433

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres actifs courants correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 9.- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe comprennent :

	30/09/2019	30/09/2018
Comptes bancaires et caisses Autres valeurs mobilières de placements Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 129 204 6 333	1 993 10 2 003
Concours bancaires courants Solde de la trésorerie nette	-990 5 343	-718 1 285
Comptes bancaires et caisses reclassés en actifs destinés à être cédés Concours bancaires courants reclassés en passifs afférents aux actifs destinés à être cédés	-	-
Solde trésorerie repris pour le calcul des flux de trésorerie	5 343	1 285

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées de parts de SICAV monétaires euros qui sont liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumises à un risque négligeable de variation de valeur.

Note 10.- Actifs destinés à être cédés et passifs afférents

Néant

Note 11.- Capital émis et réserves

Le capital est composé de 1 139 062 actions de 13 € nominal, entièrement libérées au 30 septembre 2019. Au cours de l'exercice 2012/2013, un contrat de rachat d'actions en vue de leur annulation a été mis en place, ainsi qu'un contrat d'animation destiné à faciliter la liquidité du titre.

La mise en place de ces contrats et leurs modalités d'application (cours maximum d'achat et pourcentage de détention) sont autorisées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

	Rachat pour annulation	Contrat de liquidité	Total
Au 30 septembre 2018	68 900	1 501	70 401
Variations	23 425	314	23 739
Au 30 septembre 2019	92 325	1 815	94 140

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ou de création d'actions au cours de l'exercice.

Note 12.- Emprunts portant intérêt

Détail des emprunts :

Total

Emprunts et dettes financières courantes		30	0/09/2019	30/09/2018
Part des emprunts à moins d'un an		5 570		7 417
Dettes financières diverses à moins d'un an			66	98
Concours bancaires courants			990	718
Total			6 626	8 233
Emprunts et dettes financières non courante	es	31	0/09/2019	30/09/2018
Part des emprunts à plus d'un an		4 543		5 432
Dettes financières diverses à plus d'un an			1 362	495
Total			5 905	5 927
Echéanciers de remboursement des emprunts n	on courants :			
	30/09/2019	30/09/2019	30/09/2019	00/00/40
	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	30/09/18
Part des emprunts à plus d'un an	4 282	261	4 543	5 432
Dettes financières diverses à plus d'un an	1 110	252	1 362	495

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des emprunts portant intérêt correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

5 392

513

5 905

Certains emprunts à long et moyen terme ont été contractés par des filiales étrangères du Groupe dans leur devise locale.

La répartition des emprunts en fonction des devises est la suivante :

Emprunts et dettes financières non courants et courants	30/09/2019	30/09/2018
Emprunt en Forint Hongrois - HUF	27	62
Emprunt en Couronne Tchèque - CZK	109	188
Emprunt en Devise Roumaine - RON	61	424
Emprunt en Devise Marocaine - MAD	12	135

D'une manière générale, certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des « covenants », susceptibles d'entrainer un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 1 622 K€ à fin septembre 2019 (contre 2 470 K€ au 30 septembre 2018).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre. Au 30 septembre 2019, le groupe respectait ces covenants.

5 927

Note 13.- Provisions

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

Provisions au 30 septembre 2019 et au 30 septembre 2018

	30/09/2019	30/09/2018
Provisions non courantes		
Risques et charges	374	739
Total des provisions non courantes	374	739
Provisions courantes		
Risques et charges divers	848	1 311
Total des provisions courantes	848	1 311

Variation des provisions du 30 septembre 2018 au 30 septembre 2019

	0-14	\/i-til-	D-4-4: d-	Reprise de	l'exercice	F4-1-	Solde au
Provisions non courantes	Solde au 30/09/2018	Variation de périmètre		Provision utilisée	Provision non utilisée	Ecart de conversion	30/09/2019
Risques et charges	739			-362		-3	374
Total des provisions non courantes	739			-362		-3	374

Provisions liées à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à mars 2006 :

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Dans ce cadre, une provision pour risque de 299 K€ avait été comptabilisée sur les périodes précédentes sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

Cette estimation découle de l'approche suivante :

- Lorsque le groupe a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, une provision a été comptabilisée pour le montant de la condamnation ou de la transaction prévue.
- En l'absence de jugement ou de négociation en cours, la provision a été déterminée sur la base d'un rapport d'expert mandaté par le groupe.
- Dans un cas particulier, le tribunal a eu recours à un expert indépendant pour évaluer le préjudice. Cet expert a remis son rapport au tribunal. Signaux Girod conteste les calculs effectués par cet expert et a donc retenu la valorisation du préjudice réalisée par son expert (dont le montant est significativement inférieur) pour l'estimation de la provision.

Les autres provisions non courantes correspondent à la perte de valeur d'actifs non courant.

Provisions courantes	Solde au	Variation	Dotation	Reprise de	l'exercice	Ecart de	Ecart de Solde au	
	30/09/2018	dΔ	de l'exercice	Provision utilisée	n Provision conve	conversion	30/09/2019	
Risques et charges Total des provisions courantes	1 311 1 311	-	312 312	-577 -577	-203 -203	6 6	848 848	

Ces provisions concernent principalement les médailles du travail (160 K€) et des litiges à l'égard du personnel (526 K€). Elles ont été estimées dossier par dossier, en prenant en compte l'avis des conseils de la société sur les dossiers concernés. Les litiges pour lesquels le risque éventuel ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, eu égard à la complexité des dossiers et/ou à l'avancement des procédures, ne sont pas provisionnés et sont décrits en tant que « risques éventuels » au chapitre V-4 alinéa q, ci-après.

Note 14.- Retraites et assimilés

Les principes généraux appliqués conformément à la norme IAS 19 révisée sont présentés ci-après :

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global. La méthode de calcul des engagements est identique à celle appliquée avant la mise en œuvre de la norme révisée.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.

Les impacts des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Aucune modification de régime n'est intervenue au 30 septembre 2019.

La notion de rendements attendus sur les actifs est abandonnée au profit de celle de Produit d'intérêts sur les actifs, calculé sur la base du taux d'actualisation.

			_	Reprises	de l'exercice	
	Solde au 30/09/2018	Ecart actuariel	Dotation de l'exercice	Utilisées	Non Utilisées	Solde au 30/09/2019
Avantages postérieurs à l'emploi Total passifs liés aux	2 713	243	113	-	-27	3 042
avantages au personnel	2 713	243	113	-	-27	3 042

Les droits de l'année sont enregistrés en charges pour un montant brut de 113 K€ (avant impôts différés) et les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global pour un montant de 243 K€ (avant impôts différés) au 30 septembre 2019.

	30/09/2019	30/09/2018
Valeur actualisée de l'obligation	3 319	3 010
Juste valeur des actifs du régime	-277	-297
Passif enregistré au bilan	3 042	2 713

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2017/2018 et 2018/2019, se déclinent ainsi :

	30/09/2019	30/09/2018
Taux d'actualisation	0.47 %	1.54 %
Hypothèse de taux de progression des salaires	2.00 %	2.00 %
Taux de turnover	4.20 %	4.20 %
Age de départ	62 ans	62 ans

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2019. Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

Evolution de la dette actuarielle

	30/09/2019
Dette actuarielle en début d'exercice	2 713
Coût des services rendus	186
Charge d'intérêt sur l'engagement	47
Prestations versées	-64
Impact des modifications de régime	-84
Acquisitions/cessions de filiales	0
Réduction (licenciements)	0
(Perte)/gains actuariels dus à l'expérience	-23
(Perte)/gains actuariels dus aux changements d'hypothèses	267
Dette actuarielle en fin d'exercice	3 042

Note 15.- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs de la société s'analysent comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 459	9 321
Total	9 459	9 321

Note 16.- Autres Passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante :

	30/09/2019	30/09/2018
Avances sur commandes	468	409
Dettes fiscales et sociales	5 514	5 506
Autres dettes	527	777
Ecart de conversion passif	1	2
Produits constatés d'avance	435	437
Total	6 945	7 131

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 17.- Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe (établies selon le référentiel IFRS).

La performance de chaque secteur opérationnel est évaluée sur la base du compte de résultat et est mesurée de manière cohérente avec le résultat opérationnel courant dans les états financiers consolidés.

Le financement du groupe (y compris les charges et les produits financiers) et les impôts sur les bénéfices sont traités au niveau du groupe et ne sont pas alloués aux secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels du groupe ont été déterminés en fonction du type d'activité réalisée, et du secteur géographique.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont :

Signalisation France Sociétés spécialisées Activités internationales

La signalisation France regroupe les activités suivantes :

Signalisation verticale, fourniture, pose et maintenance;

Signalisation horizontale et aménagement de chaussées, fourniture et application ;

Prestation de services en signalisation de chantier.

Ces activités sont réalisées par Signaux Girod SA (avec l'usine de production de Bellefontaine), et par les filiales françaises regroupées sous la société Signaux Girod Services.

Les sociétés spécialisées regroupent notamment :

Equipement floral, fabrication et vente d'équipement floral - Activité de la société ATECH;

Mobilier urbain non publicitaire, fabrication et vente – Activité de la société Concept Urbain ;

Les activités internationales regroupent les activités exercées par les filiales internationales du groupe :

Signalisation verticale, fourniture et pose ;

Signalisation horizontale, application;

Mobilier urbain non publicitaire, vente, installation et maintenance.

La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

A- Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteurs d'activité se répartissent de la manière suivante :

30/09/2018	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	67 318	8 749	21 691		97 758
Inter secteurs	752	1 202	142	-2 096	0
Chiffre d'affaires total	68 070	9 951	21 833	-2 096	97 758
Résultat opérationnel courant	-2 643	537	1 034		-1 072
Résultat opérationnel	-6 718	53	1 090		-5 575

30/09/2019	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	64 567	11 183	24 339		100 089
Inter secteurs	613	1 298	271	-2 182	-
Chiffre d'affaires total	65 180	12 481	24 610	-2 182	100 089
Résultat opérationnel courant	-1 630	1 354	314		38
Résultat opérationnel	1 266	1 393	33		2 692

B- Bilan consolidé

La répartition des actifs et passifs sectoriels est la suivante :

	Signalisati	on France	Sp	Sociétés écialisées	inter	Activités nationales	Ecart into	er secteur	Ens	semble du Groupe
	Sept. 2019	Sept. 2018	Sept. 2019	Sept. 2018	Sept. 2019	Sept. 2018	Sept. 2019	Sept. 2018	Sept. 2019	Sept. 2018
Actifs sectoriels										
Actifs non courants	19 642	23 481	5 494	5 495	11 985	12 200	-	-	37 121	41 176
Actifs courants	40 930	37 389	6 157	5 068	16 950	16 126	-4 849	-2 967	59 188	55 616
Autres actifs non affectés	-	175	-	25	46	698	-	11	46	909
Actifs des activités destinées à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs sectoriels	60 572	61 045	11 651	10 588	28 981	29 024	-4 849	-2 956	96 355	97 701
Passifs sectoriels										
Passifs non courants	7 157	8 065	498	433	1 666	2 504	-	-	9 321	11 002
Passifs courants	15 150	16 462	2 529	1 903	11 193	8 970	-4 813	-2 936	24 059	24 399
Autres passifs non affectés	20	65	191	226	444	7	-	-	655	298
Passifs des activités destinées à être cédées Total passifs courants et	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
non courant	22 327	24 592	3 218	2 562	13 303	11 481	-4 813	-2 936	34 035	35 699
Acquisition d'actifs non										
courants	3 059	2 621	165	111	1 038	1 050	-	-	4 262	3 782

Note 18.- Charges de personnel

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	30/09/2019	30/09/2018
Cadres et agents de maîtrise	210	219
Ouvriers et employés	591	569
Total	801	788
Signalisation France	515	515
Sociétés spécialisées	53	50
Activités internationales	233	223
Total	801	788

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	30/09/2019	30/09/2018
Salaires et traitements	23 699	23 001
Charges salariales et patronales	9 657	9 468
Total des charges de personnel	33 356	32 469

Note 19.- Frais de recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la SA Signaux Girod, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 339 K€ pour l'exercice 2018/2019 contre 387 K€ pour l'exercice 2017/2018.

Note 20.- Amortissements, dépréciations et pertes de valeurs

	30/09/2019	30/09/2018
Amortissements des immobilisations incorporelles	454	281
Amortissements des immobilisations corporelles	3 781	4 065
Pertes de valeur	-	-
Total amortissements et pertes de valeur	4 235	4 346
Dotations et reprises provision pour risque et charge et pour dépréciations	-440	-114
Total amortissements, dépréciations et pertes de valeur	3 795	4 232

Note 21.- Autres produits et charges d'exploitation

Les produits et charges d'exploitation se répartissent comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018
Subventions d'investissement virées au résultat		
de l'exercice	5	1
Autres produits et charges	23	-268

Note 22.- Autres produits et charges opérationnels

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

	30/09/2019	30/09/2018
Perte de valeur sur goodwills de la société Concept Urbain	-	-526
Perte de valeur sur goodwills du secteur Signalisation France	-	-293
Perte de valeur sur goodwills du secteur Activités internationales	-288	-
Total des pertes de valeur sur goodwill	-288	-819
Perte de valeur sur actifs non courants de secteur signalisation France	-	-3 227
Total des pertes de valeur	-288	-4 046
Valeur nette comptable des immobilisations sorties*	-3 453	-2 173
Produits sur cession d'immobilisations*	5 537	2 646
Résultat net sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 084	473
Résultat sur cession de titres de participation non consolidés	-	50
Charges exceptionnelles de restructuration du groupe en France	-	-965
Charges exceptionnelles indemnités versées pour préjudices clients	-	-1 112
Dotation et reprise exceptionnelle immobilisation corporelle et incorporelle	516	-54
Dotation et reprise de provision nette pour litige liée à la concurrence**	-	1 071
Dotation et reprise provision pour restructuration du groupe en France	282	77
Dotation et reprise provision pour risque exceptionnel sur immobilisation corporelle	-	3
Autres	60	-
Total des autres produits et charges opérationnels	2 942	-457

^{*}Cession de la branche d'activité balisage de la filiale SG EST et cession de quatre ensembles immobiliers pour un prix de vente global de 5 410 K€, dégageant une plus-value de 2 072 K€.

**Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises

Note 23.- Coût de l'endettement financier net

	30/09/2019	30/09/2018
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	-
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	-178	-221
Coût de l'endettement financier net	-178	-221

Note 24.- Autres produits et charges financiers

	30/09/2019	30/09/2018
Gains nets de change	-62	-34
Variation de juste valeur des actifs financiers	117	46
Total des autres produits et charges financiers	55	12

concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Au titre de l'exercice précédent, dans le cadre de ces litiges, des indemnités ont été versées pour 1 112 K€, une reprise de provision a été constatée pour un montant de 1 112 K€ et une provision pour risque a été enregistrée pour 41 K€.

Note 25.- Charge d'impôt

La charge d'impôt pour les exercices clos les 30 septembre 2019 et 2018 est principalement composée de :

	30/09/2019	30/09/2018
Charge d'impôt exigible	416	206
Charge d'impôt différée	1 391	-680
Charge d'impôt consolidée	1 807	-474

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant pour les exercices clos les 30 septembre 2019 et 2018.

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

	30/09/2019	30/09/2018
Résultat net avant impôt	3 278	-3 060
Taux d'imposition du Groupe	28 % et	33,33 %
	33,33 %	
Charge d'impôt théorique	-1 093	-1 020
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	-	-
- Activation de déficits antérieurs non reconnus	-	-
- Pertes de l'exercice non activées	-1 114	770
- Autres différences permanentes*	400	-224
Charge réelle d'impôt	-1 807	-474

Actifs et passifs d'impôt différés

	30/09/2019	30/09/2018
Impôts différés actifs		
Provisions fiscalement réintégrées	11	19
Provisions complémentaires pour avantage au personnel	760	760
Provision dépréciation des actifs immobilisés*	-	220
Déficits fiscaux reportables**	1 808	2 836
Autres différences	201	384
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	-2 734	-3 310
Total	46	909
Impôts différés passifs		
Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations***	2 683	3 401
Autres différences	706	207
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	-2 734	-3 310
Total	655	298
Position nette d'impôts différés	-609	611

^{*}Impôt différé correspondant à la dépréciation initiale de l'ensemble immobilier de la filiale espagnole. Ce montant a été déprécié en 2019.

**les déficits fiscaux reportables ont été activés sur la base d'hypothèses de résultats futurs attendus.

***Le poste « Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations » comprend notamment le retraitement des provisions pour amortissements dérogatoires constatées dans les sociétés françaises pour un montant de 2 520 K€.

Au 30 septembre 2019, les impôts différés actifs au bilan consolidé du Groupe s'élèvent à 46 K€ alors que les impôts différés passifs s'élèvent à 655 K€. Dans le cadre de la reconnaissance des impôts différés, ceux-ci sont comptabilisés en net par société.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs d'impôts différés sont enregistrés si la récupération est jugée

Au 30 septembre 2019, les déficits reportables activés concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 7 231 K€ sur un total de déficits fiscaux reportables de 9 931 K€.

Ces impôts différés actifs sont comptabilisés au bilan du Groupe pour un montant que le Groupe estime être en mesure de recouvrer dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, avant l'expiration éventuelle des déficits pour la part des impôts différés actifs liés à des déficits fiscaux reportables. Néanmoins, le Groupe pourrait se retrouver dans l'incapacité de réaliser le montant prévu d'impôts différés si ses revenus taxables futurs et les impôts connexes étaient moins importants que prévu. Le Groupe fonde également ses prévisions quant à l'utilisation des impôts différés sur sa compréhension de l'application de la réglementation fiscale, laquelle pourrait cependant être remise en cause, soit du fait de changement dans la réglementation fiscale et comptable, soit du fait de contrôles ou contentieux fiscaux de nature à affecter le montant de ses impôts différés.

Si le Groupe considérait qu'il ne pouvait pas, dans les années à venir, réaliser ses impôts différés, il devrait ne plus reconnaître au bilan ces actifs, ce qui aurait un impact défavorable significatif sur le résultat net du Groupe et sur sa situation financière.

Au 30 septembre 2019, les impôts différés relatifs aux pertes cumulées des filiales marocaine, espagnole, bulgare, péruvienne et colombienne n'ont pas été reconnus étant donné les incertitudes de récupération dans un avenir proche. Le montant des pertes non reconnues est de 3 684 K€, soit un impôt différé actif non reconnu de 815 K€, impôt calculé au taux actuellement en vigueur dans les pays concernés.

Note 26.- Quote-part dans le résultat des entreprises associées

	30/09/2019	30/09/2018
Dominique Defrain	18	14
Amos	4	1
Total	22	15

Note 27.- Résultat des activités abandonnées

En juillet 2018, le groupe a cédé la totalité de la participation qu'il détenait dans la société SIP, soit 100 % du capital. Cette société spécialisée dans l'activité de l'identité visuelle adhésive (décoration de tramways, trains, véhicules...) était rattachée au secteur d'activité des sociétés spécialisées.

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat dégagé par cette activité au cours de l'exercice, jusqu'à la date de sa sortie du groupe, figure sur la ligne « Résultat des activités abandonnées » ainsi que la plus-value réalisée lors de la cession de cette activité par le groupe en juillet 2018.

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2019 la société SUMMUM a été liquidée. Cette société était rattachée au secteur des activités internationales.

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat dégagé par cette activité au cours de l'exercice, jusqu'à la date de sa sortie du groupe, figure sur la ligne « Résultat des activités abandonnées » ainsi que le résultat généré lors de la liquidation.

	30/09/2019	30/09/2018
Résultat dégagé par l'activité de SIP au cours de l'exercice	-	812
Plus-value réalisée lors de la cession de SIP*	-	1 109
Résultat dégagé par l'activité de SUMMUM au cours de l'exercice	-135	-
Résultat réalisé lors de la liquidation de SUMMUM	68	-
Recyclage des réserves de conversion SUMMUM	754	-
Résultat des activités abandonnées	687	1 921

^{*}Pour la détermination du résultat de cession de la société SIP, les frais directement liés à cette opération ont été pris en compte et déduit du

Note 28.- Résultat par action

Nombre d'actions ordinaires pour le résultat de base par action 1 044 922 1 068 661 Résultat net en euros par action 1,40 -3,19 Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère 1 462 -3 409			
Nombre d'actions ordinaires pour le résultat de base par action 1 044 922 1 068 661 Résultat net en euros par action 30/09/2019 30/09/2018 Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère 1 462 -3 409 Nombre d'actions ordinaires ajustés pour le résultat dilué par action 1 139 062 1 139 062		30/09/2019	30/09/2018
Résultat net en euros par action1,40-3,1930/09/201930/09/2018Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère1 462-3 409Nombre d'actions ordinaires ajustés pour le résultat dilué par action1 139 0621 139 062	Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	1 462	-3 409
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère 1 462 -3 409 Nombre d'actions ordinaires ajustés pour le résultat dilué par action 1 139 062 1 139 062	Nombre d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 044 922	1 068 661
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère 1 462 -3 409 Nombre d'actions ordinaires ajustés pour le résultat dilué par action 1 139 062 1 139 062	Résultat net en euros par action	1,40	-3,19
Nombre d'actions ordinaires ajustés pour le résultat dilué par action 1 139 062 1 139 062		30/09/2019	30/09/2018
·	Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	1 462	-3 409
Résultat net dilué en euros par action 1,28 -2,99	Nombre d'actions ordinaires ajustés pour le résultat dilué par action	1 139 062	1 139 062
	Programme and the first of the second	4.00	2.00

Le nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action correspond au nombre total d'actions composant le capital diminué des actions propres détenues par la société (voir note 11).

V-4 - Engagements et passifs éventuels

a) Engagements sur contrats de location simple

Le Groupe a conclu des contrats de location sur certains véhicules à moteur, machines et locaux. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

Locations simples	Au 30/09/2019	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Constructions	2 836	665	1 844	327
Autres	777	426	350	1
Total	3 613	1 091	2 194	328

Le montant des loyers passés en comptes de charges s'est élevé à 1 981 K€.

b) Engagements sur contrats de location financement

Le Groupe a des contrats de location financement qui sont traités conformément à IAS 17.

Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et de location avec option d'achat, et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

	30/09/2019	30/09/2018
Paiements minimaux à moins d'un an	228	61
Paiements minimaux à plus d'un an et moins de cinq ans	909	153
Paiements minimaux à plus de cinq ans	169	63
Paiements minimaux totaux au titre des contrats de location financement	1 306	277
Moins les montants représentant des charges financières	-87	-27
Valeur des paiements minimaux au titre de la location	1 219	250

La valeur nette comptable des immobilisations capitalisées et liées à des contrats de location financement s'élève à 602 K€ au 30 septembre 2019.

c) Engagements d'investissement :

En novembre 2018, une convention de location de matériel informatique a été signée concernant l'installation d'un nouvel ERP (SAP) qui sera déployé sur les filiales Signalisation France et sur la filiale ATECH. Cet investissement d'un montant de 1.2 M€ est financé par un contrat de location financement.

La SARL L'APPENTIERE, détenue à 100 % par la filiale ATECH, et portant l'immobilier, a obtenu en juin 2019 un permis de construire relatif à l'extension du bâtiment industriel. Des travaux sont prévus pour un montant global de 1 321 K€. Cet investissement sera financé par le biais d'un crédit-bail immobilier après transfert de l'existant au crédit bailleur, pour un montant maximum d'investissement de 2 400 K€.

d) Engagements au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises :

Au 30 septembre 2019, il n'y a pas d'engagement au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises.

e) Engagements donnés :

	30/09/2019	30/09/2018
Avals, cautions, garanties données	4 815	6 420

^{*}Les Hypothèques ou promesses d'hypothèques représentent 538 K€ sur les 4 815 K€ d'engagements hors bilan.

Les engagements en matière de pensions et indemnités de départ en retraite ont été enregistrés au bilan en provision pour risques et charges.

f) Engagements recus:

Engagement de livrer et mettre en place un nouvel ERP (SAP) pour une utilisation à partir du 1er juillet 2020. Emprunt obtenu non encore encaissé par la filiale ATECH pour un montant de 700 K€.

g) Litiges et passifs éventuels :

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients, de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Au titre de ces litiges, une provision de 299 K€ a été constatée par le groupe au cours des exercices précédents. Cette provision pour risque a été comptabilisée sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

Voir également la Note 13 - Provisions

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2019.

V-5 - Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod S.A. et des filiales énumérées dans la note V-7.

La S.A.S. L'action Girod est l'ultime société mère du groupe.

Il n'y a pas eu de transaction entre la société L'Action Girod et les sociétés du groupe au cours de cet exercice. Les transactions entre la société mère Signaux Girod et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

	Créances	Dettes	Produits	Charges
Entreprises qui ont une influence notable sur le groupe :				
Société Familiale de Gestion Girod (S.F.G.P.G.)	118	2	424	5
Entreprises associées :				
Amos		4		
Defrain Signalisation				

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou recues pour les créances et les dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2019, le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées (au 30 septembre 2018 : 0 €). Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Transactions avec d'autres parties liées :

Rémunération du personnel dirigeant du groupe (membres du Conseil d'administration) :

	30/09/2019	30/09/2018
Avantages à court terme	360	381
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiement en action	-	-
Total des rémunérations au personnel dirigeant	360	381

Un état détaillé de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration

V-6 - Gestion du risque financier

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée à l'endettement financier à long terme du Groupe, à taux variable. L'endettement à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, emprunts classiques et emprunts correspondant à des contrats de crédit-bail ou de location financement, se répartit de la façon suivante :

- Emprunts à taux fixe : 69 %
- Emprunts à taux variable : 30 %
- Emprunts à taux variable avec taux plafond garanti : 0 %
- Emprunts à taux variable couvert par des swaps : 1 %

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation raisonnable dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable). Les capitaux propres du Groupe ne sont pas affectés.

	Augmentation / Diminution en points de base	Effet sur le résultat avant impôt (K€)
30/09/2018		
Europe	+ 15	- 3
Europe	- 10	2
30/09/2019		
Europe	+ 15	- 2
Europe	- 10	1

Le groupe a recours à des instruments de couverture de type swaps qui assurent la conversion du taux variable en taux fixe.

Risque de change

La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée en euros.

Les filiales étrangères hors de la zone euro réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires dans leur monnaie nationale.

L'endettement des filiales hors zone euro est réalisé dans la devise de leurs pays respectifs.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales hors zone euro représente 10.2 % du chiffre d'affaires total. L'incidence éventuelle sur le groupe, des variations de change subies par ces filiales est très faible.

Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture.

Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée avec des collectivités territoriales et des organismes du secteur public.

Pour le reste du chiffre d'affaires, la politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, concerne essentiellement les actifs disponibles à la vente, pour lesquels l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces actifs.

Quant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, ils sont principalement composés de comptes à terme.

Risque sur le cours des métaux

Notre activité de fabrication de panneaux de signalisation est essentiellement consommatrice d'aluminium et d'acier. Les évolutions subies des cours de ces métaux ont une influence directe sur les prix de revient de nos produits.

Les services achats des entités qui travaillent directement ces métaux, à savoir le site de Bellefontaine, siège de la SA Signaux Girod pour la France, et les sites de production des filiales étrangères, veillent à assurer, un approvisionnement régulier au cours le plus favorable.

Risque de liquidité

La situation de trésorerie nette du Groupe est positive de 5 343 K€.

En France, 12 filiales sont liées par un contrat de centralisation de trésorerie avec la SA Signaux Girod. Ce contrat permet de faire remonter dans un compte centralisateur tenu par la société tête de groupe, la trésorerie des filiales excédentaires, et d'alimenter les comptes bancaires des filiales qui présentent un besoin de trésorerie. Ces opérations donnent lieu à une rémunération, calculée sur le montant des sommes reçues ou prêtées, à un taux qui varie en fonction du marché. La trésorerie excédentaire nette centralisée par la SA Signaux Girod est placée en compte à terme.

Les filiales étrangères gèrent leur trésorerie, excédentaire ou non de facon autonome. Toutefois, la société mère est parfois amenée à donner sa caution en garantie des découverts accordés par les organismes bancaires à certaines de ces filiales.

Instruments financiers inscrits au bilan

	30/09/2018	30/09/2018		Ventilation	par catégorie	d'instruments
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente.	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	17	17		17		
Autres actifs long terme	1 120	1 120			1 120	
Clients et autres débiteurs	29 094	29 094			29 094	
Autres actifs courants	7 708	7 708			7 708	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 003	2 003	2 003			
Total actifs financiers	39 942	39 942	2 003	61	37 922	
Passifs financiers non courants	7 549					7 549
Passifs financiers courants	6 611					6 611
Fournisseurs et autres créditeurs	9 321					9 321
Autres passifs courants	7 156					7 156
Total passifs financiers	30 637					30 637

	30/09/2019	30/09/2019	,	Ventilation par catégo	rie d'instrume	ent
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	20	20		20		
Autres actifs long terme	1 023	1 023			1 023	
Clients et autres débiteurs	30 645	30 645			30 645	
Autres actifs courants	6 750	6 750			6 750	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 333	6 333	6 333			
Total actifs financiers	44 771	44 771	6 333	20	38 418	-
Passifs financiers non courants	5 905					5 905
Passifs financiers courants	6 626					6 626
Fournisseurs et autres créditeurs	9 459					9 459
Autres passifs courants	7 126					7 126
Total passifs financiers	29 116	-	-	-	-	29 116

V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation

Sociétés	N°SIREN	Méthode	Méthode	% d'intérêt	% d'intérêt
		30/09/2019	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2018
Signaux Girod Chelle*	646 950 519		I.G.		100.00
Signaux Girod Sud	338 395 858	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Languedoc*	352 825 244		I.G.		100.00
Signaux Girod Nord	332 201 458	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Est	959 502 345	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Val de Saône**	390 788 362		I.G.		100.00
Signaux Girod Ouest	442 213 724	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod La Réunion	515 340 693	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Services	443 137 955	I.G.	I.G.	100.00	100.00
S.F.L	304 635 337	I.G.	I.G.	99.95	99.95
Lacgir	332 201 441	I.G.	I.G.	99.00	99.00
International Girod	443 137 021	I.G.	I.G.	100.00	100.00
GS Plus	Rép. Tchèque	I.G.	I.G.	99.90	99.90
GSR Girod Semnalizare Rutiera	Roumanie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
ACE	Belgique	I.G.	I.G.	100.00	100.00
M-2	Lettonie	I.G.	I.G.	90.00	90.00
Girodservices	Espagne	I.G.	I.G.	99.88	99.88
Alfa Girod	Hongrie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Girod Maroc	Maroc	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Senalizacion Girod	Colombie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Senalizacion Girod Peru	Pérou	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Sociétés spécialisées Girod	481 957 041	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Atech	339 707 143	I.G.	I.G.	100.00	100.00
L'appentière Fleurie	384 205 175	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Concept Urbain	322 746 603	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Dominique Defrain Signalisation Routière	380 766 436	M.E	M.E	49.90	49.90
Summum****	Canada		I.G.		100.00
S.S.S.***	Canada				
T.V.B.****	Allemagne	N.C.	N.C.	100.00	100.00
Groupe AIRESS****	311 700 629	N.C.	N.C.	20.00	20.00
A.M.O.S.	513 325 795	M.E.	M.E.	49.90	49.90

IG = Intégration globale ME = Mise en équivalence NC = Non consolidée

*Les sociétés Signaux Girod Chelle et Signaux Girod Languedoc ont fait l'objet d'une TUP en septembre 2019 et ont été absorbées par la société Signaux Girod Sud.

**La société Signaux Girod Val de Saône a fait l'objet d'une TUP en avril 2019 et a été absorbée par la société Signaux Girod Est.

**** SSS : perte de contrôle en janvier 2012.

****Les sociétés TVB, SUMMUM et AIRESS ont été liquidées au cours de cet exercice.

V-8 - Informations environnementales

Le Groupe Girod est en constante recherche d'axes d'amélioration afin de réduire l'impact lié à son activité. Sur l'usine de production de Bellefontaine, un comité de pilotage veille à l'amélioration continue par le suivi d'indicateurs environnementaux et la mise en place d'actions d'amélioration.

Nos actions environnementales vont donc au-delà du simple respect de la règlementation en vigueur.

L'ensemble de notre personnel y compris le personnel intérimaire est sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et est formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution.

Des indicateurs de suivi, complétés ou non d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place.

Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le Groupe a obtenu plusieurs certifications ISO liées au management de l'environnement :

- L'usine de production de Bellefontaine est certifiée ISO 14001.
- Les sociétés Concept Urbain et Girod Semnalizare Rutiera partagent cette démarche et sont certifiées ISO 14001.

Le Groupe n'a pas identifié de risque lié aux effets du changement climatique pouvant impacter de manière significative son activité.

Au cours de l'exercice 2018/2019, nous n'avons constaté aucune provision pour risques liés à l'environnement.

Des informations détaillées sur la responsabilité environnementale de l'entreprise figurent dans le rapport de gestion (III-Déclaration de performance extra-financière).

V-9 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est à signaler.

V-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « V-2-1-2 – Comparabilité des états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts des changements de méthode comptable résultant de l'application au 1er octobre 2018 de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des goodwills et des immobilisations corporelles

Risque identifié

Au 30 septembre 2019, les goodwill s'élèvent en valeur nette à K€ 5.997 et les immobilisations corporelles à K€ 27.935, au regard d'un total bilan de K€ 96.355. Votre groupe a comptabilisé une perte de valeur de K€ 288 pour les *goodwill* et K€ 0 pour les immobilisations corporelles au titre de l'exercice.

Les modalités des tests de perte de valeur mis en œuvre sont décrites dans les notes V-2-3-10-1 et V-3 note 3 et V-3 note 3 bis de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations corporelles constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre groupe ainsi que la méthode de détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou de jugements de la part de la direction afin de procéder à cette appréciation.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill et des immobilisations corporelles par votre groupe. A ce titre, nous avons inclus dans notre équipe un expert en évaluation d'entreprise. Nos travaux ont notamment consisté à :

- étudier les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie, notamment en les confrontant aux réalisations passées:
- examiner le calcul du taux d'actualisation et corroborer certaines composantes de ce taux avec des données de marché disponibles ;
- apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses opérationnelles retenues.

Evaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles

Risque identifié

Les sociétés de votre groupe concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010 ont fait l'objet, de la part de deux entreprises concurrentes et de clients, de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le montant des provisions comptabilisées à ce titre s'élève à K€ 299 au 30 septembre 2019. Cette provision a été estimée selon les modalités décrites dans les notes V-3 Note 13 et V-4 alinéa g de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de cette provision.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous avons réalisé les travaux suivants:

- Lorsque votre groupe a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse était en cours, nous avons rapproché le montant de la condamnation ou de la transaction en cours de la provision comptabilisée par votre groupe.
- En l'absence de jugement ou de négociation en cours, nous avons rapproché la provision comptabilisée de celle figurant dans le rapport de l'expert mandaté par votre groupe.
- Nous avons apprécié la compétence et l'indépendance de l'expert mandaté par votre groupe.
- Dans le cas particulier décrit dans la note V-3 Note 13 de l'annexe aux comptes consolidés, nous avons évalué les arguments développés par votre groupe pour contester les conclusions du rapport d'expertise mandaté par le tribunal.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Signaux Girod par votre assemblée générale du 21 mars 2008 pour le cabinet PLURIS AUDIT et du 25 mars 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2019, le cabinet PLURIS AUDIT était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lons-le-Saunier et Lyon, le 30 janvier 2020

Les Commissaires aux Comptes

PLURIS AUDIT Latif Ergin

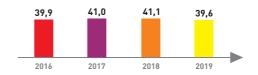
ERNST & YOUNG et Autres Mohamed Mabrouk

SOMMAIRE

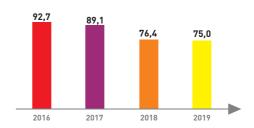
I - Bilan au 30 septembre 2019	.51
II - Compte de résultat	.52
III - Tableau des flux de trésorerie	.53
IV - Principes et méthodes comptables	.54
IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles	
IV-2 - Immobilisations financières	
IV-3 - Stocks et en-cours	.54
IV-4 - Créances et dettes	.55
IV-5 - Valeurs mobilières de placement	.55
IV-6 - Provisions pour risques et charges	.55
IV-7 - Impôts	
IV-8 - Engagements de retraite	.55
V - Notes	.56
V-1 - Actif immobilisé	.56
V-2 - Stocks et En-cours	.57
V-3 - Créances d'Exploitation	.58
V-4 - Capitaux Propres	.58
V-5 - Provisions	.58
V-6 - Dettes Financières	
V-7 - Dettes d'Exploitation	.60
V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et	
Produits constatés d'avance	
V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan	.61
V-10 - Chiffre d'affaires	
V-11 - CICE	
V-12 - Résultat Financier	
V-13 - Résultat Exceptionnel et transferts de charges	.62
V-14 - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future	
d'impôt et ventilation de l'impôt	
V-15 - Tableau des filiales et participations	
V-16 - Résultats des cinq derniers exercices	
V-17 - Rémunérations et effectifs	
V-18 - Engagements hors bilan et passifs éventuels	
V-19 - Crédit-Bail	.65
V-20 - Identité de la société mère consolidant les comptes	
de la société	
V-21 - Capital social	
V-22 - Obligations contractuelles	
V-23 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	
V-24 - Evènements majeurs de l'exercice	.66

L'ANNÉE EN **CHIFFRES**

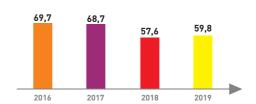
CHIFFRE D'AFFAIRES



TOTAL BILAN

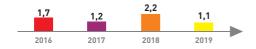


FONDS PROPRES





INVESTISSEMENT CORPORELS





EFFECTIF MOYEN SIGNAUX GIROD SA, en nombre de salariés





I - Bilan au 30 septembre 2019

Actif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2019	30/09/2018
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		597	902
Immobilisations corporelles nettes		15 346	19 059
Immobilisations financières		23 603	24 095
Dont : Titres de participation		21 561	22 193
Créances rattachées		0	0
Total Actif immobilisé	1	39 546	44 056
Actif circulant			
Stocks et en-cours	2	6 605	6 539
Clients et comptes rattachés	3	8 443	8 694
Autres créances	3	15 431	15 968
Disponibilités	6	4 207	340
Comptes de régularisation	3-8	744	793
Total Actif circulant		35 430	32 334
Total actif		74 976	76 390
Passif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2019	30/09/2018
Capital		14 808	14 808
Réserve légale		1 481	1 481
Autres réserves		31 163	31 609
Résultat net		3 136	- 446
Situation nette		50 588	47 452
Subventions		2	3
Provisions règlementées	5	9 188	10 180
Capitaux propres	4	59 778	57 635
Provisions pour risques et charges	5	383	624
Dettes financières	6	7 582	11 095
Fournisseurs et comptes rattachés	7	4 724	4 605
Autres dettes et comptes de régularisation	7-8	2 509	2 431
Passif circulant "		14 815	18 131
Ecart de conversion passif			

II - Compte de résultat

(exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2019	30/09/2018
Produits d'exploitation :			
Chiffre d'affaires	10	39 573	41 091
Production stockée		149	- 235
Reprise de provisions et transfert de charges		465	428
Autres produits		388	102
Total des produits d'exploitation		40 575	41 386
Charges d'exploitation :			
Achats matières premières et autres approvisionnements		16 197	16 393
Variation des stocks		122	- 10
Autres achats et charges externes		10 631	11 263
Impôts, taxes et versements assimilés		1 207	1 278
Salaires et traitements		7 411	7 229
Charges sociales		2 479	2 475
Dotations aux amortissements et provisions		2 712	2 869
Autres charges		67	152
Total des charges d'exploitation		40 826	41 649
Résultat d'exploitation		- 251	- 263
Résultat financier	12	-176	- 4 315
Résultat courant		-427	- 4 578
Résultat exceptionnel Participation des salariés	13	3 225	3 844
Impôts sur les bénéfices	14	338	288
Résultat net de l'exercice	14	3 136	- 446
		0.00	
Résultat par action (en Euros)		3.00	- 0.42
Résultat dilué par action (en Éuros)		2.75	- 0.39
Nombre d'actions		1 044 922	1 068 661
Nombre d'actions diluées*		1 139 062	1 139 062

^{*}Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

III - Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Résultat net	3 136	-446
Amortissements et provisions nets	-4 115	9 538
Plus ou moins-values	4 125	-6 217
Subventions virées au résultat	-1	-1
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation	-347	-786
= Flux de trésorerie d'exploitation (A)	2 798	2 088
Distributions mises en paiement	0	-9 854
Remboursement de dettes financières	-3 178	-3 831
Variation avances et cash pooling	0	-154
Besoin de trésorerie	-3 178	-13 839
Variation avances et cash pooling	458	
Augmentation des dettes financières	500	2 000
Dégagement de trésorerie	958	2 000
= Flux de trésorerie financement (B)	-2 220	-11 839
Acquisition immobilisations incorporelles	-74	-55
Acquisition immobilisations corporelles	-1 056	-2 244
Acquisition de titres de participation*	0	-2 445
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	-322	-298
Créances et dettes sur immobilisations	17	-79
Besoin de trésorerie	-1 435	-5 121
Cession, désinvestissement, subvention d'investissement	4 536	11 713
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	184	32
Dégagement de trésorerie	4 720	11 745
= Flux de trésorerie investissement (C)	3 285	6 624
Trésorerie début	340	3 467
Trésorerie fin	4 203	340
Flux net de trésorerie (A+B+C)	3 863	-3 127
*Augmentation de capital de la société Signaux Girod Services.		
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Variation des stocks	-66	353
Variation des créances	379	-1 308
Variation des dettes	-660	169
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	-347	-786

L'amélioration de l'organisation de la production (supply chain) entreprise depuis deux ans, a permis d'optimiser le niveau des stocks.

Les créances sont impactées notamment par une diminution des créances clients hors groupe et par une diminution de la créance de CICE.

La diminution de dettes est due pour l'essentiel à la baisse de la dette CICE à rembourser aux filiales (-0.8 M€).

IV - Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par les dispositions de Code de Commerce (article L.123612, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n°2014-03 mis à jour par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 abrogeant le règlement CRC n°99-03 relatif aux comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais accessoires d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de licences informatiques.

Les durées d'utilisation généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 5 à 10 ans
- Constructions, agencements et aménagements des constructions : 15 à 50 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 30 ans
- Matériels de transports : 5 à 15 ans
- Matériels de bureau et matériels informatiques : 5 à 8 ans
- Mobiliers de bureau : 10 à 20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

La dotation aux amortissements de l'exercice est normalement inscrite au compte de dotation aux amortissements d'exploitation. Dans des cas exceptionnels une partie de la dotation peut être enregistrée en résultat exceptionnel.

L'écart constaté entre la dotation aux amortissements calculée sur la durée d'utilité des biens et la dotation calculée selon la durée d'usage admise fiscalement est enregistré en « provision règlementée pour amortissements dérogatoires » et comptabilisé en charges exceptionnelles.

Suite à l'adoption de Règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015, de nouvelles dispositions relatives au traitement des fonds commerciaux et aux malis techniques sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. Ce texte qui porte essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation d'actifs corporels et incorporels, et sur les malis techniques de fusion, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes. La mise en œuvre des tests de dépréciation a conduit à la dépréciation du fonds de commerce lorsque cela était nécessaire.

IV-2 - Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires, ou de la valeur d'apport. Une provision est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur recouvrable des titres de participation est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent, retraitée le cas échéant des plus-values latentes, des engagements de retraite et de l'imposition différée. Pour les filiales en phase de démarrage, il est également tenu compte du potentiel économique et financier des filiales.

IV-3 - Stocks et en-cours.

Les matières et marchandises ont été évaluées par la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production, comprenant :

- coût d'achat matières.
- coût direct de production,
- coût indirect de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte du cours du jour ou de la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

Compte tenu de la nature des stocks, il n'est pas jugé pertinent d'appliquer une méthode de dépréciation statistique. Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière par les responsables de production. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

IV-4 - Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significatif.

IV-5 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont constituées par des comptes à terme.

IV-6 - Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des évènements survenus ou en cours rendent probables. Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

IV-7 - Impôts

La société Signaux Girod est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale formé avec les sociétés, International Girod, Signaux Girod Services, Signaux Girod Nord, Signaux Girod Est, S.F.L, Signaux Girod Sud, Signaux Girod Ouest, Signaux Girod La Réunion, Sociétés Spécialisées Girod, Atech, Concept Urbain, L'Appentière Fleurie (soit 12 sociétés). L'économie d'impôt qui résulte de l'intégration des filiales déficitaires est conservée par la société tête de Groupe. Au 30 septembre 2019, les déficits reportables concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 9 931 K€.

IV-8 - Engagements de retraite

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2017/2018 et 2018/2019, se déclinent ainsi :

	30/09/2019	30/09/2018
Taux d'actualisation	0.47%	1.54%
Hypothèse de taux d'actualisation des salaires	2%	2%
Taux de turnover	4.2%	4.2%
Age de départ	62 ans	62 ans

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2019.

Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

V - Notes

V-1 - Actif immobilisé

Valeurs brutes (Montants exprimés en milliers d'euros)	30/09/18	Acquisitions	Cessions et virements	30/09/19
Fonds de commerce	86			86
Autres immobilisations incorporelles	2 830	74		2 904
Immobilisations incorporelles	2 916	74	0	2 990
Terrains	2 211		662	1 549
Constructions	26 465	5	4 270	22 200
Installations techniques	14 372	788	166	14 994
Autres immobilisations	4 862	82	245	4 699
Immobilisations en cours	345	181	0	526
Autres	138		98	40
Immobilisations corporelles	48 393	1 056	5 441	44 008
Participations*	42 703		3 585	39 118
Créances rattachées**	2 120		2 120	0
Actions propres (rachat pour annulation)	1 648	326		1 974
Actions propres (contrat de liquidité)	25		3	22
Autres	262	5	189	78
Immobilisations financières	46 758	331	5 897	41 192
Total	98 067	1 461	11 338	88 190

^{*}La baisse des titres de participations correspond à hauteur de 3 354 K€ à la sortie des titres AIRESS et à hauteur de 231 K€ à la sortie des titres de la société allemande TVB, suite à leur clôture de liquidation et à leur radiation. Les titres de ces sociétés sans activité depuis de nombreuses années, étaient totalement dépréciées dans les comptes de SIGNAUX GIROD.

Les actions propres (rachat pour annulation et contrat de liquidité) figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'achat.

L'évaluation au cours de bourse du 30 septembre 2019 des 94 140 actions propres possédées par la société est de 1 130 K€.

Les autres immobilisations financières (78 K€) sont à plus d'un an et sont dépréciées à hauteur de 33 K€ au 30 septembre 2019.

^{**}Les créances rattachées à des participations (2 120 K€) correspondent aux avances accordées précédemment à TVB. Ces avances, totalement dépréciées ont été sorties suite à la radiation de la société.

Amortissements et provisions	30/09/18	Dotations	Reprises	30/09/19
Immobilisations incorporelles	2 014	379		2 393
Terrains Constructions*	253 15 424	1 746	2 241	254 13 929
Installations techniques* Autres immobilisations corporelles	10 884 2 773	984 597	560 199	11 308 3 171
Immobilisations corporelles	29 334	2 328	3 000	28 662
Participations** Créances rattachées Actions propres (rachat pour annulation) Actions propres (contrat de liquidité) Autres	20 510 2 120 0 0 33	632	3 585 2 120	17 557 0 0 0 33
Immobilisations financières	22 663	632	5 705	17 590
Total	54 011	3 339	8 705	48 645

^{*} Le test de dépréciation réalisé au 30 septembre 2018 au niveau de la Signalisation France, qui comprend Signaux Girod SA et ses filiales française de signalisation, a révélé une perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels rattachés à cette activité. Une dotation pour dépréciation des installations techniques a donc été constatée pour 2 580 K€, et pour dépréciation des constructions pour 647 K€. Cette dépréciation a été reprise au 30 septembre 2019 à hauteur des amortissements pratiqués durant l'exercice 2019 pour respectivement 115 K€ et 401 K€, soit une reprise totale de 516 K€.

^{**}Une provision pour dépréciation des titres de la société Signaux Girod Services, société détentrice des titres des sociétés françaises de signalisation, a été constaté pour un montant de 632 K€. Au 30 septembre 2019, les titres de le société Signaux Girod Services sont dépréciés à hauteur de 12 486 K€.

Dotations aux amortissements et provisions	30/09/19	30/09/18
Immobilisations incorporelles	379	259
Terrains	1	
Constructions	746	1 547
Installations techniques	984	3 514
Autres immobilisations corporelles	597	595
Immobilisations corporelles	2 328	5 656

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction des durées d'utilité retenues par la société suivant un mode linéaire.

L'écart constaté entre les amortissements calculés suivant les durées d'usage (amortissements linéaires ou dégressifs) et les amortissements calculés suivant les durées d'utilité est traité en provision réglementée et enregistré dans le compte « Amortissements dérogatoires » (cf. paragraphe V-5).

V-2 - Stocks et En-cours

	30/09/19	30/09/19	30/09/19	30/09/18
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	3 422	42	3 380	3 490
En-cours de production	2 178		2 178	2 285
Produits intermédiaires et finis	1 209	162	1 047	764
Total	6 809	204	6 605	6 539

V-3 - Créances d'Exploitation

	30/09/19	30/09/19	30/09/19	30/09/18
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Clients et comptes rattachés	8 480	37	8 443	8 694
Autres créances	15 805	374	15 431	15 968
Charges constatées d'avance	744		744	793
Total	25 029	411	24 618	25 455

En dehors du CICE les échéances des créances d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

La créance de CICE qui regroupe les créances dégagées par l'ensemble des sociétés appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Signaux Girod SA est tête de groupe s'élève à 3 784 K€ au 30 septembre 2019 dont 2740 K€ à plus d'un an. Une dette envers les filiales du groupe correspondant à leur CICE figure au passif du bilan pour un montant de 2 273 K€ (dont 642 K€ à moins d'un an).

V-4 - Capitaux Propres

	Capital	Résultat de l'exercice	Réserves	Subv. Invest.	Provision règlementées	Totaux capitaux propres
Situation nette au 30/09/2017	14 808	-468	43 412	4	10 942	68 698
Dividende distribué			-9 854			-9 854
Autres affectations du résultat		468	-468			0
Résultat 30/09/18		-446				-446
Autres mouvements				-1	-762	-763
Situation nette au 30/09/2018	14 808	-446	33 090	3	10 180	57 635
Dividende distribué			0			0
Autres affectations du résultat		446	-446			0
Résultat 30/09/19		3 136				3 136
Autres mouvements				-1	-992	-993
Situation nette au 30/09/2019	14 808	3 136	32 644	2	9 188	59 778

V-5 - Provisions

Provisions réglementées :

Conformément au règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les écarts constatés entre les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'utilité et les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'usage sont enregistrés en « provisions pour amortissements dérogatoires ».

Provisions règlementées	30/09/2018	Dotations	Reprises	30/09/2019
Provision amortissements dérogatoires	10 180	924	1 916	9 188
Dotations et reprises exceptionnelles		924	1 916	

Autres provisions:

	30/09/18	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	30/09/19
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risque filiales					
Provisions sociales*	115	5	36		84
Provisions sur risques juridiques**	299				299
Provisions pour charges	210		199	11	
Total provisions pour risques et charges	624	5	235	11	383
Provisions pour dépréciations					
Constructions	647		115		532
Installations techniques	2 580		401		2 179
Titres de participation	20 510	632		3 585	17 557
Autres immobilisations financières	2 153			2 120	33
Stocks	242			38	204
Créances clients	37				37
Autres créances	373	1			374
Total provisions pour dépréciations	26 542	633	516	5 743	20 916
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		5	51	38	
Financières		633			
Exceptionnelles			700	5 716	

^{*}Les provisions sociales constatées correspondent pour 84 K€ à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle. Un accord d'entreprise a fixé les modalités de calcul et de distribution des primes liées aux médailles du travail.

Provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à mars 2006 :

Les sociétés du groupe concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Dans ce cadre, la provision pour risque de 299 K€ constatée par Signaux Girod au cours des exercices précédents, a été évaluée sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par la société. Cette estimation découle de l'approche suivante :

- Lorsque la société a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, une provision a été comptabilisée pour le montant de la condamnation ou de la transaction prévue.
- En l'absence de jugement ou de négociation en cours, la provision a été déterminée sur la base d'un rapport d'expert mandaté par le groupe.
- Dans un cas particulier, le tribunal a eu recours à un expert indépendant pour évaluer le préjudice. Cet expert a remis son rapport au tribunal. Signaux Girod conteste les calculs effectués par cet expert et a donc retenu la valorisation du préjudice réalisée par son expert (dont le montant est significativement inférieur) pour l'estimation de la provision

^{**} La dotation aux provisions constatée correspond à notre meilleure estimation du risque encouru dans le cadre de litiges en cours concernant le prétendu préjudice subi pendant la période pour laquelle la société a été condamnée pour entente en 2010, pour des contrats antérieurs à 2006.

V-6 - Dettes Financières

	30/09/19	30/09/18
Emprunts et dettes financières		
Emprunts à long et moyen terme	5 249	7 899
Participation des salariés	0	0
Intérêts courus	4	7
Compte courant groupe	2 273	3 110
Cash pooling passif	5	0
Concours bancaires courants	0	0
Divers	51	79
Total emprunts et dettes financières Echéances	7 582	11 095
Remboursables à moins d'un an	4 598	6 842
Remboursables à plus d'un an et moins de cinq ans	2 749	3 534
Remboursables à plus de cinq ans	235	719
Total emprunts et dettes financières à long et moyen terme	7 582	11 095
Emprunts et dettes financières	7 582	11 095
Valeurs mobilières de placement	- 1	- 1
Cash pooling actif	- 11 622	- 11 796
Disponibilités	- 4 207	- 339
Endettement net	- 8 248	- 1 041

D'une manière générale, certains emprunts souscrits par Signaux Girod sont soumis à des covenants, susceptibles d'entrainer un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 610 K€ à fin septembre 2019 (contre 1 060 K€ au 30 septembre 2018).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre.

Au 30 septembre 2019, Signaux Girod respectait ces covenants.

V-7 - Dettes d'Exploitation

	30/09/19	30/09/18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 724	4 605
Autres dettes d'exploitation	2 509	2 431
Total des dettes d'exploitation	7 233	7 036

Les échéances des dettes d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

V-8 - Charges à payer - Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance

Charges à payer	30/09/19
Emprunts et dettes financières diverses	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	439
Dettes sur immobilisations	17
Clients avoirs à établir	57
Dettes fiscales et sociales	1 317
Autres charges à payer	11
Intérêts bancaires à payer	2
Total des charges à payer	1 845
Produits à recevoir	30/09/19
Clients factures à établir	295
Autres créances produits à recevoir	80
Total des produits à recevoir	375
Charges constatées d'avance	30/09/19
	744
Produits constatés d'avance	30/09/19
	83

V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan

	Entreprises liées	Participations
Immobilisations financières		
Participations	21 560	
Créances rattachées	0	
Actif circulant		
Clients et comptes rattachés	4 210	3
Autres créances	11 248	
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	767	96
Autres dettes	2 273	
Produits et charges financières		
Produits de participation	486	
Autres produits financiers	0	
Charges financières	0	

V-10 - Chiffre d'affaires

	30/09/2019	Variation	30/09/2018
Chiffre d'affaires hors groupe	19 249	275	18 974
Chiffre d'affaires groupe	20 324	-1 793	22 117
Chiffre d'affaires total	39 573	-1 518	41 091

	30/09/2019	Variation	30/09/2018
Chiffre d'affaires France	39 079	-641	39 720
Chiffre d'affaires Etranger	494	-877	1 371

V-11 - CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices 2017/2018 et 2018/2019.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2019, le CICE s'est élevé à 81 K€ contre 340 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'utilisation de ce crédit par l'entreprise est conforme aux objectifs précisés dans la loi.

Au 30 septembre 2019, la créance de CICE due au titre des années civiles 2015 à 2018 s'élève à 3 784 K€ (dont 2 273 K€ dû aux filiales en intégration fiscale).

V-12 - Résultat Financier

	30/09/19	30/09/18
Produits financiers		
Dividendes	486	211
Intérêts des comptes courants et créances*	34	13
Reprises sur amortissements et provisions	0	32
Autres	24	26
Total des produits financiers	544	282
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	632	4 454
Intérêts sur emprunts et assimilés	81	132
Perte sur créances rattachées à des participations		
Autres	7	11
Total des charges financières	720	4 597
Résultat financier	-176	-4 315

^{*}comprend essentiellement les intérêts des comptes à terme.

V-13 - Résultat Exceptionnel et transferts de charges

Résultat exceptionnel	Produits	Charges	Net
Sur opérations de gestion	0	55	-55
Sur opérations en capital	4 439	8 568	-4 129
Amortissements et provisions	8 333	924	7 409
Résultat exceptionnel			3 225

Transferts de charges d'exploitation	30/09/2019	30/09/2018
Entretien et réparation	69	70
Autres charges externes	63	44
Indemnités départ retraite	25	7
Formation et remboursements sociaux	12	76
Refacturation charges filiales	206	152
Total des transferts de charges d'exploitation	375	349

V-14 - Impôts - Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt

Accroissements Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires Accroissement de la dette future d'impôt	9 188	2 573
Allègements Provisions non déductibles - Participation des salariés - Organic Autres	25	
Total Allègement de la dette future d'impôt	25	7
Eléments de taxation éventuelle	0	
Accroissement de la dette future d'impôt		0

Ventilation de l'impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	-427	0	-427
Résultat exceptionnel Total	3 225 2 798	338 338	3 563 3 136

Le montant de 338 K€ correspond pour 447 K€ à l'impôt qu'aurait payé les filiales bénéficiaires, et donc au « boni d'intégration fiscale » acquis à la société tête de groupe, pour 45 K€ à des crédits d'impôts et pour 154 K€ d'impôts à payer.

En l'absence d'intégration fiscale, le montant de l'impôt aurait été de 193 K€.

V-15 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Prêts avances bruts	Prêts avances nets	Dividende encaissé	Résultat	Chiffre affaires
Détenues à 50 % et plus Sas Signaux Girod Services ¹ Siret 443 137 955	7 265	-4 291	100.00	20 609	8 123			0	2 094	945
Sas International Girod ¹ Siret 443 137 021	9 700	-816	100.00	9 700	9 700			0	-2 338	282
Sarl SFL ¹ Siret 304 635 337	750	-1 123	99.95	5 070	0				-1	0
SAS Sociétés ¹ Spécialisées Girod Siret 481 957 041	3 736	4 080	100.00	3 736	3 736			486	416	581

Au 30 septembre 2019, Signaux Girod cautionne des emprunts contractés par sa filiale International Girod pour 1012 K€.

Signaux Girod garantit aussi un emprunt de sa sous-filiale tchèque GS PLUS pour 91 K€ et des lignes de crédit de sa sous-filiale roumaine GSR pour 600 K€.

¹ Sièges sociaux : 39400 Bellefontaine.

V-16 - Résultats des cinq derniers exercices

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Capital social	14 807 806	14 807 806	14 807 806	14 807 806	14 807 806
Nombre d'actions	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 139 062
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes (K€)	36 958	38 840	41 112	41 091	39 573
Résultat avant impôts, Participation, Amortissements et provisions (K€)	4 255	4 757	3 461	8 844	-1356
Impôt sur les bénéfices (K€)	-512	-1 068	-878	-288	-338
Participation des salariés (K€)	0	0	0		
Résultat net (K€).	-873	587	-468	-446	3 136
Résultat distribué au cours de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	1 097	0	434	9 854	0.00
Résultat distribué au titre de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	0	456	456	0.00	0.00
Résultat par action	0.77	0.50	0.44	0.00	0.75
Bénéfice net par action	-0.77	0.52	-0.41	-0.39	2.75
Bénéfice après impôt, participation, avant dot. Amortissements et provisions	3.74	5.11	3.81	8.02	-0.89
Dividende attribué à chaque action Personnel	0	0.40	0.40	0.00	0.00
Effectif moyen employé	229	241	240	235	245
Montant de la masse salariale, charges incluses (K€)	9 853	9 705	9 844	9 704	9 889

V-17 - Rémunérations et effectifs

Effectif moyen	Cadres	Maîtrise	Employés	Ouvriers	Total
2017/2018	30	31	87	87	235
2018/2019	29	29	92	95	245

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société s'élève à 822 K€.

Rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'administration) :

	2018/2019	2017/2018
Par la SA Signaux Girod	306	327
Par les sociétés liées Le détail de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administra	54 tion.	54

V-18 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

a) Engagements hors bilan :

Aval et cautions ¹	5 469
Indemnités de fin de carrière ²	1 092
Engagements d'investissements	2 300

En septembre 2018, un engagement d'investissement concernant l'installation d'un nouvel ERP (SAP) a été signé. Cet investissement d'un montant de 2.3 M€ sera financé par un contrat de location financement. En contrepartie la société a reçu un engagement de livrer et mettre en place ce nouvel ERP (SAP) pour une utilisation à partir du 1er juillet 2020.

Aucun autre engagement d'investissement d'un montant significatif n'est à signaler.

b) Passifs éventuels

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Au titre de ces litiges, une provision de 299 K€ a été constatée par la société au cours des exercices précédents. Cette provision pour risque a été comptabilisée sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2019.

V-19 - Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur d'origine	78	347	1 064	1 489
Amortissements				
Exercices antérieurs		142		142
Exercice en cours		17	44	61
Valeur nette	78	188	1 020	1 286
Redevances payées				
Exercices antérieurs	54	233		287
Exercice en cours	6	30	47	83
Total	60	263	47	370
Redevances à payer				
A un an au plus	6	30	190	226
A plus d'un an et moins de 5 ans	24	120	759	903
A plus de 5 ans	3	23	142	168
Total	33	173	1 091	1 297
Valeur résiduelle	0	0	0	0

¹ Dont : a - entreprises liées et filiales : 1 845 K€, b - cautions bancaires sur marchés : 268 K€, c - dettes garanties par des suretés réelles : emprunts bancaires, hypothèque immobilière et cautions : 3 356 K€

Elles ont fait l'objet d'un versement partiel à un organisme extérieur à l'entreprise. Le montant a été déterminé individu par individu en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice sur des bases actuarielles. Les hypothèses retenues sont les suivantes : Taux d'actualisation de 0.47 %, taux de progression des salaires de 2.0 %, taux de turnover de 4.2 %. Au 30 septembre 2019, ces indemnités représentent un montant de 1 359 K€ sur lesquels 277 K€ ont déjà été versés.

V-20 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination : SAS L'ACTION GIROD Siège social : 39400 Bellefontaine

V-21 - Capital social

	30/09/2018	Variation de la répartition des actions	Actions crées ou remboursées	30/09/2019
Nombre d'actions à droit de vote double*	741 107	17		741 124
Nombre d'actions sans droit de vote double	327 554	-23 756		303 798
Nombre d'actions auto-détenues	70 401	23 739		94 140
Total	1 139 062	0	0	1 139 062

^{*}L'article 30, alinéa 3, des statuts de la SA Signaux Girod précise : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ».

La valeur nominale de l'action Signaux Girod est de 13 €.

Au cours de l'exercice 2012/2013, la société a mis en place un programme de rachat d'actions propres.

A la clôture de l'exercice 2018/2019, la société possédait :

- 92 325 actions propres au titre du contrat de rachat de titres pour annulation,
- 1 815 actions propres au titre du contrat de liquidité.

V-22 - Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles en matière :

- de dettes à long terme sont recensées dans la note V- 6 Dettes financières,
- de lettres de crédit, garanties, sont recensées dans la note V-18 Engagements hors bilan.

Les obligations contractuelles relatives aux contrats de locations simples portent sur les contrats de location de véhicules et se répartissent de la façon suivante :

Locations simples	Au 30/09/19	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Montant des échéances restant dues	187	71	112	4

V-23 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est à signaler.

V-24 - Evènements majeurs de l'exercice

Suite à la centralisation de la production sur le site de Bellefontaine et à la réorganisation des régions, Signaux Girod a cédé trois constructions devenues inadaptées par rapport aux besoins (Avranches, Glisy et Décines) pour un montant total de 4.5 M€.

SOMMAIRE

I - Données relatives aux comptes consolidés	67
I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé	67
I-2 - Contribution au résultat net consolidé	67
I-3 - Données relatives aux filiales détenues directement	68
II - Données relatives à la société mère	68
II-1 - Evolution du chiffre d'affaires	68
II-2 - Méthodes comptables	68
II-3 - CICE	68
II-4 - Résultat financier	68
II-5 - Informations sur les délais de paiement	69
II-6 - Dividende	69
II-7 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code	
Général des Impôts	69
II-8 - Actionnariat	70
II-9 - Mouvements sur actions propres	70
II-10 - Perspectives	70
II-11 - Evolution des participations	70
II-12 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice	71
II-13 - Recherche et développement	71
III - Déclaration de performance extra-financière	72
III-1 - Présentation du groupe Girod	73
III-1-1- Modèle d'affaire	73
III-1-2- Stratégie et ambitions environnementales sociales et	
III-1-2- Stratégie et ambitions environnementales sociales et sociétales	74
sociétales	75
sociétales	75 75
sociétales	75 75 76
sociétales	75 75 76 76
sociétales	75 75 76 76
sociétales III-2 - Analyse des risques et opportunités III-2-1- Niveau groupe III-2-2- Niveau secteurs d'activité III-2-3- Niveau entité III-3 - Indicateurs sociaux	75 76 76 76 77
sociétales III-2 - Analyse des risques et opportunités III-2-1 - Niveau groupe III-2-2 - Niveau secteurs d'activité III-2-3 - Niveau entité III-3 - Indicateurs sociaux III-4 - Indicateurs environnementaux	75 76 76 77 81
sociétales III-2 - Analyse des risques et opportunités III-2-1 - Niveau groupe III-2-2 - Niveau secteurs d'activité III-2-3 - Niveau entité III-3 - Indicateurs sociaux III-4 - Indicateurs environnementaux III-5 - Information sociétale	75767677818383
sociétales III-2 - Analyse des risques et opportunités III-2-1 - Niveau groupe III-2-2 - Niveau secteurs d'activité III-2-3 - Niveau entité III-3 - Indicateurs sociaux III-4 - Indicateurs environnementaux III-5 - Information sociétale III-6 - Note méthodologique	75767677818383
sociétales III-2 - Analyse des risques et opportunités III-2-1- Niveau groupe III-2-2- Niveau secteurs d'activité III-2-3- Niveau entité III-3 - Indicateurs sociaux III-4 - Indicateurs environnementaux III-5 - Information sociétale III-6 - Note méthodologique IV - Analyse des risques	7576767781838484
sociétales III-2 - Analyse des risques et opportunités III-2-1- Niveau groupe III-2-2- Niveau secteurs d'activité III-2-3- Niveau entité III-3 - Indicateurs sociaux III-4 - Indicateurs environnementaux III-5 - Information sociétale III-6 - Note méthodologique IV - Analyse des risques IV-1 - Risques de marché	7576767781838484
sociétales	7576767781838484
sociétales III-2 - Analyse des risques et opportunités III-2-1- Niveau groupe III-2-2- Niveau secteurs d'activité III-2-3- Niveau entité III-3 - Indicateurs sociaux III-4 - Indicateurs environnementaux III-5 - Information sociétale III-6 - Note méthodologique IV - Analyse des risques IV-1 - Risques de marché IV-1-1- Risque de change IV-1-2- Risque de taux	75 76 76 77 81 83 84 84
sociétales III-2 - Analyse des risques et opportunités III-2-1- Niveau groupe III-2-2- Niveau secteurs d'activité III-2-3- Niveau entité III-3 - Indicateurs sociaux III-4 - Indicateurs environnementaux III-5 - Information sociétale III-6 - Note méthodologique IV - Analyse des risques IV-1 - Risques de marché IV-1-2- Risque de taux IV-2 - Risque industriel	75 76 76 77 81 83 84 84 84
sociétales III-2 - Analyse des risques et opportunités III-2-1- Niveau groupe III-2-2- Niveau secteurs d'activité III-2-3- Niveau entité III-3 - Indicateurs sociaux III-4 - Indicateurs environnementaux III-5 - Information sociétale III-6 - Note méthodologique IV - Analyse des risques IV-1 - Risques de marché IV-1-1- Risque de change IV-1-2- Risque de taux IV-2 - Risque industriel IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité	75 76 76 77 81 83 84 84 84
sociétales	75 75 76 77 81 83 84 84 84 84
sociétales	7575767781838484848484
sociétales III-2 - Analyse des risques et opportunités III-2-1- Niveau groupe III-2-2- Niveau secteurs d'activité III-2-3- Niveau entité III-3 - Indicateurs sociaux III-4 - Indicateurs environnementaux III-5 - Information sociétale III-6 - Note méthodologique IV - Analyse des risques IV-1 - Risques de marché IV-1-1- Risques de change IV-1-2- Risque de taux IV-2 - Risque industriel IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité IV-2-2- Assurance et couverture de risque V - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats	75767677818384848484848484

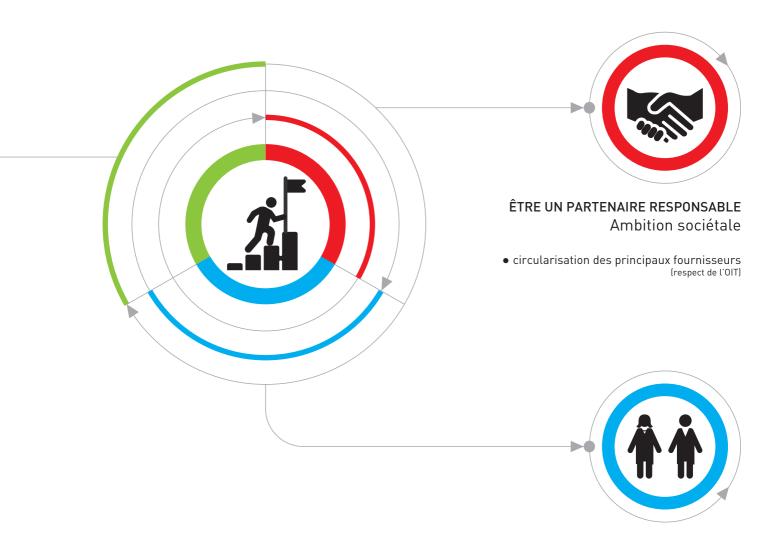
NOS AMBITIONS ENVIRONNEMENTALES SOCIALES SOCIÉTALES



MINIMISER NOTRE IMPACT
SUR LA PLANÈTE
Ambition environnementale

• management environnement (maintien Certifications existantes 14 001)





VALORISER LE CAPITAL HUMAIN Ambition sociale

 management sécurité (maintien Certification 18 001 usine de Bellefontaine)
 mise en place de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences



I - Données relatives aux comptes consolidés

I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé

	30/09/2019	30/09/2018	Variation %
Signalisation France	64 567	67 318	-4.1 %
Activités spécialisées	11 183	8 749	+27.8 %
Activités internationales	24 339	21 691	+12.2 %
Total	100 089	97 758	+2.4 %

I-2 - Contribution au résultat net consolidé

30/09/2018	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	67 318	8 749	21 691		97 758
Inter secteurs Chiffre d'affaires total	752 68 070	1 202 9 951	142 21 833	-2 096 -2 096	97 758
Résultat opérationnel courant	-2 643	537	1 034		-1 072
Résultat opérationnel Résultat financier Charge d'impôt sur le résultat Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-6 718	1 162	1 090		-4 466 -209 474 15
Résultat des activités abandonnées					812
Résultat net de l'exercice					-3 374

Nota : Les chiffres sont présentés conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

30/09/2019	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	64 567	11 183	24 339		100 089
Inter secteurs Chiffre d'affaires total	613 65 180	1 298 12 481	271 24 610	-2 182 -2 182	100 089
Résultat opérationnel courant	-1 630	1 354	314		38
Résultat opérationnel Résultat financier Charge d'impôt sur le résultat Quote-part dans le résultat des entreprises associées	1 266	1 393	33		2 692 -123 -1 806
Résultat des activités abandonnées					687
Résultat net de l'exercice					1 472

I-3 - Données relatives aux filiales détenues directement

	R.C.S.	Chiffres d'affaires	Résultats nets
S.F.L	304635337	0	-1
Signaux Girod Services	443137955	945	2 094
International Girod	443137021	282	-2 338
Sociétés Spécialisées Girod	481957041	581	416

II - Données relatives à la société mère

II-1 - Evolution du chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires de Signaux Girod et sa répartition s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18	Variation
Chiffre d'affaires hors groupe	19 249	18 974	275
Chiffre d'affaires groupe	20 324	22 117	-1 793
Total	39 573	41 091	-1 518

II-2 - Méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de cet exercice par rapport à l'exercice précédent.

II-3 - CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices 2017/2018 et 2018/2019.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2019, le CICE s'est élevé à 81 K€ contre 340 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'utilisation de ce crédit par l'entreprise est conforme aux objectifs précisés dans la loi.

II-4 - Résultat financier

Eu égard à la situation nette de certaines sociétés, la direction du groupe a décidé de constituer ou/et de reprendre des provisions sur les postes concernés. Ces provisions ou/et reprises couvrent les dépréciations de certains titres de participation et des créances sur certaines filiales.

Compte tenu des résultats constatés au niveau des filiales de signalisation françaises, une provision a été constatée pour un montant de 632 K€.

Au cours de cet exercice la filiale Sociétés Spécialisées Girod a versé un dividende de 486 K€. Sociétés Spécialisées Girod avait versé un dividende de 211 K€ au cours de l'exercice précédent.

II-5 - Informations sur les délais de paiement

Informations relatives aux factures reçues dont le terme est échu :

30/09/2019	Total échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Montant des factures HT	286	158	67	31	30
Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice	1.2 %	0.7 %	0.3 %	0.1 %	0.1 %
Nombre de factures échus	121				

Informations relatives aux factures émises dont le terme est échu

30/09/2019	Total échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Montant des factures HT	772	312	89	77	294
Pourcentage du montant HT du chiffre d'affaires de l'exercice	2.0 %	0.8 %	0.2 %	0.2 %	0.7 %
Nombre de factures échus	463				

II-6 - Dividende

Le résultat net social par action ressort cette année à +3.00 € contre -0.42 € en 2017/2018. Au niveau consolidé, en normes IFRS, il ressort à +1.28 € contre -2.99 € en 2017/2018.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2018/2019.

Le dividende net distribué au titre des trois derniers exercices s'élevait à :

Exercice	Nombre d'actions total	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende versé	Dividende éligible à abattement de 40%
2015/2016	1 139 062	1 085 441	0.40 €	434 176	455 625
2016/2017	1 139 062	1 080 654	0.40 €	432 262	455 625
2017/2018	1 139 062	0	0.00€	0	0

En septembre 2018, un dividende exceptionnel de 8.80 € par action a été distribué par prélèvement sur les réserves de la société, soit un montant global de 10 023 745.60 €. Le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élevait à 10 023 745.60 €, soit la totalité du dividende mis en distribution.

II-7 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élèvent à un montant global de 31 299 €.

II-8 - Actionnariat

Principal actionnaire nominatif connu au 31/12/2019 :

SAS Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod : 63 %

Le personnel salarié de la société (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société dans le cadre des dispositifs d'épargne visés à l'article 225-102 du code de commerce.

Aucun plan de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

II-9 - Mouvements sur actions propres

Au cours de l'exercice, les actions propres possédées par la société ont varié de la façon suivante :

	Au 30/09/2018	Variation	Au 30/09/2019
Contrat de rachat pour annulation	68 900	23 425	92 325
Contrat de liquidité	1 501	314	1 815
Total	70 401	23 739	94 140

II-10 - Perspectives

Pour l'exercice 2019/2020,

Signalisation France:

A la suite de deux exercices consacrés à la mise en place de la nouvelle organisation du réseau d'agences sur le territoire national, nous allons concentrer nos efforts sur l'amélioration opérationnelle des travaux (marquage au sol, pose) ainsi que sur l'efficience commerciale.

Dans ce contexte, nous anticipons une progression de notre chiffre d'affaires allant de +2 % à +5 % et une amélioration de notre résultat opérationnel courant.

Sociétés spécialisées :

A l'inverse de l'année écoulée pendant laquelle les objectifs ont été largement dépassés, ce nouvel exercice devrait connaître un recul du volume et du résultat du fait des élections municipales.

Activités internationales :

Avec une année de forte progression en termes de chiffre d'affaires mais pénalisé par les difficultés rencontrées sur notre filiale marocaine, nous prévoyons une stabilité de l'activité et une légère amélioration du résultat. Nous anticipons une baisse d'activité et de résultat sur nos filiales hongroises et roumaines et une dégradation des résultats opérationnels sur l'Espagne.

II-11 - Evolution des participations

En France:

En octobre 2018, changement de la dénomination sociale de la société Signaux Girod IIe de France qui devient Signaux Girod Nord.

En décembre 2018, changement de la dénomination sociale de la société Signaux Girod Rhône Alpes qui devient Signaux Girod Est, et transfert de son siège social de Décines (69) à Mâcon (71).

En avril 2019, absorption de la société Signaux Girod Val de Saône par la société Signaux Girod Est par Transmission Universelle du Patrimoine (TUP).

En mai 2019:

- apport partiel d'actif des établissements secondaires de Bordeaux et Dax consentis par la société Signaux Girod Chelle au profit de la société Signaux Girod Ouest ;
- changement de dénomination sociale de la société Signaux Girod Sud Est qui devient Signaux Girod Sud et transfert du siège social de Gardanne (13) à Baillargues (34).

Clôture de liquidation et radiation de la société AIRESS. Les titres de cette société sans activité depuis de nombreuses années, étaient totalement dépréciés dans les comptes de Signaux Girod SA qui les détenait à hauteur de 20 %. Au niveau du groupe, la société AIRESS n'était pas consolidée.

En septembre 2019, la société Signaux Girod Sud a absorbé, par Transmission Universelle du Patrimoine (TUP). les sociétés Signaux Girod Chelle et Signaux Girod Languedoc.

A l'étranger :

En avril 2019:

- radiation de notre filiale T.V.B. Gmbh (Allemagne) du registre du commerce. Cette société était sans activité et en liquidation depuis plusieurs années. Les titres et avances non consolidés étaient provisionnés à 100 %;
- changement de dénomination sociale de la société Senales Girod (Espagne) qui devient Girodservices.

Clôture de liquidation des sociétés canadiennes Summum et S.S.S. au cours de la période. Celles-ci n'avaient plus d'activité depuis plusieurs années. Ces sociétés figuraient en actifs destinés à être cédés depuis l'exercice clos le 30 septembre 2011 et les titres et avances de la société Summum étaient totalement dépréciés dans les comptes du groupe.

II-12 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est à signaler.

II-13 - Recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la SA Signaux Girod, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 339 K€ pour l'exercice 2018/2019 contre 387 K€ pour l'exercice 2017/2018.

Déclaration de performance extra-financière 2018/2019

ÉDITO



Le berceau de l'entreprise, dont l'origine date de 1905, est implanté au cœur du Parc Naturel du Haut-Jura. C'est tout naturellement que nous avons intégré, depuis de nombreuses années, les enjeux liés à la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Dès les années 2000, nous nous sommes engagés volontairement dans un management de la qualité labellisé par une triple certification : ISO 9001 (Satisfaction clients) puis ISO 14001 (Environnement) et enfin OHSAS 18001 (Santé et sécurité des hommes au travail). Dans un contexte de réchauffement climatique mondial, notre objectif actuel est de réduire notre dépense énergétique et impact environnemental en mettant en œuvre le management de l'énergie formalisé par la norme ISO 50001.

Afin de créer une dynamique au sein du groupe Girod, nous avons créé un Comité RSE impliquant les directions mais également des collaborateurs de différents services (achats, qualité, production, ressources humaines, marketing, finance...) et une représentation internationale au sein duquel nous définissons les axes de travail et écrivons la feuille de route en lien avec nos ambitions environnementales, sociétales et sociales qui vous seront exposées dans ce document.

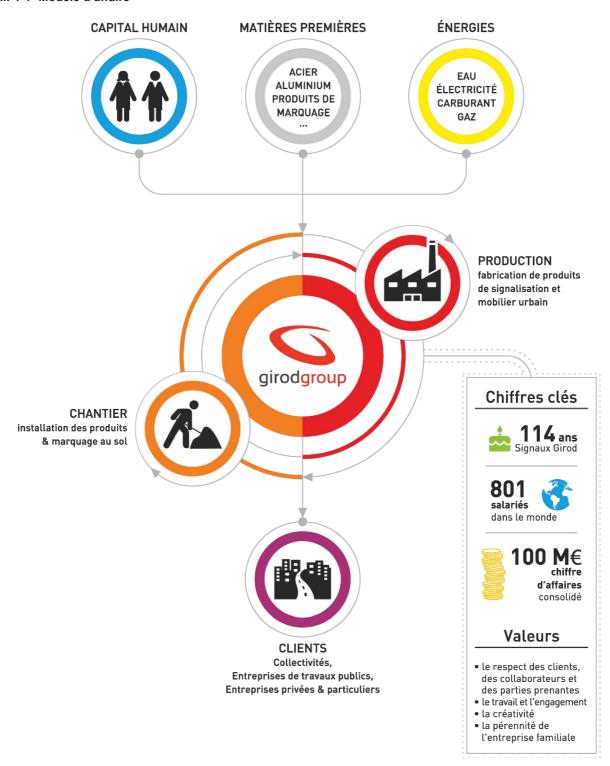
Nous sommes en effet convaincus que nous devons agir ensemble et faire de notre engagement responsable un levier de progrès pour notre entreprise, nos collaborateurs et la planète.

Claude Girod Président Directeur Général



III-1 - Présentation du groupe Girod

III-1-1- Modèle d'affaire



III-1-2- Stratégie et ambitions environnementales sociales et sociétales

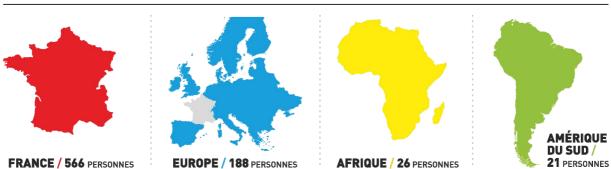
Parce que notre développement ne peut se concevoir d'une manière durable que s'il est mené dans le respect de l'ensemble de nos parties prenantes, qu'il s'agisse de nos clients, de nos collaborateurs, de nos fournisseurs ou de nos investisseurs, le groupe Girod s'engage à mettre en place des actions pour améliorer ses pratiques et être à l'écoute de son environnement.

Inscrite dans la stratégie du Groupe, la démarche RSE mobilise toutes nos agences en France et à l'international. Une vision sur le long terme validera notre démarche de progrès.

Nos ambitions et axes de travail définis dans le cadre de notre stratégie RSE sont les suivants :



Les Salariés / 801 PERSONNES DANS LE MONDE



III-2 - Analyse des risques et opportunités

III-2-1- Niveau groupe

Le capital humain est l'un des éléments clés de notre organisation. Nous évoquions, lors de l'exercice précédent la mise en place au cours du mois de février 2019, d'un questionnaire interne afin d'évaluer le niveau de satisfaction de l'ensemble de nos collaborateurs.

Le service des ressources humaines accompagné du service marketing financier, ont diffusé ce questionnaire à l'ensemble collaborateurs du groupe Girod, et nous a permis d'évaluer satisfaction et la motivation. Le taux de participation est de 61% soit 471 retours sur 777 questionnés.





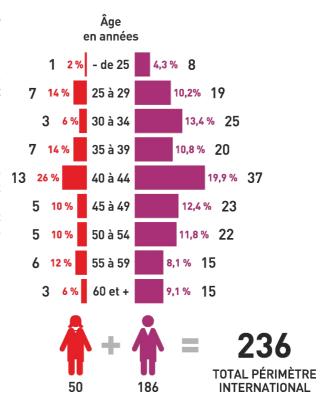


III-2-2- Niveau secteurs d'activité

Pyramide des âges au niveau du périmètre international

Au cours de l'exercice précédent, la pyramide des âges sur le périmètre international, faisait apparaître qu'environ 26% des effectifs, femmes et hommes confondus, étaient âgés de plus de 50 ans au moment de la clôture.

Afin d'éviter une perte de savoir-faire au moment des départs en retraite et de préparer au mieux cette transmission de savoir, nous travaillons actuellement sur le recensement de l'âge effectif des départs en retraite. Ce recensement est propre à chaque pays et concerne principalement les postes clés de chaque entité. L'objectif du service financier accompagné du Directeur des filiales internationales est de mettre en place les plans d'actions nécessaires.



Homogénéisation des méthodes informatiques au niveau du périmètre international

Au travers de cet axe de travail, nous avons souhaité faciliter la gestion des données en déployant notre stratégie informatique avec nos filiales internationales.

Ce projet s'oriente vers l'homogénéisation et la sécurisation des boîtes mails à travers une politique de sauvegarde forte. À ce jour 40% de nos entités internationales disposent du même hébergeur ainsi que de la même stratégie de sauvegarde. Notre objectif est d'atteindre les 100%. Ce travail est réalisé par le service IT accompagné par le Directeur international.



III-2-3- Niveau entité

Lors de l'exercice précédent, nous avions effectué une analyse des risques et opportunités du groupe, puis des trois périmètres. Afin de disposer d'une analyse des risques et opportunités de l'ensemble du groupe, nous avons décidé d'effectuer une analyse individuelle de chaque entité.

Le service qualité et sécurité (QSE) accompagné du service financier ont élaboré un outil afin d'accompagner les directeurs de chaque entité dans cette démarche.

L'objectif de l'exercice 2019/2020 est d'obtenir une cartographie des risques et opportunités sur l'ensemble du groupe, aussi bien individuellement que globalement.

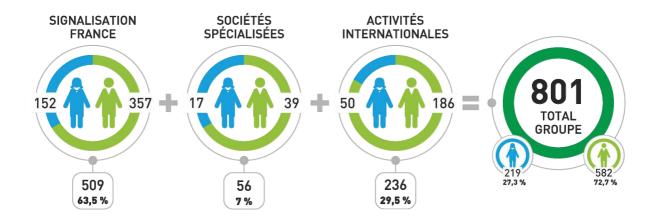
III-3 - Indicateurs sociaux

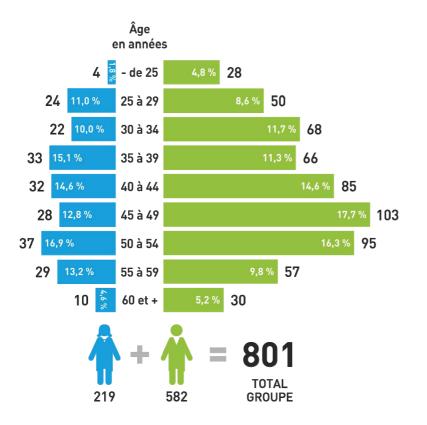
Effectifs

Les effectifs retenus correspondent aux personnels salariés des différentes sociétés du groupe Girod consolidés en intégration globale à la date du 30 septembre 2019.

Chaque salarié est comptabilisé comme une unité, indépendamment de son temps de travail (temps complet ou temps partiel), et de son type de contrat (CDI ou CDD).

L'âge moyen du groupe est de 44 ans.



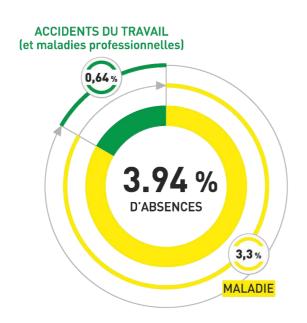


Absentéisme

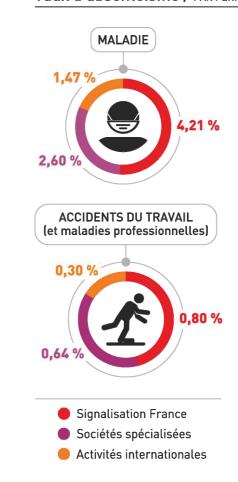
Le taux d'absentéisme dans une entreprise est souvent le reflet de la sécurité et du bien-être de ses collaborateurs. Il est donc, un indicateur du baromètre social.

Le taux d'absentéisme est obtenu par le nombre d'heures d'absence par typologie sur le nombre d'heures théoriques de travail. Les taux d'absentéisme et leurs motifs sont présentés de la manière suivante pour l'exercice 2018/2019 :

Taux d'absentéisme / ENSEMBLE DU GROUPE



Taux d'absentéisme / PAR PÉRIMÈTRE



Hygiène santé et sécurité

La sécurité au travail et la prévention en matière de maladies professionnelles sont des priorités pour le groupe Girod.

Une politique Hygiène Santé et Sécurité a donc été définie pour le périmètre Signalisation France.

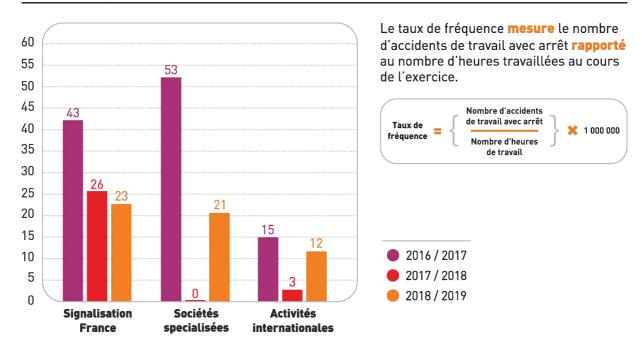
Toutes les sociétés du groupe forment et sensibilisent leurs collaborateurs aux conditions de sécurité sur les lieux de travail, au respect des obligations légales et règlementaires ainsi qu'aux conditions d'utilisation des équipements mis à leur disposition. Des actions sont menées dans le cadre du plan de formation, afin de maintenir ou de renforcer les connaissances de nos salariés sur les aspects sécurité.

L'usine de production de Bellefontaine est le site le plus important du groupe. Elle a obtenu, le 20 février 2012, la certification OHSAS 18001, attestant la mise en place d'un management de la santé et de la sécurité au travail. Son dernier renouvellement date du 25 août 2017.

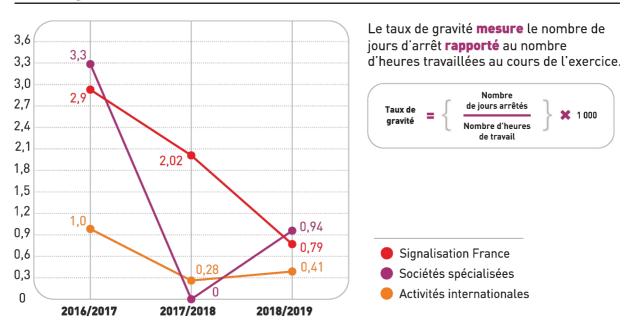
Chaque accident et presqu'accident sont analysés pour faire évoluer nos procédures de sécurité afin qu'ils ne se reproduisent pas.

« Nous réagissons immédiatement sans compromis avec la sécurité! »

Taux de fréquence



Taux de gravité



Formation et gestion des compétences

Au sein du groupe Girod, nous avons défini une politique de formation mise en œuvre grâce à notre organisme interne créé en 2009. L'objectif de cet organisme est de répondre aux besoins en formation métier au sein du périmètre Signalisation France.

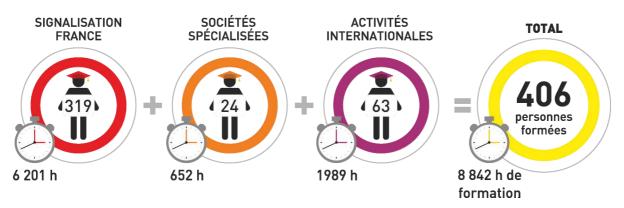
Signaux Girod aborde la formation professionnelle, à la fois comme un levier d'amélioration individuelle et collective, et comme un outil de partage d'une même culture métier et managériale. Chaque année un catalogue interne de formations est diffusé. Ce dernier permet à chaque collaborateur de connaître les formations mises à sa disposition notamment dans les domaines de la bureautique, des logiciels métiers ainsi que le parcours d'intégration. Il détaille également les parcours de formation de signalisation horizontale et verticale.

Une partie des formations dispensées sont liées aux contraintes réglementaires, par exemple : les certificats d'aptitudes à la conduite d'engins (CACES), sauveteurs secouristes du travail (SST). Le service développement des ressources humaines en partenariat avec des organisme externes, développe des formations relatives au management, à la gestion du stress et du temps de travail.

« La formation : un investissement pour la performance de Demain ! »

Enfin, le service développement des ressources humaines a entrepris un chantier sur plusieurs années, celui de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Formation professionnelle, heures et salariés formés



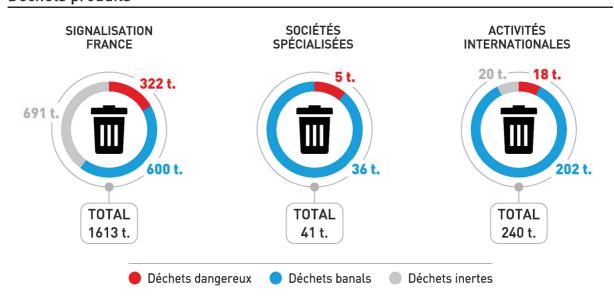
Au cours de l'exercice 2018/2019, aucun accord collectif n'a été signé.

III-4 - Indicateurs environnementaux

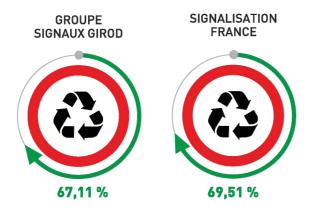
Les activités des sociétés du groupe Girod sont à l'origine de trois types de déchets :

- Des déchets dangereux, tels que des emballages vides souillés, des déchets de peinture, ...;
- Des déchets banals, tels que les déchets industriels banals en mélange (DIB), plastique, carton ou bois ;
- Des déchets inertes, notamment des gravats.

Déchets produits



Revalorisation des déchets dangereux

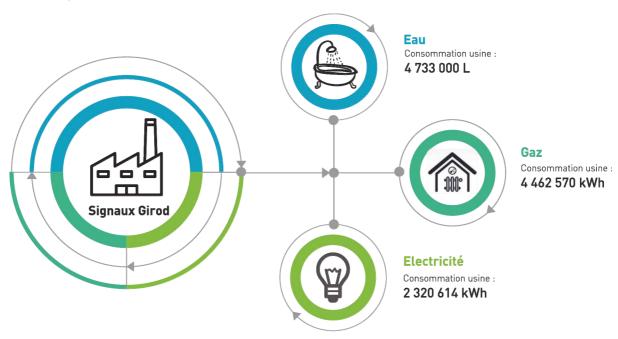


La société Signaux Girod s'est engagée dans une démarche environnementale de réduction des coûts par le management de l'énergie.

L'objectif de l'équipe chargée de ce projet est d'obtenir la certification ISO 50001, Management de l'énergie.

Pour cet exercice nous constatons déjà une diminution de notre consommation de 470 202 kWh par rapport à l'exercice 2017/2018.

« Chaque geste compte!»



Chaque geste compte!



Economie de 470 202 kWh par rapport à l'exercice 2017/2018

III-5 - Information sociétale

Les principaux clients du groupe sont les collectivités territoriales en charge de l'aménagement des routes et des

Nos fournisseurs les plus importants sont des producteurs d'aluminium, acier, films réfléchissants et produits de marquage destinés à la production de panneaux de signalisation et de marquage routier.

La France ainsi que la majorité des pays où nous sommes présents, ont ratifié les 8 conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) portant sur :

- le travail forcé :
- la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
- le droit d'organisation et de négociation collective ;
- l'égalité des rémunérations :
- l'abolition du travail forcé :
- les discriminations ;
- l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- et les pires formes de travail des enfants.

En outre, nous n'exerçons pas d'activité dans les pays « à risques » en termes de violation des droits des travailleurs ou des droits de l'homme.

Le groupe Girod œuvre à la mise en place des obligations découlant de la loi Sapin 2.

III-6 - Note méthodologique

Cette note méthodologique explique les processus de remontée des informations publiées dans le présent rapport de gestion et précise les périmètres de reporting considérés ainsi que les méthodes de calcul utilisées pour les données quantitatives.

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales du groupe Girod consolidées par intégration globale. Les données sociales et environnementales ont été consolidées à 100% pour l'ensemble des filiales, quelle que soit la part de capital détenue.

Plusieurs périmètres sont à distinguer :

Le périmètre Signalisation France comprenant l'ensemble des filiales françaises, incluant Signaux Girod, (63.5% des effectifs);

Le périmètre des sociétés spécialisées (7% des effectifs totaux) ;

Le périmètre des activités internationales (29.5% des effectifs totaux).

Les indicateurs sociaux : les effectifs, l'absentéisme et la formation au 30 septembre 2019 sur les fichiers de suivi de la direction des Ressources Humaines issus du logiciel de paie ou sur les déclarations des services de comptabilité.

Les indicateurs environnementaux : les tonnages des déchets dangereux et leur valorisation, ont été déterminés pour l'essentiel à partir d'un état fourni par notre principal prestataire de service qui prend en charge environ 87.8% des déchets dangereux des sociétés du périmètre Signalisation France. La quantification et valorisation des déchets dangereux traités par d'autres prestataires, au niveau des sociétés de l'ensemble du groupe, ont été réalisées à partir des factures et des bordereaux de suivi des déchets (BSD) fournis par ces prestataires.

Les consommations d'énergie et d'eau ont été évaluées sur la base des consommations mentionnées sur les factures ou à partir de relevés manuels de compteurs.

Le groupe Girod n'est pas concerné par les items suivants : la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire, par le respect du bien-être animal, d'une alimentation responsable, équitable et durable.

IV - Analyse des risques

IV-1 - Risques de marché

IV-1-1- Risque de change

La quasi-totalité du chiffre d'affaires social est réalisé en euro, ce qui induit une absence de risque de change. Une part du chiffre d'affaires consolidé est réalisée par nos filiales étrangères en devises. La parité de ces devises a peu évolué au cours de l'exercice

IV-1-2- Risque de taux

Les emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, de la SA Signaux Girod, représentent 5 249 K€ au 30/09/19, et sont répartis de la façon suivante :

	Total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un à cinq ans	Echéance à plus de cinq ans
Taux fixe	4 951	2 030	2 687	234
Taux variable	199	137	62	
Taux variables avec garantie de taux	99	99		
Total des emprunts	5 249	2 266	2 749	234

Au cours de l'exercice, la charge d'intérêt s'est élevée à 77 K€.

IV-2 - Risque industriel

IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Sur l'ensemble des sociétés françaises, un planning de suivi de maintenance, préventive et curative, a été mis en place. Les contrôles et les vérifications périodiques réglementaires des sociétés sont assurés par des organismes agrées. Cela concerne, les appareils de levage et la manutention des machines, les installations électriques, les équipements sous pression et les mesures d'ambiance dans les locaux. D'autres entreprises, avec lesquelles ont été signés des contrats de maintenance, interviennent pour le contrôle et l'entretien des portes automatiques, des ascenseurs, des cuves, bassins et réservoirs, des disconnecteurs, du groupe froids, des chaudières, des engins de manutention et levage, des extincteurs, des sprinklers et RIA (robinets d'incendie armés), des commandes de désenfumage, des blocs d'éclairage et de secours, des matériels spécifiques.

Après chaque visite, un rapport est établi par l'organisme ou la société qui effectue le contrôle. Toutes les actions correctives sont traitées, en interne ou en externe, dans les délais préconisés.

IV-2-2- Assurance et couverture de risque

La politique du groupe est de souscrire auprès d'assureurs notoirement solvables des polices d'assurances couvrant les risques identifiés pour des montants adaptés aux risques encourus :

- Responsabilité civile d'exploitation pour les dommages corporels, matériels et immatériels, à concurrence de 10 M€, dont :
- 5 M€ pour les dommages matériels et immatériels ;
- 1 M€ pour les dommages matériels et immatériels résultant de dommages non garantis ;
- 2 M€ pour les accidents du travail et maladies professionnelles.
- Responsabilité civile après livraison à concurrence de 5 M€ pour les dommages corporels, matériels et dommages immatériels, dont 1.5 M€ pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Responsabilité civile des dirigeants : couverture à concurrence de 3 M€.
- Multirisque industrielle qui couvre les bâtiments, le matériel et les marchandises du groupe Girod ainsi que la perte d'exploitation :
- Bâtiments à concurrence de la valeur de reconstruction à neuf ;
- Matériel à concurrence de la valeur de remplacement à neuf ;
- Marchandises à concurrence de la valeur de remplacement.

Ces trois postes sont garantis à hauteur de 110 M€

- Perte d'exploitation à concurrence de la marge brute consolidée du groupe.

Les capitaux assurés évoluent régulièrement en fonction des investissements du groupe et des indices en vigueur.

V - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats

En millions d'Euros	2018/2019	2017/2018	Variations
	Du 01/10/2018	Du 01/10/2017	en
(Chiffres arrondis au dixième de million le plus proche)	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	M€
Chiffre d'affaires	100.1	97.8	+2.3
Résultat opérationnel courant	0.0	-1.1	+1.1
Perte de valeur	-0.3	-4.0	+3.7
Autres produits et charges opérationnels	2.9	-0.5	+3.4
Résultat opérationnel	2.7	-5.6	+8.3
Résultat net consolidé	1.5	-3.4	+4.9
Résultat net part du groupe	1.5	-3.4	+4.9

Le chiffre d'affaires consolidé progresse de 2.4 % sur cet exercice dont +0.2 point lié à l'application de la norme IFRS 15.

Le résultat net consolidé augmente de 4.9 M€ par rapport à l'exercice précédent, il s'établit à +1.5 M€. Il intègre une charge d'impôts de 1.8 M€ et bénéficie d'un résultat sur activités abandonnées (Canada) pour +0.7 M€.

Le résultat opérationnel comptabilise des autres produits liés à la cession d'actifs pour un montant de 2.1 M€. Il progresse donc de 8.3 M€ et atteint +2.7 M€, les pertes de valeur ressortant à -0.3 M€ sur cet exercice contre -4.0 M€ l'exercice précèdent.

Le résultat opérationnel courant s'améliore de 1.1 M€ permettant d'atteindre l'équilibre. Il se décompose de la manière suivante sur les différents pôles :

Signalisation France : (CA : 64.6 M€ - ROC : -1.6 M€)

L'exercice a été marqué par une forte baisse d'activité sur les mois de décembre 2018 et janvier 2019 entrainant une baisse du chiffre d'affaires de 4.1% sur l'exercice. Néanmoins, une amélioration du résultat opérationnel courant a été réalisée à hauteur de 1 M€ pour parvenir à -1.6 M€.

Sociétés spécialisées : (CA : 11.2 M€ - ROC : +1.3 M€)

A périmètre constant, l'activité progresse de 27,8% sur ce pôle avec de belles performances en termes de résultat opérationnel courant par rapport à l'exercice précédent (+0.8 M€).

Activités internationales : (CA : 24.3 M€ - ROC : +0.3 M€)

Avec un très bon niveau d'activité notamment pour les filiales roumaine et hongroise, le chiffre d'affaires progresse de 12.2% mais le résultat opérationnel courant se dégrade (-0.7 M€) dû à une importante perte constatée cet exercice suite aux problèmes de défaillance du management local rencontrés sur notre filiale marocaine en début d'exercice.

VI - Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires HT versés au cours de l'exercice (en K€)

		ERNST 8	k YOUNG			PLURIS	AUDIT	
	Monta	nt (HT)	9	6	Monta	nt (HT)	9	6
	30/09/19	30/09/18	30/09/19	30/09/18	30/09/19	30/09/18	30/09/19	30/09/18
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
Emetteur	76.0	126.8	81.9	82.4	31.5	47.0	23.6	33.8
Filiales intégrées globalement Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :	16.8	15.0	10.1	9.8	101.7	91.9	76.4	66.2
Emetteur		12.0		7.8				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	92.8	153.8	100.0	100.0	133.2	138.9	100.0	100.0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
Total	92.8	153.8	100.0	100.0	133.2	138.9	100.0	100.0

VII - Renseignements concernant le capital social

Evolution du capital social

	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017
Capital social	14 807 806	14 807 806	14 807 806
Nombre d'actions	1 139 062	1 139 062	1 139 062

Répartition du capital au 30 septembre 2019

		Actions	D	roits de vote
	nombre	%	nombre	%
Société Familiale de Gestion Girod	717 213	62.97	1 434 426	80.31
Famille Girod nominatifs	23 113	2.03	46 226	2.59
Autres nominatifs	1 225	0.11	2 023	0.11
Actions propres	94 140	8.26	0	0.00
Flottant	303 371	26.63	303 371	16.99
Total	1 139 062	100.00	1 786 046	100.00

Actionnaires ayant fait une déclaration de franchissement de seuil : Néant Droit de vote double

L'article 31, alinéa 3, des statuts de la SA Signaux Girod précise :

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit :
- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Droit de vote aux assemblées :

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales (art. 31 al. 3 des statuts).

Cours de l'action

		Nombre moyen de transactions par séance
	Cours moyens en €	
Janvier 2019	12.88	578
Février 2019	13.13	422
Mars 2019	12.90	519
Avril 2019	12.78	403
Mai 2019	12.31	523
Juin 2019	12.15	320
Juillet 2019	12.42	761
Août 2019	12.19	307
Septembre 2019	12.16	341
Octobre 2019	11.85	499
Novembre 2019	11.44	906
Décembre 2019	11.02	856
Moyenne	12.27	536

VIII - Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste qu'à ma connaissance :

- les comptes sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation;
- le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bellefontaine, le 31 janvier 2020 Claude GIROD Président Directeur Général

SOMMAIRE

I - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels II - Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	
III - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les	. 7 3
conventions et engagements réglementés	98
III-1 - Conventions et engagements regtementes III-1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de	.70
l'assemblée générale	98
III-2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée	.70
générale	00
IV - Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement	.70
d'entreprise (Article L.225-37 du Code du Commerce)	100
IV-1 - Présentation des organes de gouvernance	
IV-1-1- Le Conseil d'administration	
IV-1-1- Le Conseit d'administration IV-1-1- Le Conseit d'administration IV-1-1-1- Composition du Conseil III III III III III III III III III I	
IV-1-1-2- Fonctionnement du Conseil	
IV-1-1-3- Délégations et autorisations en cours de validité	
IV-1-1-3-1- Emission et rachat d'actions	
IV-1-1-3-2- Augmentations de capital	
IV-1-2- Comités du Conseil	
IV-1-2-1 Comité d'audit	
IV-1-2-1- Conflice a dual	
IV-1-2-3- Comité des remanerations	
IV-1-3- La Direction Générale	
IV-1-3-1- Présentation de la Direction Générale	
IV-1-3-1- Presentation de la Direction Generale	
the state of the s	
IV-1-4- L'assemblée des actionnaires	
IV-1-4-1- Pouvoirs de l'assemblée générale	
IV-1-4-3- Répartition du capital social	
IV-1-6- Conventions intervenues entre un mandataire social ou un	80
actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une société	
dont la SA possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du	100
capital social – Conventions réglementées	
IV-2-1- Rémunération des mandataires sociaux de Signaux Girod S.A 1 IV-2-1-1- Eléments fixes, variable et exceptionnels composant de	109
rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au	
Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée au	
titre de l'exercice 2018/2019	110
IV-2-1-1- Direction Générale	
IV-2-1-1-1- Direction Generate IV-2-1-1-1-1- Président Directeur Général IV-2-1-1-1- IV-2-1-1 IV-2-1-1 IV-2-1-1 IV-2-1 IV-2 IV-2-1 IV-2 IV-2-	
IV-2-1-1-1- President Directeur General	
IV-2-1-1-2- Conseil d'administration	
IV-2-1-2- Principes et critères de détermination, de répartition et	12
d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant	
la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au	
Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléquée pour	
L'exercice 2019/2020	110
V-2-1-2-1- Direction Générale	
IV-2-1-2-1- Direction Generate IV-2-1-2-1-1- Président Directeur Général	
IV-2-1-2-1-2- Directrice Générale Déléguée	
IV-2-1-Z-Conseit d'administration	10
Groupe	115
IV-3 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre	10
publique	115
	13
IV-4 - Procédure d'évaluation des conventions portant sur des	115
opérations courantes et conclues à des conditions normales	
V - Avis de reunion valant avis de convocation I- De la compétence de l'assemblée générale ordinaire	
II- De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire	
n- be ta competence de l'assemblee generale extraordinaire	ZI







I - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation

Risque identifié

Au 30 septembre 2019, les titres de participation s'élèvent en valeur nette à K€ 21.561. Votre société a comptabilisé une dépréciation de K€ 632 au titre de l'exercice.

Comme indiqué dans les notes IV-2 et V-1 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur brute des titres de participation est constituée du coût d'achat hors frais accessoires, ou de la valeur d'apport. Une provision est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute. Cette valeur recouvrable est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent, retraitée, le cas échéant, des plus-values latentes, des engagements de retraite et de l'imposition différée.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des titres de participation était un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à l'appréciation de cette valeur recouvrable.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les méthodes d'évaluation retenues par la direction pour estimer la valeur recouvrable des titres de participation;
- Comparer les capitaux propres retenus lors de l'estimation de la valeur recouvrable avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- Le cas échéant, lorsque des ajustements ont été opérés, apprécier si ceux-ci sont fondés sur une documentation probante.

Evaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles

Risque identifié

Au 30 septembre 2019, les immobilisations corporelles s'élèvent à K€ 15.346, au regard d'un total bilan de K€ 74.976. Les modalités des tests de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans la note V-1 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société ainsi que de la méthode de détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés au niveau de votre société, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou de jugements de la part de la direction afin de procéder à cette appréciation.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des immobilisations corporelles par votre société. A ce titre, nous avons inclus dans notre équipe un expert en évaluation d'entreprise.

- étudier les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie, notamment en les confrontant aux réalisations passées ::
- examiner le calcul du taux d'actualisation et corroborer certaines composantes de ce taux avec des données de marché disponibles ;
- apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux paramètres d'évaluation, notamment au taux

Evaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles

Risque identifié

Les sociétés de votre groupe concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010 ont fait l'objet, de la part de deux entreprises concurrentes et de clients, de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence.

La provision comptabilisée à ce titre s'élève à K€ 299 au 30 septembre 2019. Cette provision a été estimée selon les modalités décrites dans les notes IV-6, V-5 et V-18 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de cette provision.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons réalisé les travaux suivants :

- lorsque votre société a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, nous avons rapproché le montant de la condamnation ou de la transaction en cours de la provision comptabilisée par votre société;
- en l'absence de jugement ou de négociation en cours, nous avons rapproché la provision comptabilisée de celle figurant dans le rapport de l'expert mandaté par votre société ;
- nous avons apprécié la compétence, et l'indépendance de l'expert mandaté par votre société;
- dans le cas particulier décrit dans la note V-5 de l'annexe aux comptes annuels, nous avons examiné les arguments développés par votre société pour contester les conclusions du rapport d'expertise mandaté par le tribunal.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225 37 3 et L. 225 37 4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant s'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Signaux Girod par votre assemblée générale du 21 mars 2008 pour le cabinet PLURIS AUDIT et du 25 mars 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2019, le cabinet PLURIS AUDIT était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que cellesci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537 2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lons-le-Saunier et Lyon, le 30 janvier 2020

Les Commissaires aux Comptes

PLURIS AUDIT S.A.R.L.

ERNST & YOUNG et Autres

Latif Ergin Mohamed Mabrouk

II - Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

SIGNAUX GIROD SA 881 Route des Fontaines, BP3004, 39401 Morez Cedex

Exercice clos le 30 septembre 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice clos le 30 septembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extrafinanciers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L.225-102-1;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des indicateurs clés de performance au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

pour les indicateurs clés de performance et pour une sélection d'autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants¹, nous avons mis en œuvre :

- · des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions :
- · des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 64 et 100% des données sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre novembre et janvier sur une durée totale d'intervention de 11 semaines. Nous avons mené 3 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Pyramide des âges
- % de satisfaction globale
- % de motivation
- % de participation
- % des entités internationales bénéficiant du même système de sauvegarde
- Nombre de personnes formées



¹ Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes :

RAPPORTS DIVERS

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

Les limitations de périmètre de reporting sont précisées dans la note méthodologique. La politique relative au niveau de motivation et de satisfaction ne mentionne pas d'objectifs d'amélioration en lien avec le questionnaire évoqué dans la DPEF « mise en place au cours du mois de février 2019, d'un questionnaire afin d'évaluer le niveau de satisfaction de l'ensemble de nos collaborateurs ». Les résultats présentés en matière de pyramide des âges n'identifient pas d'indicateur clé de performance au regard des politiques concernées.

Fait à Toulouse, le 30 janvier 2020

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SAS CABINET DE SAINT FRONT

Pauline DE SAINT FRONT

Directrice associée

III - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225 31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

III-1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

III-2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Entités concernées

Nature, objet, et modalités

SAS Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD

Convention d'animation et de prestations de services conclue entre la S.A.S. Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD et votre société.

Mission de conseil, d'assistance et de contrôle comptabilisée dans les charges au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 pour un montant de 280 076 € hors taxes.

Fait à Lyon et à Lons-le-Saunier, le 30 janvier 2020

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

PLURIS AUDIT

Mohamed MABROUK

Latif Ergin

Annexe 1 Personnes concernées par les conventions relevant de l'article I. 225-38 du code de commerce

NOMS SOCIETES	M. Claude GIROD	Mme Jacqueline GIROD	Mme Valérie CONCLOIS	S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
S.A. Signaux GIROD	Président-Directeur Général Administrateur Actionnaire	Directrice Générale Déléguée Administrateur Actionnaire	Administrateur Actionnaire	Actionnaire
S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod	Président	Directrice Générale	Directrice Générale	

IV - Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code du Commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux termes de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous présenter les informations relatives :

- à la composition, aux attributions et au fonctionnement des organes de gouvernance de la Société ;
- aux rémunérations des mandataires sociaux ;
- ainsi que celles susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration durant sa réunion du 30 janvier 2020.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport présentant leurs observations sur le présent rapport et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

IV-1 - Présentation des organes de gouvernance

IV-1-1- Le Conseil d'administration

IV-1-1-1 Composition du Conseil

Les membres du Conseil d'administration sont :

- Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général ;
- Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée ;
- Madame Valérie CONCLOIS, administrateur ;
- Monsieur Jacques MORLOT, administrateur indépendant ;
- Monsieur Éric PICHET, administrateur indépendant.

Monsieur Claude GIROD, Madame Jacqueline GIROD, Madame Valérie CONCLOIS et Monsieur Jacques MORLOT ont été nommés au cours de l'assemblée générale mixte du 30 mars 2012 pour une durée de six années. Leur mandat a été renouvelé le 29 mars 2018 pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024.

Monsieur Éric PICHET a été nommé au cours de l'assemblée générale mixte du 29 mars 2013 pour une durée de six années. Son mandat a été renouvelé le 28 mars 2019 pour une nouvelle période de six années à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025.

La nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte et des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur ont été communiquées à l'assemblée générale.

La composition du Conseil est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

La liste des fonctions exercées par les membres actuels du Conseil d'administration dans d'autres sociétés est la suivante :

Monsieur Claude GIROD

Sociétés françaises du groupe :

Président & associé S.A.S. L'Action Girod Représentant S.A. Signaux Girod, personne morale Présidente S.A.S. International Girod



S.A.S. Sociétés Spécialisées Girod

S.A.S. Signaux Girod Services

Président S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod

S.A.S. Signaux Girod Nord S.A.S. Signaux Girod Est S.A.S. Concept Urbain

S.A.S. Avance Technologique Choletaise - ATECH

Gérant S.A.R.L. Signaux Girod Chelle (jusqu'au 30 septembre 2019)¹

S.A.R.L. Signaux Girod Languedoc (jusqu'au 30 septembre 2019)²

S.A.R.L. Signaux Girod Ouest S.A.R.L. Signaux Girod Sud³

S.A.R.L. Signalisation Flasherie Location

S.A.R.L. L'Appentière Fleurie

Représentant S.A.S. Signaux Girod Services, personne morale Présidente

S.A.S. Signaux Girod La Réunion

Sociétés internationales du Groupe :

Président du Conseil d'administration SIA M-2 (Lettonie)

Administrateur ACE Mobilier Urbain S.A. (Belgique)

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Gérant S.A.R.L. L'Immobilier Marceau

Madame Jacqueline GIROD

Sociétés françaises du groupe :

S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod Directrice générale

S.A.S. Avance Technologique Choletaise – ATECH

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée S.C.I. Girodyssée

Madame Valérie CONCLOIS

Sociétés françaises du groupe :

Directrice générale S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée S.C.I. Girodyssée

S.C.I. Les Grands Biefs

Monsieur Jacques MORLOT

Pas d'autre mandat

Monsieur Eric PICHET

Sociétés françaises n'appartenant pas au groupe :

Administrateur GESTION 21 (S.A. non cotée)

¹ En date du 30 septembre 2019, transmission universelle de patrimoine à la S.A.R.L. Signaux Girod Sud

² En date du 30 septembre 2019, transmission universelle de patrimoine à la S.A.R.L. Signaux Girod Sud

³ Signaux Girod Sud-est jusqu'au 25 mai 2019 (changement de dénomination sociale)

IV-1-1-2- Fonctionnement du Conseil

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

La préparation et l'organisation du Conseil s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, le code de gouvernement Middlenext, les statuts de la Société, ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Code de gouvernement d'entreprise

En date du 11 mai 2012, le Conseil d'administration a décidé de faire référence aux prescriptions du code de gouvernance Middlenext, établi en décembre 2009 et révisé en septembre 2016. Ce code apparaît plus adapté à la Société que le code AFEP-MEDEF, au regard de sa taille, de sa structure et de la répartition de son capital.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Les membres du Conseil ont, en date du 4 octobre 2012, mis en place le règlement intérieur du Conseil d'administration. Suite à la révision du code Middlenext opérée en 2016, ce règlement a été modifié en date du 24 janvier 2017 en vue de se conformer aux nouvelles recommandations.

Ce règlement comporte désormais les rubriques suivantes :

- rôle du Conseil et opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- composition du Conseil / critères d'indépendance des membres ;
- devoir des membres (déontologie : loyauté, non concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité) ;
- fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et des Comités ;
- règles de détermination de la rémunération des membres ;
- modalités de protection des dirigeants sociaux (assurance responsabilité civile des mandataires sociaux) ;
- règles de détermination de la rémunération des administrateurs.

La question du plan de succession des dirigeants fait l'objet de débats réguliers au sein du Comité des nominations et du Conseil d'administration. Conformément à la nouvelle recommandation du code Middlenext, une rubrique dédiée à ce sujet sera ajoutée au règlement intérieur dès que les travaux du Conseil et du Comité auront abouti.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société : https://girod-group.com/investisseurs/ (rubrique « Conseil d'administration »).

Membres indépendants

L'article 1-2 du règlement intérieur prévoit : « Conformément aux recommandations du Code Middlenext, la présence de 2 membres indépendants au sein du Conseil est nécessaire. »

Les critères d'indépendance sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.);
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence :
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

En date du 29 mars 2013, l'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Éric PICHET en qualité de nouvel administrateur. Le Conseil d'administration a, en date du 29 mai 2013, considéré la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Éric PICHET, les critères d'indépendance issus du code de 2009 étant remplis.

Monsieur Jacques MORLOT a été nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 30 mars 2012. En date du 29 janvier 2015, le Conseil d'administration a considéré la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Jacques MORLOT, les critères d'indépendance étant également remplis.

Conformément à la recommandation n°3 du Code Middlenext, l'indépendance des membres fait l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'administration. La dernière revue de l'indépendance des membres, opérée au regard des critères réactualisés du Code Middlenext édition 2016, a été effectuée par le Conseil durant sa réunion du 28 mars 2019. A l'unanimité, les membres du Conseil ont considéré que Messieurs Jacques MORLOT et Éric PICHET continuaient de remplir les critères d'indépendance édictés par ledit Code.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, composé de cinq membres, comprend deux femmes et trois hommes. Cette répartition est conforme à la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, modifiée par les lois n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises.

Fréquence des réunions

L'article n° 19 des statuts prévoit que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'administration, peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019, le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois. Le taux de présence des membres du Conseil à ces réunions est de 100 %.

Le Conseil d'administration a principalement consacré ses travaux à :

- l'autorisation des garanties financières à accorder aux sociétés du Groupe ;
- l'autorisation de conventions réglementées ;
- l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels et la préparation des rapports financiers ;
- la répartition des jetons de présence ;
- l'analyse des reportings ;
- l'autorisation de cession de titres de participation ;
- l'autorisation de rachat des actions propres.

Convocations des membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article 19 des statuts, la convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins 5 jours ouvrables à l'avance par lettre, télécopie ou courriel avec accusé de réception. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Les membres du Conseil d'administration ont ainsi été convoqués à l'initiative de leur Président, dans les délais impartis. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

Information des membres du Conseil d'administration

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'administration leur ont été communiqués en temps voulu.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Délibérations

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication).

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication). La voix du Président est prépondérante.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion par le secrétaire et communiqués dans un délai de 25 jours calendaires à tous les membres du Conseil d'administration. Ils sont ensuite approuvés, paraphés et signés au cours du Conseil suivant.

Evaluation des travaux du Conseil

Le Président invite, une fois par an, les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux

Les membres du Conseil d'administration ont été amenés à réfléchir sur ce thème lors de la réunion du 5 décembre 2019 et ont exprimé leur satisfaction.

Revue des points de vigilance

Conformément à la recommandation n°19 du Code Middlenext 2016, le Conseil a procédé à la revue annuelle des points de vigilance durant sa réunion du 5 décembre 2019.

Prévention et gestion des conflits d'intérêt

L'article 12 du règlement intérieur stipule que « chaque administrateur a le devoir de faire-part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes. »

Conformément à la recommandation n°2 du Code Middlenext 2016, une revue annuelle a été instaurée par le Conseil en vue de prévenir et gérer les éventuels conflits d'intérêt. Le Conseil d'administration a procédé à cette revue pour la dernière fois durant sa réunion du 28 mars 2019.

IV-1-1-3- Délégations et autorisations en cours de validité

IV-1-1-3-1- Emission et rachat d'actions

En date du 29 mars 2018, l'assemblée générale mixte a accordé au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, l'autorisation de procéder au rachat par la Société de ses propres actions, aux fins d'annulation des actions et de réduction du capital social, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Cette autorisation a été donnée jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30 septembre 2019, soit jusqu'au 26 mars prochain.

Il n'a pas été fait usage de cette délégation.

IV-1-1-3-2- Augmentations de capital

Néant.

IV-1-2- Comités du Conseil

En date du 25 septembre 2013, le Conseil d'administration a décidé la création d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations ; puis, le 27 novembre 2013, un Comité des nominations a été institué.

Ces différents Comités sont composés de Monsieur Jacques MORLOT et Monsieur Éric PICHET, tous deux administrateurs indépendants. Monsieur PICHET assure la présidence des 3 Comités.

La composition des Comités est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

IV-1-2-1- Comité d'audit :

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration auquel il ne se substitue pas, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité du Conseil, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;



- il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale;
- il suit la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés sur l'activité professionnelle des Commissaires aux comptes de la Société ;
- il s'assure du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance requises par la loi ;
- il approuve la fourniture des services autres que le contrôle légal des comptes éventuellement réalisés par les Commissaires aux comptes ;
- il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute

Le Comité d'audit peut se saisir à tout moment de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil d'administration dans les domaines ci-dessus.

IV-1-2-2- Comité des rémunérations

Ce Comité est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'administration relatives notamment:

- à la politique de rémunération globale des dirigeants, mandataires sociaux de la Société ;
- au type et au mode de calcul des rémunérations de ces dirigeants (part fixe ou variable, avantages divers, etc.);
- à l'examen de toutes dispositions relatives aux retraites et à la prévoyance des dirigeants ;
- de manière générale, à toute question que lui soumet le Président ou le Conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants.

IV-1-2-3- Comité des nominations

Ce Comité est chargé de présenter des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et la nomination de nouveaux membres.

Il joue un rôle essentiel dans l'établissement d'un plan de succession visant à proposer au Conseil des candidats en remplacement des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

Les Comités se réunissent en toute indépendance, hors la présence des dirigeants.

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2019, la fréquence des réunions a été la suivante :

- Comité d'audit : 4 réunions ;
- Comité des nominations : 2 réunions ;
- Comité des rémunérations : 2 réunions.

Le Comité d'audit a principalement consacré ses travaux à :

- suivi de la cartographie des risques,
- suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes,
- examen des comptes annuels et semestriels.

Le Comité des nominations a examiné la question du plan de succession des mandataires sociaux.

Le Comité des rémunérations a délibéré sur les objectifs et éléments de rémunération du Président Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2018/2019 ainsi que sur la fixation de ces éléments et objectifs pour l'exercice 2019/2020.

Le taux de présence des membres du Comité à ces réunions est de 100 %.

IV-1-3- La Direction Générale

IV-1-3-1- Présentation de la Direction Générale

En date du 30 mars 2012, compte tenu de la taille et du caractère familial de la Société, les membres du Conseil d'administration ont décidé de confier au Président du Conseil d'administration la direction générale de la Société.

M. Claude GIROD assure ainsi la direction générale de la Société en qualité de Président Directeur Général. Il est assisté par Mme Jacqueline GIROD, qui assure les fonctions de Directrice Générale Déléguée.

Tous deux ont été nommés par le Conseil d'administration en date du 30 mars 2012. Ils ont été renouvelés dans leurs fonctions en date du 29 mars 2018 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires, ainsi qu'au Conseil d'administration.

La Directrice Générale Déléguée dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

IV-1-3-2- Limitations de pouvoirs du Directeur Général

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers. Dans le cadre du fonctionnement interne de la Société, le Conseil d'administration a toutefois apporté des limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

L'autorisation préalable du Conseil d'administration est ainsi nécessaire pour la validité des décisions suivantes :

- donner des cautionnements, des avals ou des garanties au nom de la Société ;
- acquérir toute entreprise ou toute participation dans des sociétés créées ou à créer ; céder des participations, créer des sociétés ou toute forme de personne morale ou groupement ;
- acquérir ou céder tous biens ou droits immobiliers, des fonds de commerce ou d'autres éléments incorporels de fonds d'un montant supérieur à 500 000 euros ; prendre ou mettre en location-gérance des fonds de commerce :
- suspendre ou arrêter une branche d'activité si le chiffre d'affaires annuel dépasse 100 000 euros ;
- constituer des sûretés réelles sur les actifs ;
- octroyer des prêts pour un montant supérieur à 100 000 euros à tous tiers ;
- souscrire un emprunt d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des abandons de créances ou subventions d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des prêts, avances aux filiales et sous-filiales pour un montant supérieur à 300 000 euros.

IV-1-4- L'assemblée des actionnaires

IV-1-4-1- Pouvoirs de l'assemblée générale

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale.

Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser les modifications des statuts

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour modifier sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

IV-1-4-2- Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Convocation des actionnaires

Les différents éléments d'information concernant les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisés dans l'article 26 des statuts de la Société.

Modalités de participation

Les conditions sont prévues à l'article 28 des statuts :

« 1. Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cing jours au moins avant la date de la réunion.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte, de la date de ce dépôt jusqu'à celle de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies trois (3) jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Le Conseil d'administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

- 2. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée.
- 3. Un actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix justifiant d'un

Tout actionnaire non privé du droit de vote peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires »

L'article 30 des statuts prévoit en outre : « Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales ».

Droit de vote double

Selon l'article 30 des statuts : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit:
- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

Seuil statutaire de déclaration de franchissement de seuil

L'article 15 des statuts stipule : « Les actionnaires, conformément à l'article L. 233-7 du Code de commerce, devront informer la Société du nombre d'actions qu'ils détiennent indirectement ou directement chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 1 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage.

En cas d'inobservation de l'obligation de déclaration en application des dispositions du présent alinéa, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant le seuil ci-dessus fixé. »

Il est précisé qu'aucun actionnaire n'a fait une déclaration de déclaration de franchissement de seuil durant l'exercice.

Ces éléments d'information sont rappelés dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié par la Société avant toute assemblée.

IV-1-4-3- Répartition du capital social

Le capital social de la Société s'élève à 14 807 806 €. Il est composé de 1 139 062 actions d'une valeur nominale de 13 € chacune, de même catégorie.

La répartition du capital au 30 septembre 2019 est la suivante :

		Actions
	Nombre	%
S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod	717 213	62.97
Famille Girod nominatifs	23 113	2.03
Autres nominatifs	1 225	0.11
Actions propres	94 140	8.26
Flottant	303 371	26.63
Total	1 139 062	100.00

La S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod est détenue à 100 % par la S.A.S. L'Action Girod, dont le capital est détenu en totalité par la famille Girod.

IV-1-5- Commissaires aux comptes

Conformément aux articles L. 823-9 et suivants du Code de commerce et aux statuts, les Commissaires aux comptes sont responsables du contrôle légal des comptes.

Ils certifient que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Ils sont nommés par l'assemblée générale ordinaire annuelle pour une durée de 6 exercices.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont présentés dans le tableau ci-après :

Commissaires aux comptes titulaires	Date de nomination / renouvellement	Echéance mandat
S.A.R.L. PLURIS AUDIT 7, rue des Perrières 39000 Lons Le Saunier	24 mars 2014 (ex. clos le 30/09/2013)	Mars 2020 (ex. clos le 30/09/2019)
S.A.S. ERNST & YOUNG et AUTRES Tour Oxygène 10/12 Bd Marius Vivier Merle 69393 LYON Cedex 03	24 mars 2017 (ex. clos le 30/09/2016)	Mars 2023 (ex. clos le 30/09/2022)

La société n'a pas de Commissaires aux Comptes suppléants, les Commissaires aux Comptes titulaires étant des sociétés pluripersonnelles.

IV-1-6- Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une société dont la SA possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social – Conventions réglementées

La S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod, actionnaire de la Société à hauteur de 62,97 %, a conclu en date du 1^{er} octobre 2015, pour une durée indéterminée, une convention de prestations de services avec les filiales signalisation France et spécialisées du Groupe, détenues indirectement à 100 % par la Société.

Cette convention a donné lieu aux facturations suivantes durant l'exercice :

Société	Montant prestations facturées
Atech	12 180 €
Concept Urbain	6 090 €
Signaux Girod Chelle1	16 240 €
Signaux Girod Languedoc ²	6 090 €
Signaux Girod La Réunion	2 030 €
Signaux Girod Nord3	16 240 €
Signaux Girod Ouest	12 180 €
Signaux Girod Sud	8 120 €
Signaux Girod Val de Saône4	3 045 €

IV-2 - Rémunération des mandataires sociaux

IV-2-1- Rémunération des mandataires sociaux de Signaux Girod S.A.

En conformité avec les recommandations Middlenext relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, le Conseil d'administration veille à l'application des principes suivants :

- Exhaustivité : la détermination d'une rémunération doit être exhaustive. Partie fixe, partie variable (bonus), options d'actions (stocks options), actions de performance, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.
- Equilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être clairement motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.
- Benchmark : la rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la Société, tout en prêtant attention à son effet
- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- Lisibilité des règles : les règles doivent être simples, stables et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération, ou le cas échéant pour l'attribution d'options ou d'actions de performances, doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicables, et autant que
- Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions de performance doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- Transparence : l'information annuelle des actionnaires sur l'intégralité des rémunérations et des avantages percus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

Le Conseil d'administration applique les recommandations du Code Middlenext.

Une synthèse des rémunérations attribuées à chaque mandataire social figure en annexe 2 du présent rapport.

¹ Transmission universelle de patrimoine à Signaux Girod Sud en date du 30 septembre 2019

² Transmission universelle de patrimoine à Signaux Girod Sud en date du 30 septembre 2019

³ Anciennement Signaux Girod IIe de France : changement de dénomination en date du 1er octobre 2018

⁴ Transmission universelle de patrimoine à Signaux Girod Est en date du 1er avril 2019

IV-2-1-1- Eléments fixes, variable et exceptionnels composant de rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2018/2019

IV-2-1-1-1 Direction Générale

Les éléments de rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2018/2019 ont été fixés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations, durant sa réunion du 31 janvier 2019.

IV-2-1-1-1- Président Directeur Général

Rémunération fixe annuelle

130 020 euros brut par an, avantage en nature véhicule compris jusqu'en janvier 2019 puis 132 000 euros brut par an, avantage en nature véhicule compris, à compter 1er février 2019.

La rémunération fixe du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2018/2019 est de 131 273 euros brut avantage en nature véhicule compris.

Rémunération variable annuelle

2 % du résultat net part du Groupe.

Le résultat net part du Groupe est de 1 462 K€. En application du principe ci-dessus, la rémunération variable est de 29 249 euros.

Rémunération exceptionnelle

Pour l'exercice 2018/2019, le Conseil a, en date du 31 janvier 2019 :

- alloué une enveloppe globale de 35 000 € au titre de la rémunération exceptionnelle du Président Directeur Général ;
- conditionné le versement de tout ou partie de cette prime à l'atteinte des objectifs suivants :
- 3 objectifs quantitatifs, pondérés chacun pour un tiers (30 000 € au total) : 1/ réduction des coûts du pôle Signalisation France 2/ amélioration de la productivité du pôle Signalisation France 3/ développement international :
- 1 objectif qualitatif (5 000 €): satisfaction clients et sécurité salariés, savoir :

Objectifs quantitatifs

Objectif 1 : réduction des coûts SIF : bonus d'un montant maximum de 10 000 € Baisse du ratio coûts SIF / CA SIF (ratio : 96,23 % au 30/09/2018)

- Si ratio inférieur ou égal à 94,00 % => 10 000 €
- Si ratio inférieur ou égal à 95,00 % => 5 000 €
- Si ratio supérieur à 95,00 % => 0 €

Etant précisé que :

- coûts SIF = achats matières premières, variation stocks, autres achats et charges externes, salaires et traitements, charges sociales
- CA SIF = chiffre d'affaires consolidé SIF avec inter-secteurs.

Objectif 2 : amélioration de la productivité sociale : bonus d'un montant maximum de 10 000 € Baisse du ratio « masse salariale + intérims SIF » / CA SIF (ratio : 42,13 % au 30/09/2018) Bonus :

- Si ratio inférieur ou égal à 41,00 % => 10 000 €
- Si ratio inférieur ou égal à 41,50 % => 5 000 €
- Si ratio supérieur à 41,50 % => 0 €

Etant précisé que :

- La masse salariale s'entendant chargée et hors coûts de restructurations et litiges prud'homaux.
- CA SIF = chiffre d'affaires consolidé SIF avec inter-secteurs.

Objectif 3 : développement international : bonus d'un montant maximum de 10 000 €

+ 8 % chiffre d'affaires international année N sur N-1 (avec inter-secteurs)

Bonus:



- Si augmentation supérieure ou égale à 8,00 % => 10 000 €
- Si augmentation supérieure ou égale à 4,00 % => 5 000 €
- Si augmentation inférieure à 4,00 % => 0 €
- Objectif qualitatif: satisfaction clients et sécurité salariés: bonus d'un montant de 5 000 € maximum
- Bonus : 2 500 € si taux de respect des délais (95 % visé) multiplié par taux de conformité (98 % visé) supérieur ou égal à 93,1 %
- Bonus : 2 500 € si taux d'absentéisme (maladie et accidents du travail) en dessous de 4,00 % (3,99 % au 30/09/2018).

Calcul de la rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2018/2019 :

Objectifs quantitatifs

1) Réduction des coûts SIF

Le ratio est de 96 % sur l'exercice écoulé.

Aucune prime ne sera versée au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

2) Amélioration de la productivité sociale

Le ratio « Masse salariale + intérim » / CA est de 41,64 % sur l'exercice 2018/2019. Aucune prime ne sera versée au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

3) Développement international

Le CA inter-secteurs de l'international est passé de 21 833 K€ sur l'exercice précédent à 24 610 K€ au titre de l'exercice écoulé, soit une progression de 12,72%. L'objectif est donc totalement atteint. Prime correspondante: 10 000 euros.

Objectif qualitatif : satisfaction client et salariés

Le taux de respect des délais (94,62%) multiplié par le taux de conformité (97,93%) est de 92,96%. Aucune prime ne sera versée au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

Le taux d'absentéisme (maladie et accidents du travail) est de 3,94%.

Prime correspondante: 2 500 euros.

En application des critères définis ci-dessus, le montant de la rémunération exceptionnelle du Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2018/2019, est de 12 500 euros.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2018/2019 est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes dudit exercice (vote ex-post).

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce

Néant.

Avantages de toute nature

Le Président Directeur Général ne bénéfice d'aucun avantage autre que le véhicule compris dans sa rémunération fixe annuelle.

Projet de résolution :

Sixième résolution (Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président Directeur Général au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019)

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 225-100 alinéa II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

IV-2-1-1-2- Directrice Générale Déléguée

Rémunération fixe

87 000 euros brut par an.

Rémunération variable annuelle

1 % du ROC consolidé du Groupe.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Le versement des éléments de rémunération variables attribués à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2018/2019 est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes dudit exercice (vote ex-post).

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce

Néant.

Avantages de toute nature

Néant.

Projet de résolution :

Septième résolution (Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019)

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 225-100 alinéa II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

IV-2-1-1-2- Conseil d'administration

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce

L'assemblée générale mixte du 24 mars 2016 avait fixé à 35 000 € le montant global de la rémunération allouée aux administrateurs pour l'exercice 2015/2016 et les exercices ultérieurs.

Cette rémunération a été répartie entre les administrateurs non-dirigeants et non-salariés de la façon suivante :

- Monsieur Jacques MORLOT 10 000 € - Monsieur Eric PICHET 25 000 €.

Salaires

Durant l'exercice 2018/2019, Madame Valérie CONCLOIS a perçu un salaire de 37 439 € en contrepartie de l'exécution de son contrat de travail¹.

¹ La Société respecte les conditions de cumul d'un mandat social avec un contrat de travail.

IV-2-1-2- Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2019/2020

IV-2-1-2-1- Direction Générale

Les principes et critères de détermination de la rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée sont fixés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

IV-2-1-2-1-1- Président Directeur Général

Rémunération fixe

137 000 euros bruts par an, avantage en nature véhicule compris (ce qui représente une augmentation de 3,79%). Cette rémunération sera versée prorata temporis, à compter du 1er avril 2020, pour le temps restant à courir de l'exercice 2019/2020.

Rémunération variable annuelle

2 % du résultat net part du Groupe.

Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration propose de renouveler l'enveloppe globale de 35 000 € pour la rémunération exceptionnelle du Président Directeur Général et de modifier les objectifs à atteindre en vue de son versement, total ou partiel, pour les définir comme suit :

Objectifs quantitatifs

Objectif 1 : réduction des coûts SIF : bonus d'un montant maximum de 10 000 € Baisse du ratio coûts SIF / CA SIF (ratio: 96% au 30/09/2019)

Bonus:

Si ratio inférieur ou égal à 93,50 % => 10 000 €

Si ratio inférieur ou égal à 94,00 % => 5 000 €

Si ratio supérieur à 94,00 % => 0 €

Etant précisé que :

coûts SIF = achats matières premières, variation stocks, autres achats et charges externes, salaires et traitements, charges sociales

CA SIF = chiffre d'affaires consolidé SIF avec inter-secteurs.

Objectif 2 : amélioration de la productivité sociale : bonus d'un montant maximum de 10 000 €.

Baisse du ratio « masse salariale + intérims SIF » / CA SIF (ratio : 41,64 % au 30/09/2019)

Bonus:

Si ratio inférieur ou égal à 41,00 % => 10 000 €

Si ratio inférieur ou égal à 41,50 % => 5 000 €

Si ratio supérieur à 41,50 % => 0 €

Etant précisé que :

La masse salariale s'entendant chargée et hors coûts de restructurations et litiges prud'homaux.

CA SIF = chiffre d'affaires consolidé SIF avec inter-secteurs.

Objectif 3 : développement international : bonus d'un montant maximum de 10 000 € basé sur le REX.

Bonus:

Si REX supérieur ou égal à 1,50 M€ => 10 000 €

Si REX supérieur ou égal à 1,30 M€ => 5 000 €

Si REX inférieur à 1,30 M€ => 0 €

Objectif qualitatif: satisfaction clients et sécurité salariés: bonus d'un montant de 5 000 € maximum.

Le Conseil propose de suspendre le bonus n° 1 antérieurement retenu, en raison de la mise en place de l'ERP pour ne retenir qu'un seul bonus qui serait ainsi porté à 5 000 €, défini comme suit :

Bonus : 5 000 € si taux d'absentéisme (maladie et accidents du travail) calculé dans le cadre de la RSE est en dessous de 4,00 % (3,94 % au 30/09/2019).

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2019/2020 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes dudit exercice (vote ex-post).

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce Néant.

Avantages de toute nature

Le Président Directeur Général ne bénéfice d'aucun avantage autre que le véhicule compris dans sa rémunération fixe annuelle.

Projet de résolution :

Huitième résolution (Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général)

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

IV-2-1-2- Directrice Générale Déléguée

Rémunération fixe

90 500 euros brut par an (ce qui représente une augmentation de 4%).

Cette rémunération sera versée prorata temporis, à compter du 1^{er} avril 2020, pour le temps restant à courir de l'exercice 2019/2020.

Rémunération variable annuelle

1 % du ROC consolidé du Groupe.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Le versement des éléments de rémunération variables attribués à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2019/2020 est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes dudit exercice (vote ex-post).

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce Néant.

Avantages de toute nature

Néant.

Projet de résolution :

Neuvième résolution (Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à la Directrice Générale Déléguée)

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels

composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléquée, tels que détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

IV-2-1-2-2- Conseil d'administration

Les administrateurs qui ne sont pas dirigeants et qui n'exercent aucune fonction salariée perçoivent des jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'assemblée générale et répartis par le Conseil, en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et du temps consacré à leurs fonctions.

IV-2-2- Rémunération des mandataires sociaux des autres sociétés du Groupe

En dehors de la S.A. Signaux Girod, les seuls mandats rétribués sont ceux des dirigeants de la S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod.

Les rémunérations versées par la société sont les suivantes :

Claude GIROD, Président 30 000 € Jacqueline GIROD, Directrice Générale 12 000 € Valérie CONCLOIS, Directrice Générale 12 000 €

IV-3 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-37-5 du Code du commerce, nous vous précisons éléments d'information suivants pouvant être susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- les informations relatives à la structure du capital et aux participations directes ou indirectes dont la Société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce figurent en section 1-4-3 du
- il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11;
- hormis les titulaires d'actions bénéficiant d'un droit de vote double dans les conditions prévues à l'article 30 des statuts de la Société, il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- en l'absence de système d'actionnariat des salariés, aucun mécanisme de contrôle de ce système n'a été mis
- il n'existe aucun accord d'actionnaires dont la Société a connaissance pouvant entrainer des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont celle prévues par la loi ;
- les pouvoirs du Conseil d'administration concernant l'émission ou le rachat d'actions sont prévues à la section I-1-3-1 du présent rapport ;
- il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société;
- il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

IV-4 - Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Une charte a été établie conformément à la recommandation AMF n°2012-05 du 2 juillet 2012 modifiée le 5 octobre 2018 et à l'article L.225-39 du Code de commerce modifié par la loi PACTE n°2019-486 du 22 mai 2019.

Son objet est de :

- rappeler le cadre réglementaire applicable aux conventions réglementées et préciser la méthodologie appliquée par le groupe SIGNAUX GIROD pour qualifier les différentes conventions ;
- mettre en place, en application des dispositions issues de la loi PACTE, une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

La charte s'appuie sur l'étude de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) de février 2014. Elle a été établie en liaison avec les Commissaires aux comptes de la SA SIGNAUX GIROD et a été approuvée par le Conseil d'administration du 30 janvier 2020.

La procédure d'évaluation mise en place au sein du groupe SIGNAUX GIROD prévoit ainsi que le service juridique basé au siège de la SA SIGNAUX GIROD est informé immédiatement et préalablement à toute opération susceptible de constituer une convention réglementée ou courante par :

- la personne directement ou indirectement intéressée ayant connaissance du projet de convention,
- le service contrôle de gestion, le service achats ou le service facturation,
- plus généralement, toute personne du groupe ayant connaissance du projet de convention.

Cette information intervient préalablement à la conclusion d'une convention, et à l'occasion de toute modification, renouvellement, reconduction ou résiliation d'une convention précédemment conclue, y compris lorsque cette convention était considérée comme « libre » au moment de sa conclusion.

Il appartient ensuite au service juridique, notamment avec l'aide de la Direction financière, et le cas échéant du Conseil d'administration, de se prononcer sur la qualification de la convention. Pour son examen, le service juridique s'appuie sur les critères de qualification définis dans sa charte interne. Il peut recueillir l'avis des commissaires aux comptes en cas de doute sur la qualification d'une convention soumise à son évaluation. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

Les conclusions de l'évaluation menée par le service juridique seront consignées par écrit (notamment dans un tableau et/ou par mail).

Si au terme de son examen, le service juridique estime que la convention s'analyse en une convention réglementée, la procédure s'y rapportant sera suivie sous la supervision du service juridique. Dans le cas contraire, la convention peut être conclue librement.

Le service juridique tiendra à jour une liste des conventions qualifiées de courantes exécutées ou en cours d'exécution sur l'exercice qui sera soumise chaque année à l'évaluation du Conseil d'administration.

Fait à Bellefontaine, le 30 janvier 2020

Le Conseil d'administration

Annexe 1 Composition du Conseil et des Comités

Expérience et expertise apportées	Comité des rémunérations	Comité des nominations	Comité d'audit	Echéance du mandat	Année Première nomination	Membre Indépendant	Nom / Fonction
Gestion Management Comptabilité Expertise technique et sectorielle	-	-	-	2024	2012	Non	Claude GIROD Président Directeur Général
Gestion Management Comptabilité Expertise sectorielle	-	-	-	2024	2012	Non	Jacqueline GIROD Directrice Générale Déléguée
Expertise technique et Sectorielle	-	-	-	2024	2012	Non	Valérie CONCLOIS Administrateur
Management Ressources humaines Compétence sectorielle	Membre	Membre	Membre	2024	2012	Oui	Jacques MORLOT Administrateur
Gestion Comptabilité Finance Juridique Compétence sectorielle	Président	Président	Président	2025	2013	Oui	Éric PICHET Administrateur

Annexe 2 Rémunérations des mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la société SIGNAUX GIROD et la société qui la contrôle (article L.225-37-3 du Code de commerce)

	2018/2019	2017/2018
Claude GIROD : Président Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	176 273	182 947
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Jacqueline GIROD : Directrice générale déléguée		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	99 000	119 110
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Valérie CONCLOIS : Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	49 439	44 269
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Jacques MORLOT : Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	10 000	10 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Eric PICHET : Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	25 000	25 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	359 712	381 326

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social *

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque di		cice 2018/2019	Ever	cice 2017/2018
	dus	versés	dus	versés
Claude GIROD : Président Directeur Général				
Rémunération fixe	152 864	152 864	152 798	152 798
Rémunération variable	102 004	102 004	1 740	1 740
Rémunération exceptionnelle	15 000	15 000	20 000	20 000
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.	.000		_0 000	
Avantages en nature	8 409	8 409	8 409	8 409
Total	176 273	176 273	182 947	182 947
Jacqueline GIROD :				
Directrice générale déléguée				
Rémunération fixe	99 000	99 000	99 000	99 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle			7 011	7 011
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.				
Avantages en nature				
Total	99 000	99 000	119 110	119 110
Valérie CONCLOIS :				
Administrateur Rémunération fixe	49 439	49 439	44 296	44 269
Rémunération variable	49 439	49 439	44 290	44 209
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.				
Avantages en nature				
Total	49 439	49 439	44 269	44 269
Jacques MORLOT: Administrateur indépendant	10 100			
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantages en nature				
Total	10 000	10 000	10 000	10 000
Eric PICHET :				
Administrateur indépendant et Président du comité				
d'audit				
Rémunération fixe Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.	25 000	25 000	25 000	25000
Avantages en nature	20 000	20 000	20 000	20000
Total	0= 000	07.000	07.000	
	25 000	25 000	25 000	25 000

^{*}Il s'agit des rémunérations perçues au niveau de Signaux Girod, des sociétés contrôlées par Signaux Girod et des sociétés qui contrôlent Signaux Girod.

Options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution d'actions de performance :

La société n'a jamais attribué d'option d'achat ou de souscription d'actions ni d'actions de performance.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail*		Régime de retraite supplémentaire**		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude GIROD Président directeur général		Х		Х		X		Х
Jacqueline GIROD Directrice générale déléguée		Х		Х		X		Х
Valérie CONCLOIS Administrateur	Х			Х		X		Х
Jacques MORLOT Administrateur indépendant		Х		Х		Х		Х
Eric PICHET Administrateur indépendant		Х		Х		Х		Х

^{*}La société respecte les conditions de cumul d'un mandat social avec un contrat de travail.

V - Avis de réunion valant avis de convocation

Les Actionnaires sont convoqués au siège social, le 26 mars 2020, à 9 heures 30, en Assemblée Générale Mixte, suivant l'ordre du jour ci-dessous :

I- De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapport de gestion sur les comptes sociaux et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non-déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire suite à l'expiration du mandat de la société PLURIS AUDIT,
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Claude GIROD, Président Directeur
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléquée.
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président Directeur Général,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à la Directrice Générale Déléguée,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce,
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

II- De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration sur l'ordre du jour extraordinaire,
- Délégation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Rapport des Commissaires aux comptes réalisé en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Projets de résolutions

I - De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30/09/2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 31 299 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 8 764 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30/09/2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se traduisent par un résultat net consolidé part du groupe de 1 462 K€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 3 136 469,00 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 3 136 469,00 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur Pour former un bénéfice distribuable de 179 557,68 euros

3 316 026,68 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 34 299 550,60 euros.

Le tableau ci-dessous récapitule, pour les trois exercices précédents, l'évolution des dividendes et du revenu global par action et pour l'ensemble des actions émises

Années	Nombre d'actions	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende total	Revenu distribué éligible à l'abattement de 40 % mais n'ouvrant pas droit à
	total	rémunérées			abattement pour les personnes morales
2015/2016	1 139 062	1 085 441	0,40 €	455 624,80 €	455 624,80 €
2016/2017	1 139 062	1 080 654	0,40 €	455 624,80 €	455 624,80 €
2017/2018	1 139 062	-	-	_	-

Il est en outre rappelé qu'en date du 4 septembre 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a voté la distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 10 023 745.60 euros, soit 8.80 euros par action. Le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élevait à 10 023 745,60 euros, soit la totalité du dividende mis en distribution.

Quatrième résolution (Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte que la convention conclue et autorisée antérieurement s'est poursuivie et qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 dudit code n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cinquième résolution (Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire suite à l'expiration du mandat de la société PLURIS AUDIT)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes de la société PLURIS AUDIT arrive à expiration ce jour, décide de nommer la société Grant Thornton, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 632 013 843 dont le siège social est situé 29 rue du Pont - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Sixième résolution (Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président Directeur Général, au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et, en application de l'article L. 225-100 alinéa II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Septième résolution (Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à la Directrice Générale Déléquée au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et, en application de l'article L. 225-100 alinéa II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Huitième résolution (Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général)

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce et statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuvième résolution (Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à la Directrice Générale Déléguée)

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce et statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée, tels que détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Dixième résolution (Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIGNAUX GIROD par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des instruments financiers dérivés.

Pour la mise en place de cette autorisation, l'Assemblée Générale fixe le prix maximum d'achat à 30 euros par action. Le nombre maximum de titres pouvant être détenu ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital social de la société SIGNAUX GIROD au 30 septembre 2019, soit 113 906 actions, pour un investissement maximum de 3 417 180 euros sur la base du cours maximum d'achat par action de 30 euros.

RAPPORTS DIVERS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, al. 1 du Code de commerce, le Comité social et économique est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Onzième résolution (Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de

II - De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

Douzième résolution (Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes:

- 1. donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 113 906 actions, par période de 24 mois, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur;
- 2. fixe la durée de validité de la présente autorisation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire
- 3. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Treizième résolution (Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Modalités et conditions de participation à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée Générale. A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes:

- donner procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce);
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire (la formule de procuration sera alors utilisée pour approuver les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration) ;

- utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

La Société tient à la disposition des actionnaires des cartes d'admission.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il est non résident (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par CACEIS Corporate Trust, service titres et financiers - 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issyles-Moulineaux Cédex 09, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui gère leur compte titres.

L'inscription comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si le transfert de propriété des titres intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Conditions d'exercice du droit de vote par correspondance ou par procuration

Les formules de vote par procuration et par correspondance sont adressées aux propriétaires de titres nominatifs purs ou administrés. Elles sont adressées aux propriétaires de titres au porteur sur leur demande faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Société, au siège social situé : 881, route des fontaines - BP 30004 – 39401 MOREZ Cédex, ou auprès de leur établissement habilité qui gère leur compte titres, au plus tard six jours avant l'Assemblée Générale. Les formules devront être renvoyées de façon à être reçues par la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale. En aucun cas un actionnaire ne peut retourner une formule portant à la fois une indication de procuration et des indications de vote par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par écrit à l'adresse du siège social ou par voie de télécommunication électronique (télécopie :+ 33 (0) 3 84 34 61 20 ou e-mail : actionnaires@signauxgirod.com) jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion de l'Assemblée Générale.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'Assemblée Générale (participation physique, par correspondance ou par procuration) et l'a fait connaître à la Société ne peut revenir sur ce choix.

Les statuts de la Société ne prévoyant pas le vote aux assemblées par des moyens électroniques de télécommunication, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Modalités d'information des actionnaires préalable à l'Assemblée Générale

Conformément à la loi tous les documents qui doivent être communiqués aux Assemblées Générales conformément aux articles L. 225-115, R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège de la Société situé: 881, route des fontaines - BP 30004 -39401 MOREZ Cédex.

Les documents prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront publiés sur le site internet de la Société https://girod-group.com/investisseurs/ le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée Générale au plus tard.

Demandes d'inscriptions de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires

Les demandes d'inscriptions de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales des articles R. 225-71 et R. 225-73 du Code de commerce, doivent être adressées: 881, route des fontaines - BP 30004 - 39401 MOREZ Cédex, à l'attention de la Direction juridique, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécommunication électronique (adresse : actionnaires@signauxgirod.com), et être réceptionnées au plus tard le vingt-cinquième jour précédant l'Assemblée. Cette demande devra être accompagnée du texte des projets de résolutions et éventuellement d'un bref exposé des motifs ainsi que d'une attestation d'inscription en compte.

L'examen des projets de résolutions déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Modalités de transmission des questions écrites

Les questions écrites que les actionnaires peuvent poser doivent être envoyées au siège social de la Société : 881, route des fontaines - BP 30004 - 39401 MOREZ Cédex, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Société ou par télécommunication électronique (adresse actionnaires@signauxgirod.com) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolution présentées par les actionnaires et/ou le Comité social et économique.

Rappel concernant l'obligation d'information des actionnaires sur leur participation : seuil statutaire de déclaration de franchissement de seuil :

Article 15 - § 5 des statuts :

"Les actionnaires, conformément à l'article L. 233-7 du Code de commerce, devront informer la Société du nombre d'actions qu'ils détiennent indirectement ou directement chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 1 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage".

Le Conseil d'administration